

## **SOMMAIRE**

|   |            |
|---|------------|
| <i>REMERCIEMENTS.....</i>   | i          |
| <i>RESUME .....</i>   | ii         |
| <i>SOMMAIRE .....</i>   | iii        |
| <i>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</i>   | iv         |
| <i>LISTE DES ACRONYMES .....</i>  | vii        |
| <br>  |            |
| <i>Introduction générale.....</i>   | 01         |
| <br>  |            |
| <b>PREMIERE PARTIE : DE L'INSTALLATION A L'INTEGRATION DES CHINOIS A MADAGASCAR .....</b>                       | <b>08</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE I : L'IMMIGRATION CHINOISE A MADAGASCAR .....</b>   | <b>09</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE II : LEUR IMPLANTATION .....</b>  | <b>16</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE III : LA RELATIVE REUSSITE ECONOMIQUE DES CHINOIS .....</b>   | <b>25</b>  |
| <br>  |            |
| <b>DEUXIEME PARTIE : LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DE LA POPULATION CHINOISE DE LA VILLE DE TAMATAVE .....</b> | <b>30</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE IV : ETUDE D'UNE COMMUNAUTE MINORITAIRE .....</b>   | <b>31</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE V : LES PRINCIPAUX TRAITS DES ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>                                       | <b>40</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE VI : LA SOCIETE CHINOISE AUJOURD'HUI.....</b>   | <b>48</b>  |
| <br>  |            |
| <b>TROISIEME PARTIE : L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE CHINOISE DANS LA VIE URBAINE.....</b>                      | <b>54</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE VII : LES ECHANGES INTERCULTURELS .....</b>   | <b>55</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE VIII : LES ACTIVITES DANS LA STRUCTURE ECONOMIQUE.....</b>  | <b>60</b>  |
| <br>  |            |
| <i>Conclusion générale .....</i>  | 75         |
| <br>  |            |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>  | <b>78</b>  |
| <b>ANNEXES.....</b>   | <b>81</b>  |
| <b>TABLES DES MATIERES .....</b>  | <b>109</b> |

## **LISTES DES ILLUSTRATIONS**

### **Liste des croquis :**

|   |    |
|---|----|
| Croquis n° 01 : Localisation de la Chine et de Madagascar .....                                 | 02 |
| Croquis n° 02 : Localisation de la zone d'étude.....  | 03 |
| Croquis n° 03 : Les 19 fokontany de l'arrondissement d'Ambodimanga .....                        | 06 |
| Croquis n° 04 : Localisation de la province de Kouang-Toung .....                               | 10 |
| Croquis n° 05 : Les vagues d'immigration chinoise à Madagascar .....                            | 15 |
| Croquis n° 06 : Installation des colons et début des cultures de rente .....                    | 18 |
| Croquis n° 07 : Répartition de la population par province en 1946 .....                         | 19 |
| Croquis n° 08 : L'occupation du sol dans la commune urbaine de Tamatave.....                    | 32 |
| Croquis n° 09 : Répartition de la population chinoise dans l'arrondissement d'Ambodimanga ..... | 34 |
| Croquis n° 10 : Production de girofle par province à Madagascar .....                           | 65 |
| Croquis n° 11 : L'exportation de girofle à partir du port de Tamatave .....                     | 66 |

### **Liste des tableaux :**

|   |    |
|---|----|
| Tableau n° 01 : La composition de quatre convois de coolies entre 1896-1897 .....   | 13 |
| Tableau n° 02 : Répartition de chinois par province à Madagascar (année 1946).....  | 17 |
| Tableau n° 03 : Répartition de la population chinoise par sexe et par âge dans l'arrondissement d'Ambodimanga.....          | 33 |
| Tableau n° 04 : Répartition des jeunes chinois par niveau d'études et par sexe .....  | 36 |
| Tableau n° 05 : Répartition de la population chinoise selon leur occupation dans l'arrondissement d'Ambodimanga.....        | 37 |
| Tableau n° 06 : Situation professionnelle des chefs de ménages .....  | 37 |
| Tableau n° 07 : Répartition de la population active par branche d'activité.....   | 38 |
| Tableau n° 08 : L'effectif des chinois par secteur d'activités entre 1990 et 2005 dans la commune urbaine de Tamatave ..... | 40 |
| Tableau n° 09 : L'effectif d'établissements chinois créés entre 1990 et 2005.....   | 41 |
| Tableau n° 10 : Le trafic international dans le port de Tamatave de 1999 à 2004 .....                                       | 62 |
| Tableau n° 11 : Les produits locaux exportés depuis le port de Tamatave (exemple année 2001).....                           | 63 |
| Tableau n° 12 : Les quantités de girofles exportées vers les continents.....  | 67 |

|  |    |
|--|----|
| Tableau n°13 : Etat numériques des créations d'établissements dans la commune urbaine de Tamatave..... | 72 |
|--|----|

### Liste des figures :

|   |    |
|---|----|
| Figure n° 01 : Pyramide commerciale coloniale.....  | 24 |
| Figure n° 02 : Répartition de la population chinoise par âge .....  | 33 |
| Figure n° 03 : Répartition de la population chinoise par âge en pourcentage.....                            | 35 |
| Figure n° 04 : Répartition de la population chinoise par âge et par sexe .....                              | 35 |
| Figure n° 05 : Répartition des jeunes chinois par niveau d'études et par sexe .....                         | 36 |
| Figure n° 06 : Répartition de la population chinoise selon leurs occupations en pourcentage .....           | 37 |
| Figure n°07 : Situation professionnelle des chefs de ménages en pourcentage .....                           | 38 |
| Figure n° 08 : Les branches d'activité de la population en pourcentage.....                                 | 38 |
| Figure n°09 : L'effectif d'établissements chinois créés entre 1990 et 2005 .....                            | 41 |
| Figure n°10 : Organigramme de l'association chinoise.....   | 49 |
| Figure n°11 : Les quantités des marchandises importées et exportées au port de Tamatave de 1999 à 2004..... | 62 |
| Figure n°12 : Répartition en pourcentage des produits exportés depuis le port de Tamatave.....              | 63 |
| Figure n°13 : Le pourcentage de l'exportation de girofle de Madagascar par continent .....                  | 67 |
| Figure n°14 : Etablissements créés entre 2005 et 2007 dans la commune urbaine de Tamatave.....              | 72 |

### Liste des photographies :

|   |    |
|---|----|
| Photo n°01 : Des véhicules de transports attendant leurs cargaisons le long du boulevard de l'Ivondro fokontany Ampasimazava-est .....              | 43 |
| Photo n°02 : Un restaurant chinois dans le fokontany Ampasimazava-ouest .....   | 43 |
| Photo n°03 : Un hôtel chinois dans le centre ville.....   | 45 |
| Photo n°04 : Une boulangerie chinoise de la ville .....   | 45 |
| Photo n° 05 : Un exemple d'établissements chinois de commerce de gros et de demi-gros le long du boulevard Augagneur fokontany Anjoma MPF sud ..... | 46 |

|  |    |
|--|----|
| Photo n° 06 : Le siège de l'association des chinois de la ville de Tamatave situé dans le fokontany Ampasimazava ouest ..... | 50 |
| Photo n°07 : L'école franco-chinoise sous tutelle de l'association .....   | 50 |
| Photo n°08 : Un exemple de gargote dans un quartier populaire de la ville .....  | 58 |
| Photo n°09 : Des femmes en train de trier des clous de girofle en phase de séchage ..  | 68 |
| Photo n°10 : Un exemple de station de traitement de litchis .....  | 68 |
| Photo n°11 : Un exemple de restaurant chinois en mauvais état, situé en plein centre ville.....                              | 71 |

## **LISTE DES ACRONYMES**

**CITE** : Cite d'Information Technique et Economique

**CLM** : Compagnie Lyonnaise de Madagascar

**CMM** : Compagnie Marseillaise de Madagascar

**CTHT** : Centre Technique de l'Horticulture de Tamatave

**DIR** : Direction Inter-Régionale

**INSTAT** : Institut National de la STatistique

**MPF** : Mission Protestante Française

**PMI** : Petit et Moyen Industrie

**RN** : Route Nationale

**SA** : Société Anonyme

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**SMEM** : Société Malgache d'Emballage Métallique

**TP** : Travaux Publics

## INTRODUCTION GENERALE

Tamatave est une ville portuaire située sur le littoral est malgache, entre la longitude 49°24' est et la latitude 18°09' sud (voir croquis n°02: localisation de la commune urbaine de Tamatave). Elle abrite environ 204 250 habitants<sup>1</sup> qui se répartissent inégalement dans les cinq arrondissements de la commune. Ses limites au nord et à l'ouest sont formées par l'arrondissement d'Ankirihiy, au sud par les arrondissements de Morarano et Anjoma, et à l'est par l'Océan Indien. Elle couvre une superficie de 28 km<sup>2</sup> environ.

Premier port de Madagascar, la ville est desservie par deux routes nationales : la RN2 qui la relie à la capitale, et la RN5 qui va vers la ville de Fénérive-Est. Il y a également d'autres voies d'accès le canal de Pangalanes, le chemin de fer Tananarive- Côte est et la ligne aérienne de l'Air Madagascar. Tous ces facteurs contribuent largement au dynamisme des activités économiques locales. Ancien chef lieu de Province, Tamatave est devenue actuellement le chef lieu de la Région Atsinanana, et rehaussée capitale économique du pays.

Par ailleurs, cette nouvelle capitale possède toutes les caractéristiques d'une ville cosmopolite, grâce à la cohabitation de divers groupes ethniques malgaches et de communautés étrangères de différentes origines. A ce titre, elle abrite l'une des plus importantes communautés chinoises de la Grande île et dont la présence se fait encore sentir sur le milieu.

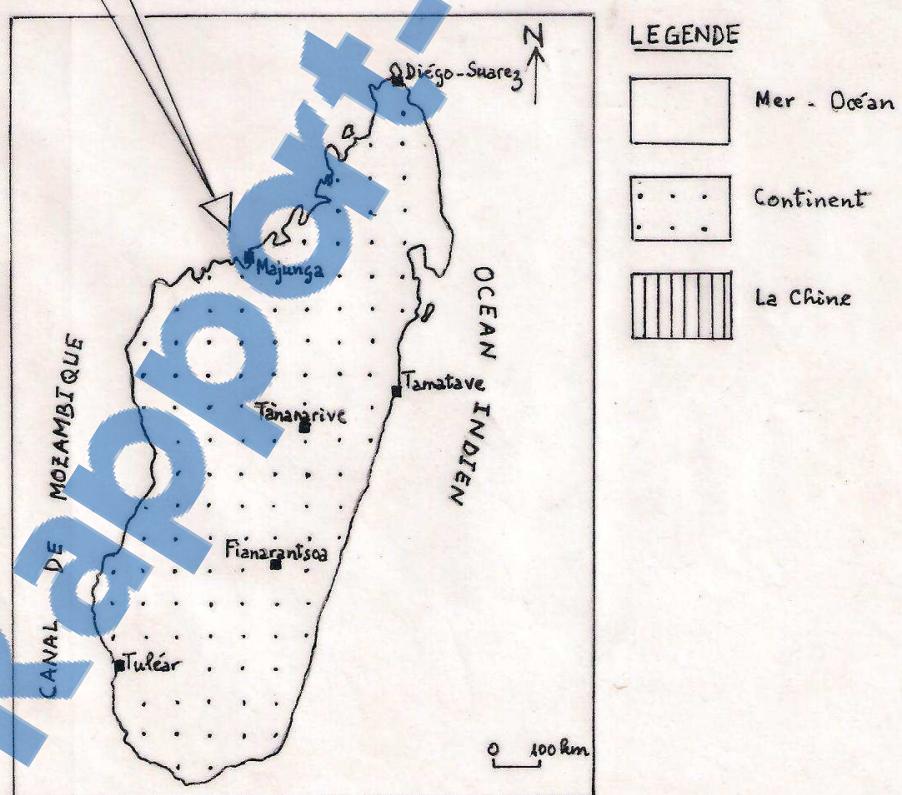
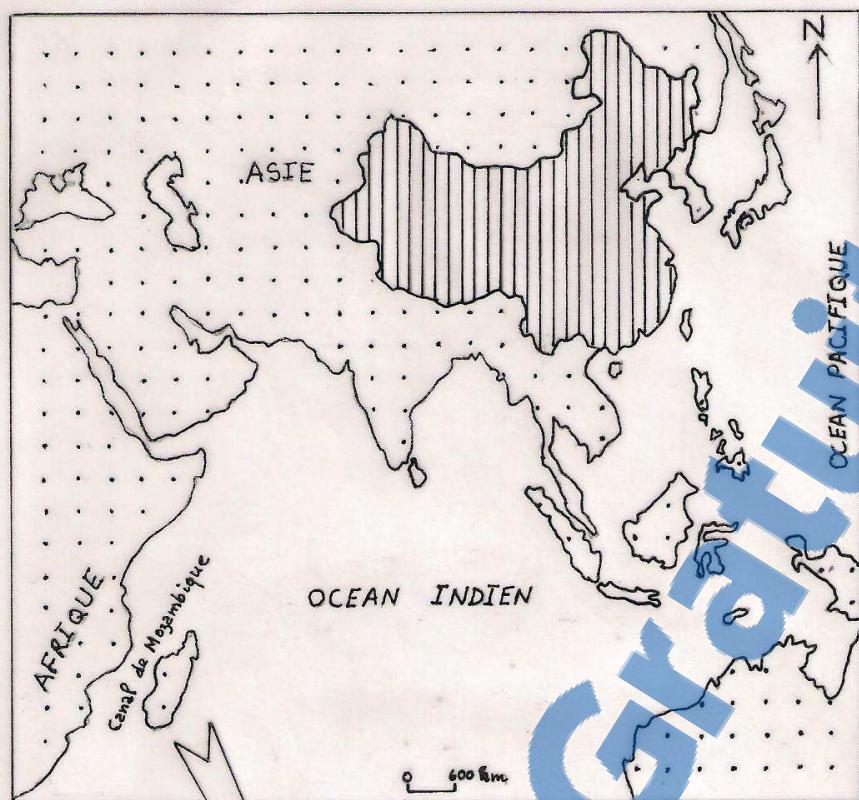
Cette constatation amène à réfléchir sur l'influence que celle-ci peut avoir dans la vie de la cité. En effet, l'étude de rapports homme espace et ses résultats relèvent de l'une des branches de la Géographie. Le choix du thème de recherche porte donc sur ces descendants d'immigrés chinois qui vivent à Madagascar depuis plusieurs générations et la ville de Tamatave.

Intitulé « La communauté chinoise et la ville de Tamatave », cette modeste étude ne prétend pas à l'exhaustivité, elle est plutôt un essai d'explication du rôle joué par la communauté en cause dans l'avènement du statut actuel de la ville.

---

<sup>1</sup> Sources : DIR INSTAT Tamatave année 2005

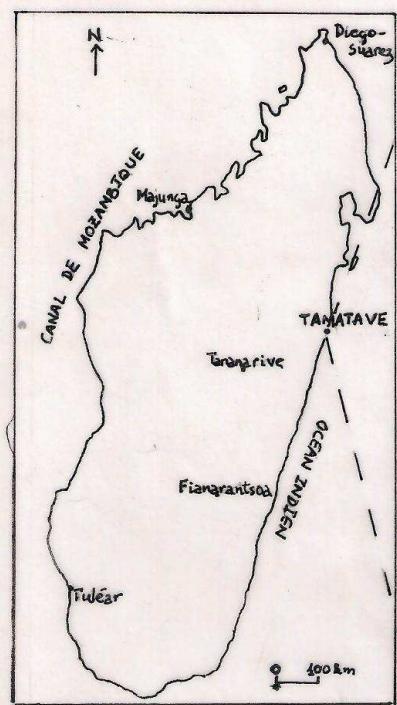
Croquis n° 01 LOCALISATION DE LA CHINE ET DE MADAGASCAR



SOURCE : PETIT LAROUSSE 2004

Croquis n°02 LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

Croquis n°02a Madagascar



Croquis n°02 b La Commune urbaine de Tamatave

N  
↑

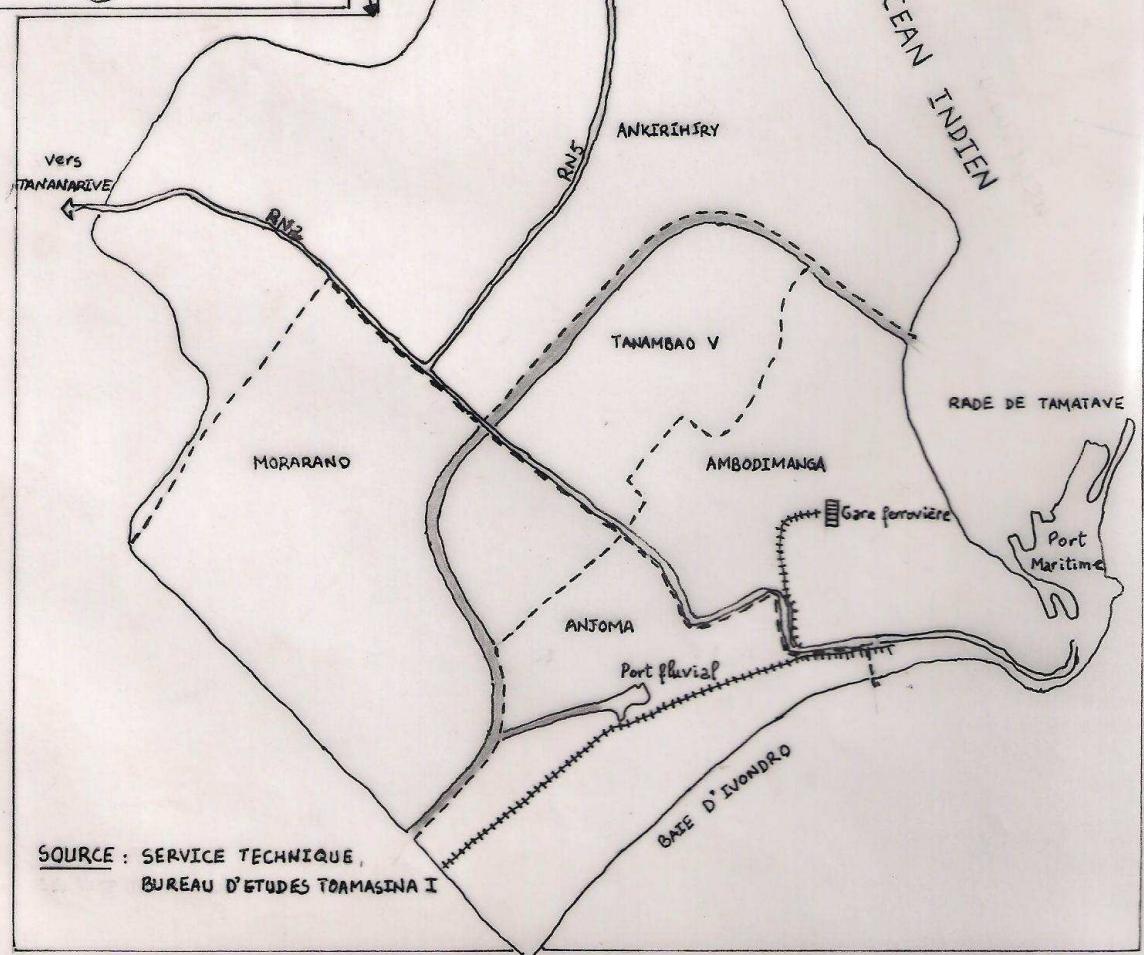
LEGENDE

- Route nationale
- Voie ferrée
- Canal des Pangalanes
- Limite communale
- - - Limite des arrondissements

ECHELLE

1: 45.000<sup>e</sup>

0 450 900 m



## PROBLEMATIQUE

Dans notre approche théorique, en tant qu'acteurs les Chinois exercent leur influence dans la vie économique et sociale de la ville de Tamatave. Dès lors, la question fondamentale consiste à savoir si cette communauté contribue au dynamisme de l'économie urbaine.

Cette problématique principale engendre une autre question secondaire tendant à déterminer comment est le processus de leur intégration au sein de la société.

Ainsi, tout au long de ce travail, on essaierait de trouver des réponses sur ces questions en analysant en premier lieu l'évolution de leur situation dans le temps et dans l'espace. Ensuite, en déterminant les principaux traits caractéristiques actuels de cette communauté. Et en dernier lieu il serait utile de situer le niveau d'intégration de leurs activités dans l'organisation urbaine.

## DEMARCHE DE RECHERCHE

Trois grandes étapes ont été adoptées pour répondre à la problématique posée : la documentation, le travail sur le terrain et le dépouillement des données.

L'objectif de la première étape est d'avoir plus de connaissances théoriques sur le thème.

En général, elle est effectuée dans divers centres de documentation à Tananarive. A savoir : les Archives nationales, la Bibliothèque Nationale, le Centre d'Information Technique et Economique (CITE), la bibliothèque du Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza, la Bibliothèque de l'Académie Nationale et la bibliothèque du département de la Géographie dans la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

La documentation au niveau du terrain a permis de recueillir des données pour argumenter et illustrer les idées. Ainsi, des recherches ont été effectuées à l'Institut National de la STATistique (INSTAT) de Tamatave, à la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et de l'Agriculture de Tamatave, le centre de documentation du Port Autonome de Toamasina et la bibliothèque du département de la Géographie de l'université de Barikadimy.

Le travail sur le terrain revêt un caractère important dans la mesure où il permet d'avoir des informations détaillées sur le thème et de corriger certaines hypothèses.

Vu la nature plus que délicate de ce sujet, de nombreux paramètres ont été pris en compte, notamment la représentativité de la population étudiée et la zone d'étude, laquelle a été circonscrite géographiquement dans quelques fokontany.

A l'échelle locale, le travail est donc partagé en trois phases successives : l'observation, les entretiens, et les enquêtes.

L'observation consiste à orienter l'ensemble du travail grâce à la conception qu'on a sur l'espace étudié. Ainsi, on a réussi à déterminer les points qui restent encore à éclaircir et les personnes avec qui on doit s'entretenir.

La deuxième phase est caractérisée par des entretiens effectués auprès des personnes qui sont capables de donner des informations nécessaires concernant la communauté ou la ville de Tamatave. A savoir les responsables de la « Congrégation »<sup>2</sup> chinoise de la ville, les représentants de l'autorité locale tels que les chefs des fokontany et leurs adjoints où on a réalisé les dénombrements, et des responsables techniques et administratifs de la commune urbaine.

Ces différentes audiences ont permis d'élargir le champ de vision sur le thème et d'apporter des nouvelles données qu'on ne pouvait collecter sur l'espace.

Et enfin, c'est dans l'arrondissement d'Ambodimanga que les enquêtes ménages ont été réalisées, plus précisément au niveau des quatre fokontany de cet arrondissement: Anjoma MPF est, Anjoma MPF sud, Ampasimazava est et Ampasimazava ouest (Voir croquis n°03 : les 19 fokontany de l'arrondissement d'Ambodimanga). Cet arrondissement correspond à l'ancien quartier colonial où la présence de la communauté chinoise est encore significative. Actuellement, ce secteur est devenu le noyau de la ville. Ces fokontany ont été choisis pour deux raisons : tout d'abord ils reflètent l'identité sociale et culturelle de la communauté chinoise; ensuite, on peut y trouver des foyers chinois qui se concentrent sur une même parcelle. En effet, aujourd'hui ils se sont répartis dans les 138 fokontany de la commune urbaine.

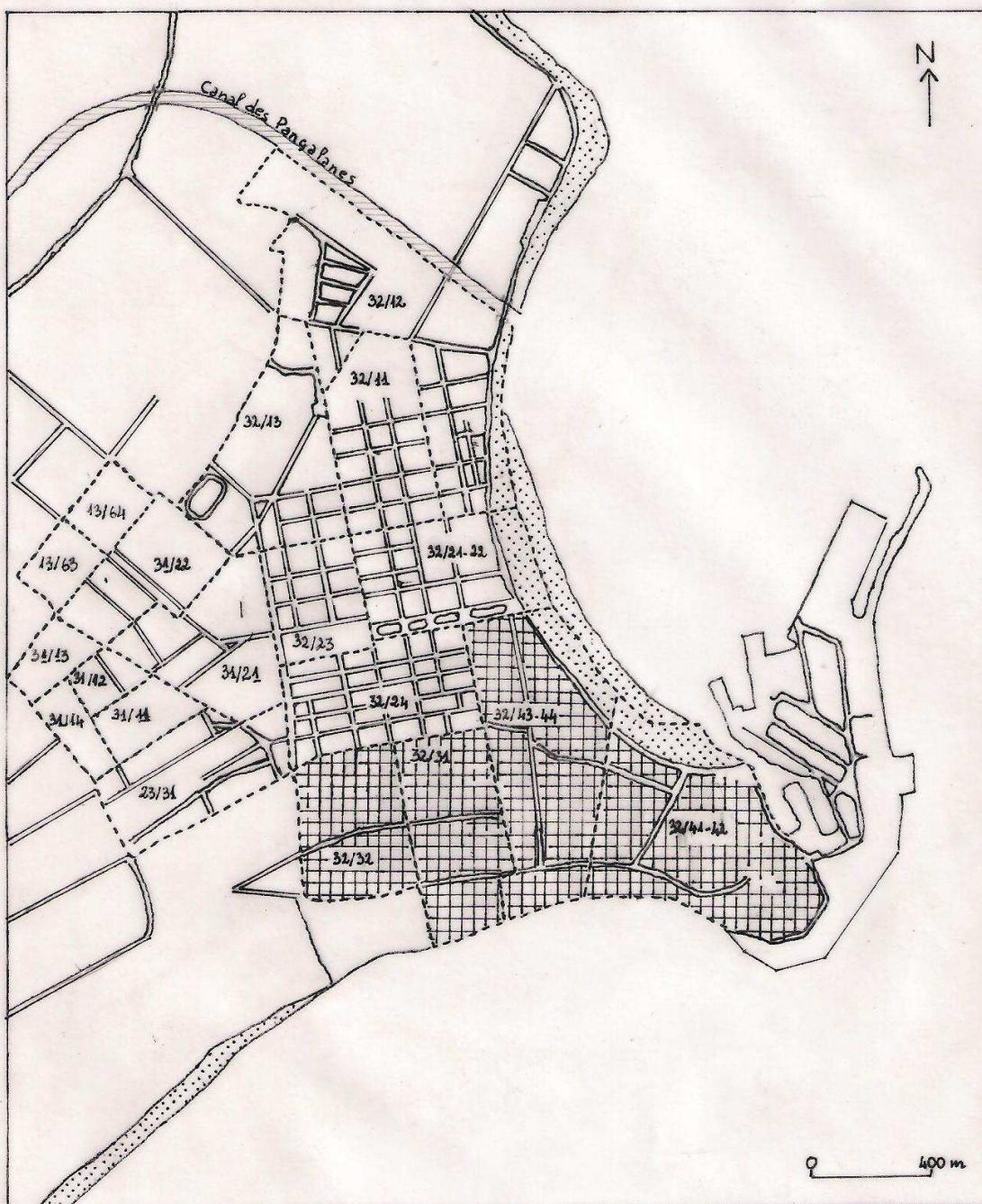
En tout, il y a 39 foyers de nationalité chinoise dénombrés à partir des registres de recensement de ces quatre fokontany qui représentent environ 117 individus. Des enquêtes ménages ont été réalisées auprès de 12 foyers chinois et 08 foyers malgaches soit 03 foyers chinois et 02 malgaches par fokontany. Les données recueillies illustrent les idées essentielles sur la situation de la population chinoise actuelle.

La dernière étape de la recherche est le dépouillement de toutes les informations obtenues dont le classement aboutit à la mise en place de la structure générale du devoir, laquelle à son tour permit d'établir une esquisse du plan détaillé.

---

<sup>2</sup> Nom du siège de l'Association chinoise de la ville de Tamatave.

Croquis N°: 03 LES 19 FOKONTANY DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBODIMANGA



SOURCE: SERVICE TECHNIQUE , BUREAU D'ETUDES TAMATAVE I

LEGENDE

— Voies

Voies

- - - - limites des Fokontany

limites des Fokontany

[dotted square] Plage

Plage

[grid square] Quatre Fokontany où il y  
a forte concentration des  
Chinois

Quatre Fokontany où il y  
a forte concentration des  
Chinois

|       |                     |          |                    |
|-------|---------------------|----------|--------------------|
| 31/63 | Cité Immobilière    | 32/12    | Pointe Tenio       |
| 31/64 | Cité Béryl rose     | 32/13    | Cité Marabout      |
| 23/31 | Anjoma              | 32/21-22 | Cité Manguiers     |
| 31/11 | Tanambao II         | 32/23    | Cité des Douanes   |
| 31/12 | Tanambao II         | 32/24    | Bazar Be           |
| 31/13 | Tanambao III        | 32/31    | Anjoma MPF Est     |
| 31/14 | Tanambao II         | 32/32    | Anjoma MPF Sud     |
| 31/21 | Tanambao I          | 32/41-42 | Ampasimazava Est   |
| 31/22 | Bazar Kely          | 32/43-44 | Ampasimazava Ouest |
| 32/11 | Cité Nouvelle Ville |          |                    |

Au cours de ces recherches on a rencontré beaucoup de difficultés.

Premièrement, au niveau de la documentation, il existe de nombreux ouvrages spécialisés qui traitent les cas des communautés chinoises d'outre-mer, mais qui n'ont pas été exploités d'une manière exhaustive, faute de temps et de moyens. Malgré cela, les travaux réalisés par quelques auteurs comme DECRAENE (P), SLAWECKI (LMS), DONQUE (G) ont été d'une grande utilité. Ils ont permis de voir l'évolution de la situation des Chinois dans la Grande île et de faire ensuite une comparaison dans le temps et l'espace.

En second lieu, les différents services administratifs de la place ont été dans l'incapacité de fournir les renseignements nécessaires, à cause de la désorganisation de leurs archives ou tout simplement parce que leurs données sont insuffisantes, voire même inexistantes. Les rares données disponibles ne sont pas d'actualité, toutefois, elles ont été très utiles.

Le troisième concerne le sujet d'étude lui-même qui est difficile à cerner à cause du nombre important des Chinois naturalisés malgaches et des métis sino malgaches. Ainsi, dans les registres officiels des services administratifs, ils sont classés dans la catégorie de population autochtone. Même, les responsables de l'Association chinoise ne sont pas en mesure de fournir approximativement l'effectif total de cette population. De ce fait, les données de bases ne sont disponibles qu'au niveau des fokontany. En somme, les informations concernant la population chinoise ont été recueillies au niveau des quatre fokontany de l'arrondissement d'Ambodimanga.

Toutefois, il se trouve que les Chinois indiquent dans leurs cartes professionnelles leur nationalité d'origine ; par conséquent, on a pu exploiter les données statistiques de l'INSTAT qui se réfèrent à celles de l'ex-province de Tamatave année 2005 (voir annexe VIII page 97).

Malgré ces difficultés et lacunes qui ont surgi durant les travaux de documentation, on a quand même pu atteindre l'objectif lequel est de défendre d'une manière scientifique la conception relative à l'espace.

Enfin la structuration et l'argumentation axées sur trois grandes idées caractérisent le plan du devoir:

- \_ la première partie parle de l'installation des Chinois à Madagascar jusqu'à l'intégration
- \_ la deuxième partie montre les caractéristiques actuelles de la communauté chinoise dans la ville de Tamatave
- \_ et la dernière partie est orientée vers l'étude de l'intégration de cette communauté dans la vie urbaine.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **DE L'INSTALLATION A L'INTEGRATION**

### **DES CHINOIS A MADAGASCAR**

La situation actuelle de la communauté chinoise dans la ville de Tamatave est le résultat d'un long processus social et économique qui s'est déroulé depuis plusieurs générations.

De ce fait, l'analyse du contexte historique et géographique de leur installation à Madagascar s'avère nécessaire pour comprendre le présent.

Ainsi, dans les trois chapitres de cette première partie, on va essayer de répondre à trois questions essentielles à savoir : d'où viennent-ils ? Comment s'organisaient-ils ? Et est ce qu'ils ont atteint leur objectif principal ?

# CHAPITRE I : L'IMMIGRATION CHINOISE A MADAGASCAR

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècles, le mouvement migratoire en Chine touchait l'ensemble des pays limitrophes puis s'étendait vers les pays de l'Asie du sud-est. Ce mouvement atteignait Madagascar dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle par l'intermédiaire des îles Mascareignes. Mais c'était surtout le contexte politique et économique de la colonisation qui favorisait l'introduction et l'implantation d'immigrés chinois dans le pays.

## I. La Chine : un grand foyer d'émigration

La plupart des Chinois d'outre-mer viennent des provinces Kouang-Toung et de Fou-Kien qui se situent au Sud et Sud-est de la Chine. En général, les Chinois de la Grande Ile sont originaires de la première province, plus précisément des villages situés près de Canton ville<sup>3</sup> (voir croquis n°04 : localisation de la province de Kouang-Toung).

### I.1 Un milieu rural surpeuplé, surexploité

La province de Kouang-Tong est caractérisée par son relief étroit et très accidenté. Au début du XVII<sup>e</sup> siècles, les premiers contacts des Chinois avec les Européens ont vu l'introduction de patate douce et de l'arachide. Ces plantes nourrissantes étaient faciles à cultiver et occupaient presque toutes les surfaces cultivables y compris les pentes et les terres infertiles ou impropre à la riziculture. Au fil des années, la productivité additionnelle fournie par ces nouvelles cultures favorisait un accroissement rapide de la population rurale. Certains villages qui se situent au sud du Canton comptaient environ en millier d'habitant par kilomètre carré<sup>4</sup>. Mais, cette pression démographique provoquait une surexploitation du milieu naturel.

Par ailleurs, les fréquentes inondations et les sécheresses rendaient difficile les conditions de vie des paysans. Par conséquent, ceux-ci étaient obligés de vendre leurs terres pour survivre. Et les guerres civiles dans tout le pays avaient déstabilisé la vie rurale à cause de l'insécurité qui régnait : saccage, pillage et autres actes de banditismes.

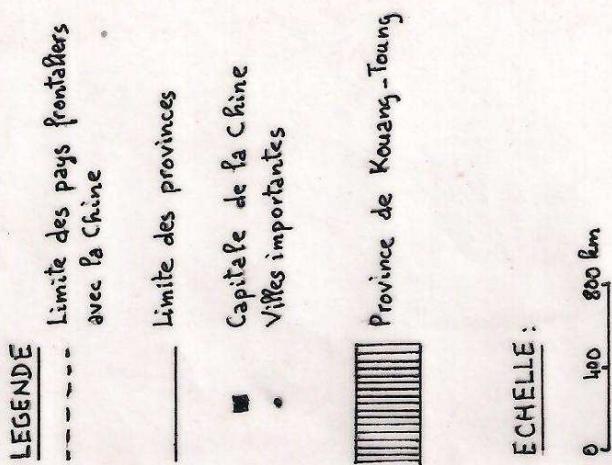
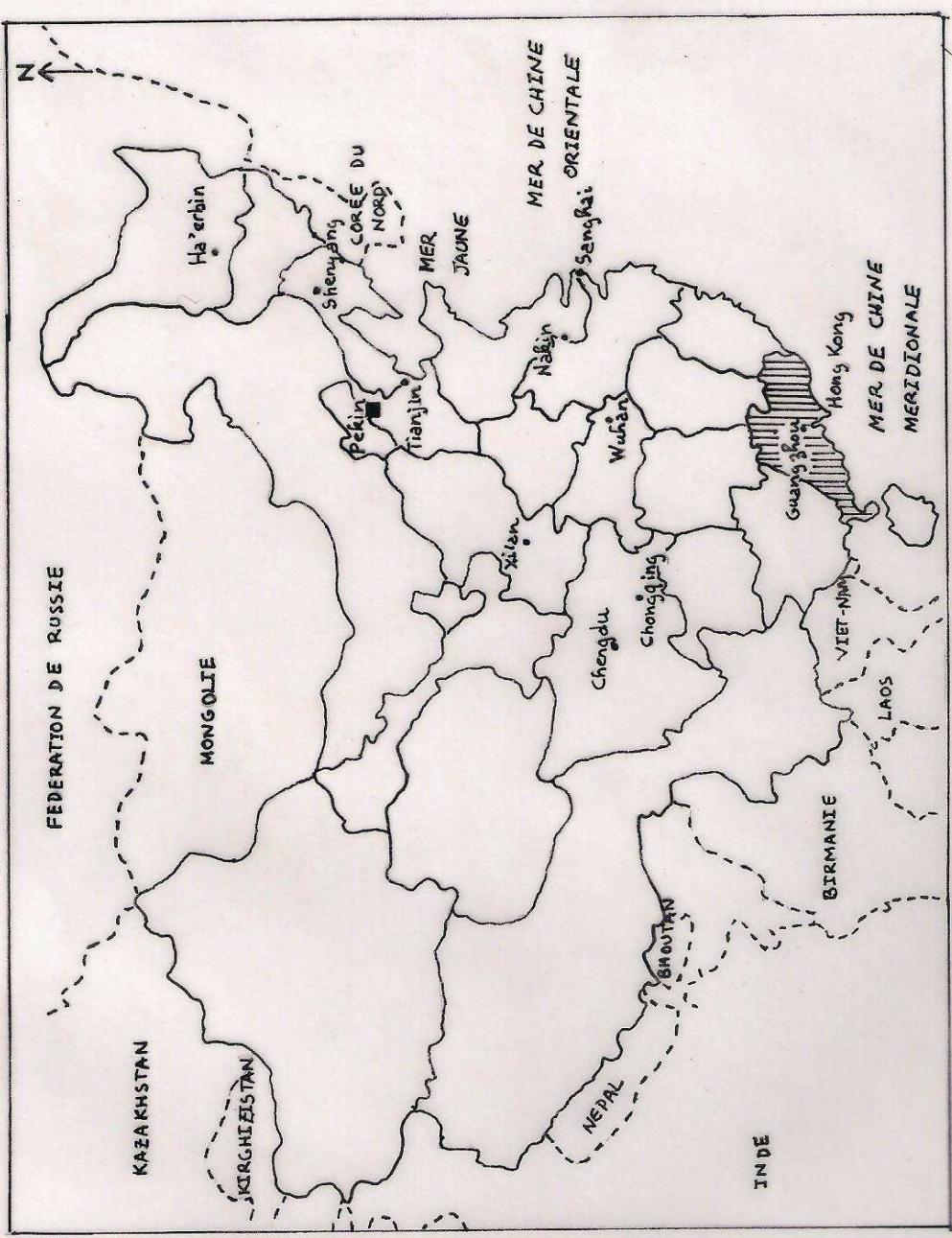
Tous ces facteurs avaient enclenché le départ des millions de personnes vers de nouveaux horizons se manifestant au début par un grand mouvement d'exode rural, puis il s'est transformé en une poussée vers l'émigration.

---

<sup>3</sup> Presque tous les auteurs se rangent à cette thèse concernant ce lieu d'origine. Dans son ouvrage (LMS) SLAWECKI précise même les districts dont ils sont issus : Nan Hai et Shun Tei in : « *l'origine et la croissance de la communauté chinoise à Madagascar* ». Bulletin de Madagascar n°276.mai 1964. p 484

<sup>4</sup> R DUMONT. « *Révolution dans les campagnes chinoises* ». Paris. Edition du Seuil. 1957. p 35-36

Croquis n°04 LOCALISATION DE LA PROVINCE DE KOUANG-TOUNG



SOURCE : Dictionnaire HACHETTE 1995 / Modification de l'auteur

## I.2 Les vagues d'émigration

Des millions de paysans partaient vers des terres neuves où l'appel de main d'œuvre rurale était d'une grande importance comme dans la Mandchourie, les colonies européennes de l'Asie du sud-est et du Pacifique<sup>5</sup>.

On peut englober le mouvement d'émigration en trois (03) vagues se couvrant dans le temps :

Il y avait d'abord le départ des « Huashang » (shang signifie commerce, et hua veut dire fleur de Chine), ce sont des émigrés qui quittaient le pays pour faire du commerce ailleurs.

Puis, ils ont été suivis par des « coolies »<sup>6</sup> ou « «Huagong » (gong =travail) qui étaient composés surtout de paysans sans terre ou déracinés et des chômeurs des grandes agglomérations. Ils étaient recrutés pour mettre en valeur les grandes plantations coloniales des pays du sud est asiatiques et dans les autres colonies européennes. A la fin de leur contrat, ceux qui étaient partis très loin de la Chine se montraient le moins enthousiastes à y retourner.

Et enfin, le dernier type d'émigration concernait les émigrés appelés « Huaquao » (quao= résident temporaire) ; par convenance personnelle ou familiale, ils avaient quitté la Chine pour aller rejoindre leurs familles dans les autres pays ou pour aller tenter leur chance ailleurs.

## II. Madagascar pays d'accueil

Madagascar se situe sur la partie sud ouest de l'Océan Indien. Il est séparé de l'Afrique par le canal de Mozambique. Malgré son éloignement de la Chine, la Grande Ile n'était pas épargnée par les grandes vagues d'immigrations chinoises telles que les avaient connues les pays d'Asie du sud-est des années auparavant.

### II.1 la colonisation française : facteur favorisant de l'immigration

Durant les premières années de l'occupation française à Madagascar, Gallieni estimait le nombre de la population chinoise d'environ une cinquantaine d'individus pour l'ensemble du pays<sup>7</sup>. Le contexte politique et économique de cette période avait obligé l'autorité coloniale à recourir au service des étrangers d'origines asiatiques, principalement les Indiens et les Chinois.

---

<sup>5</sup> Malaisie, Vietnam, Indonésie, Philippines

<sup>6</sup> Nom anglais pour désigner les travailleurs manuels en Extrême orient.

<sup>7</sup> LMS SLAWECKI. op cit. p 495

Dès les premières années de la colonisation, ils ont dû, faire appel aux coolies chinois pour la réalisation des grands travaux d'aménagement tels que la construction des chemins de fer sur le littoral est et certains axes routiers. Ces infrastructures permettaient de ravitailler les villes en marchandises importées de la Métropole et aussi d'acheminer les produits locaux vers les principaux ports.

Les colons avaient également sollicité le concours de ces travailleurs immigrés afin de pallier l'insuffisance de main d'œuvre dans leurs concessions.

Et enfin, ils étaient surtout indispensables dans le rôle d'intermédiaires commerciaux entre les paysans producteurs de cultures de rente et les grandes compagnies import-export françaises.

## II.2 Les mouvements migratoires

Presque tous les premiers immigrés arrivaient à Madagascar en transitant par Maurice et surtout la Réunion. Mais à partir du milieu des années 30 ils venaient directement de la Chine et le rôle de ces deux îles comme escales étaient devenus moins importants.

### II.2.1 Le recrutement de main d'œuvre

Entre 1896 et 1901, l'autorité française avait fait appel à la main d'œuvre chinoise à deux (02) reprises pour la réalisation de grands travaux d'aménagement. Les premiers contractuels étaient engagés pour la construction de la route reliant Tananarive et Tamatave. Ils ont été recrutés dans la province de Kouang-Si située sur la frontière sino-tonkinoise. Au total leur effectif était environ 3 000 contractuels et divisé en quatre convois (Voir tableau n°01 : la composition de quatre convois de coolies entre 1896-1897). Ils étaient sous contrat sur une durée de 11 mois, plus une prime de 15 piastres et un mois de solde d'avance<sup>8</sup>. Mais sous le climat humide, et la difficulté de ravitaillement, nombre d'entre eux tombaient malades et moururent. Les quelques survivants devaient être rapatriés en 1898.

Malgré cet échec, l'autorité française n'abandonnait pas l'idée de recourir aux coolies chinois pour compléter l'insuffisance de main d'œuvre à l'échelle locale.

En juin 1901, la deuxième vague de coolies qui débarquait à Tamatave avait été recrutée dans la province de Fou-Kien en vue de la construction de chemin de fer sur la côte est et pour réaliser des travaux publics d'aménagement.

Au total, ils étaient environ mille contractuels, et une partie de ce convoi était mis à la disposition des colons pour leurs exploitations agricoles.

---

<sup>8</sup> D BARDONNET. « *Les minorités asiatiques à Madagascar* ». Extrait de l'Annuaire français de droit international. 1964. p 135

Tableau n°01 : La composition de quatre convois de coolies entre 1896-1897

| Désignation de convoi | Date de débarquement à Tamatave | Date de rembarquement à Tamatave  | Effectif |
|-----------------------|---------------------------------|---|----------|
| Premier               | 10 mai 1896                     | 05 février 1897   | 499      |
| Deuxième              | 25 août 1896                    | 20 mai 1897   | 614      |
| Troisième             | 05 avril 1897                   | - 285 coolies malingres rembarqués prématulement le 02 septembre 1897<br>- le reste rembarqué le 20 décembre 1897 | 1023     |
| Quatrième             | 11 août 1897                    | - 55 coolies rembarqués prématulement le 02 septembre<br>- le reste le 19 mai 1898                                | 867      |

Source : in Galliéni « *Neuf ans à Madagascar* »

Mais les maladies décimaient peu à peu les engagés et l'année suivante ils furent renvoyés chez eux.

Entre temps, il y avait des déserteurs qui se sont réfugiés dans les hameaux les plus reculés. Selon l'administration française leur nombre était moindre par rapport à celui des déserteurs indiens.

De 1901 jusqu'à 1920, le rythme d'immigration était assez lent, on recensait les Chinois dans l'ensemble du pays environ mille.

## II.2.2 Les immigrations massives

Les conditions d'accès des asiatiques à Madagascar étaient réglementées par les dispositions d'un décret datant de 1932, lequel régit toutes les colonies françaises en fixant un contrôle strict pour les entrées des immigrants non européens sur les territoires (voir annexe I page 83). Mais malgré l'existence de ce décret, de 1920 jusqu'à 1939, le flux

s'intensifiait. Notamment à partir de 1937 où 573 chinois débarquaient sur le port de Tamatave, suivi de 450 immigrants en 1938 et 485 en 1939<sup>9</sup>.

En l'espace de deux ans, l'autorité coloniale avait laissé entrer 1 508 chinois. Le recensement de la population non autochtone par province en 1946 reflétait cette vague et avançait un chiffre de 5 573 chinois<sup>10</sup> soit le double de celle établit en 1936 (environ 2 780 chinois).

Entre 1937 et 1939, leurs effectifs étaient importants par rapport à ceux des mouvements migratoires précédents à cause de l'invasion des troupes japonaises en Chine. En effet, en 1937 les Japonais s'infilaient progressivement sur la partie nord de la Chine, et installèrent un gouvernement à leur solde à Pékin et à Nankin. Pour fuir la guerre et l'insécurité qu'elles engendraient, des millions des Chinois ont décidé de quitter leur pays. Madagascar est parmi les pays de destination car, son développement économique intéressait davantage les immigrés notamment le statut d'intermédiaires commerciaux. Ils ont pu s'introduire dans la Grande île en masse grâce aux navires irréguliers qui assuraient des liaisons directes depuis Hong-Kong.

En effet, avec le renforcement de la digue du Port de Tamatave et la mise en place de nouvelles infrastructures qui furent achevées en 1935, les compagnies françaises : Messagerie maritime et Compagnie Havraise n'étaient plus les seuls bateaux qui longeaient la rade, d'autres navires irréguliers de nationalités différentes venaient également assurer le trafic. Ces nouvelles installations avaient modernisé le port et la consolidation des infrastructures permettaient entre autre d'accueillir les grands navires et entraînaient ainsi l'intensification des échanges avec les autres pays.

A la veille de la Seconde Guerre Mondiale l'administration coloniale avait pris des mesures restrictives pour freiner le mouvement, lesquelles étaient maintenues après 1945.

Parmi elles, l'interdiction aux étrangers de pénétrer sur le territoire malgache sans l'autorisation du gouverneur général.

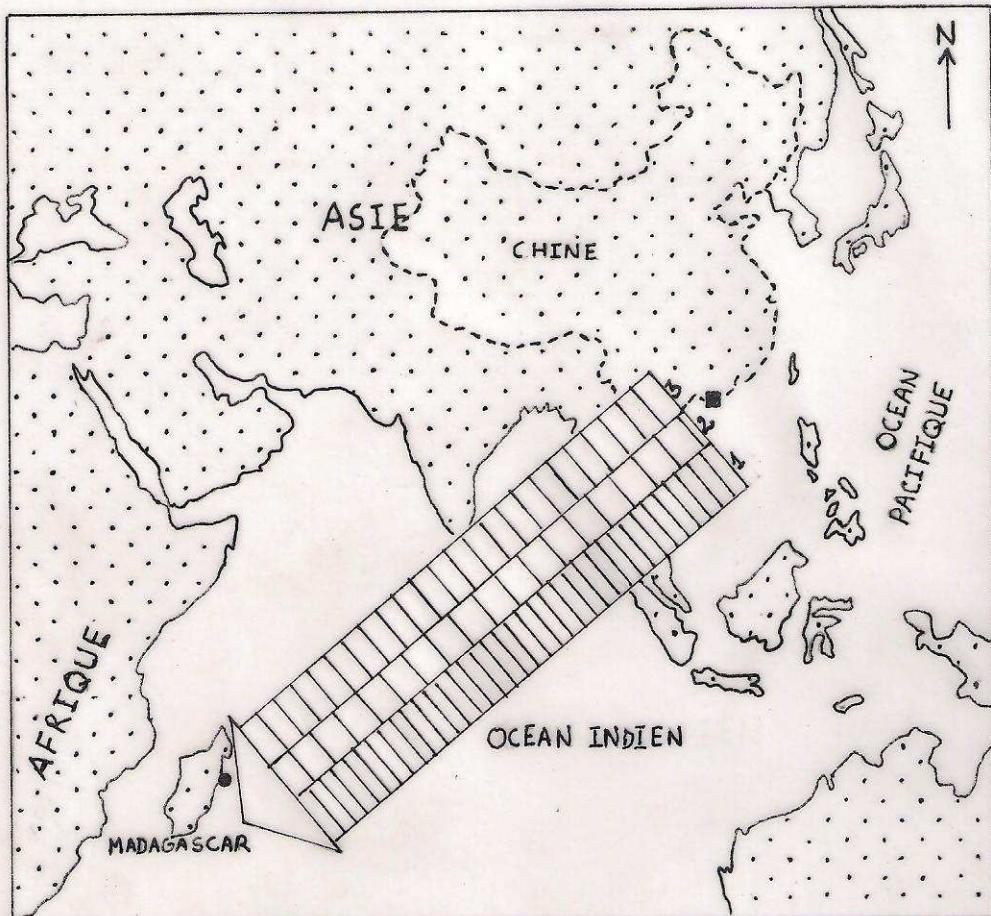
Ainsi donc, les grandes vagues d'immigrations étaient entièrement maîtrisées. Depuis, la communauté chinoise s'était développée par simple croissance démographique.

---

<sup>9</sup> LMS SLAWECKI. op cit. p 497

<sup>10</sup> Source : service colonial des statistiques

Croquis N°.05 LES VAGUES D'IMMIGRATION CHINOISE  
VERS MADAGASCAR DE 1937 A 1939



SOURCE : - Fond de carte : Petit Larousse 2004

- FLAWECKI
- Conception de l'auteur

LEGENDE

----- Limite de la Chine



Continent



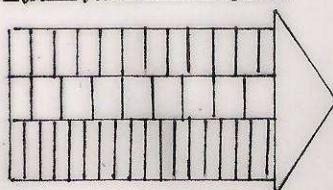
Mer - Océan

- Port de départ : Hong-Kong
- Port d'arrivée : Tamatave

ECHELLE : 0 1200 Km

Effectif des immigrants

485



450

573

Années

1: 1937

2: 1938

3: 1939

## CHAPITRE II : LEUR IMPLANTATION DANS LE PAYS

Une fois installés à Madagascar, les Chinois étaient devenus de nouveaux acteurs dans leurs contrées d'accueil. En premier lieu, ils se sont répartis sur le littoral est. Ils étaient présents dans presque toutes les différentes agglomérations, même dans les zones les plus reculées. Puis, ils s'établissaient peu à peu sur les hautes terres centrales, principalement autour de la capitale. Par contre, ils étaient moins nombreux sur la partie sud du pays.

### I L'acclimatation dans le pays

Les Chinois spécifiés supra faisaient preuve de dynamisme et de mobilité. Ils étaient très motivés et prêts à tout pour recommencer une nouvelle vie.

#### I.1 les zones de préférence

Pour pouvoir exercer leur fonction d'intermédiaires commerciaux leur choix concernant la zone d'implantation était dictée par le niveau d'intégration de celle-ci par rapport à la structure de l'économie de traite. Celle-ci correspondait essentiellement aux régions qui possédaient plusieurs exploitations agricoles riches en produits destinées à l'exportation et qui se localisent surtout sur la côte est malgache (voir croquis n°06 : Répartition des cultures de rente à Madagascar).

D'après les statistiques, la province de Tamatave<sup>11</sup> englobait environ 60% de la population chinoise dans l'ensemble du pays (voir tableau n°02 : répartition des Chinois par province à Madagascar en 1946). En effet, les cinq (05) districts<sup>12</sup> qui la composent possédaient de nombreuses plantations riches en variété et en quantité de produits à exporter comme le café, le girofle, le riz et bien d'autres fruits. Par exemple le riz dans le district d'Ambatondrazaka ou le café et le girofle pour le district de Fénérive.

Avec l'existence du port qui assurait l'écoulement rapide des produits vers le marché extérieur cette province était entièrement intégrée à l'économie extravertie du pays. Dans la province de Tananarive, ils étaient surtout nombreux dans les districts à forte concentration de population car cette dernière constituait des atouts pour le bon fonctionnement de leurs commerces de produits importés.

---

<sup>11</sup> Délimitations territoriales du temps de la colonisation

<sup>12</sup> district de Tamatave, de Fénérive, de Mahanoro, d'Andevoranto et d'Ambatondrazaka

Tableau n° 02 : Répartition des Chinois par province à Madagascar (année 1946)

| PROVINCES ET DISTRICTS   | EFFECTIF |
|--------------------------|----------|
| PROVINCE DE TANANARIVE   | 946      |
| PROVINCE DE TAMATAVE     | 3 322    |
| PROVINCE DE MAJUNGA      | 489      |
| PROVINCE DE FIANARANTSOA | 698      |
| PROVINCE DE TULEAR       | 118      |
| TOTAL                    | 5 573    |

Source : Service colonial des statistiques

## I.2 Les Chinois et l'Administration coloniale

Comme les autres populations étrangères, les Chinois étaient dans l'obligation de se soumettre aux conditions de séjour instaurées par l'administration coloniale. A cela s'ajoute, d'autres règlements qui leur étaient réservés en tant qu'étrangers de nationalité asiatique.

### I.2.1 les conditions de séjours des étrangers non européens

Les étrangers d'origines asiatique et africaine étaient soumis à des règlements qui leur étaient spécifiques (voir annexe I page 83).

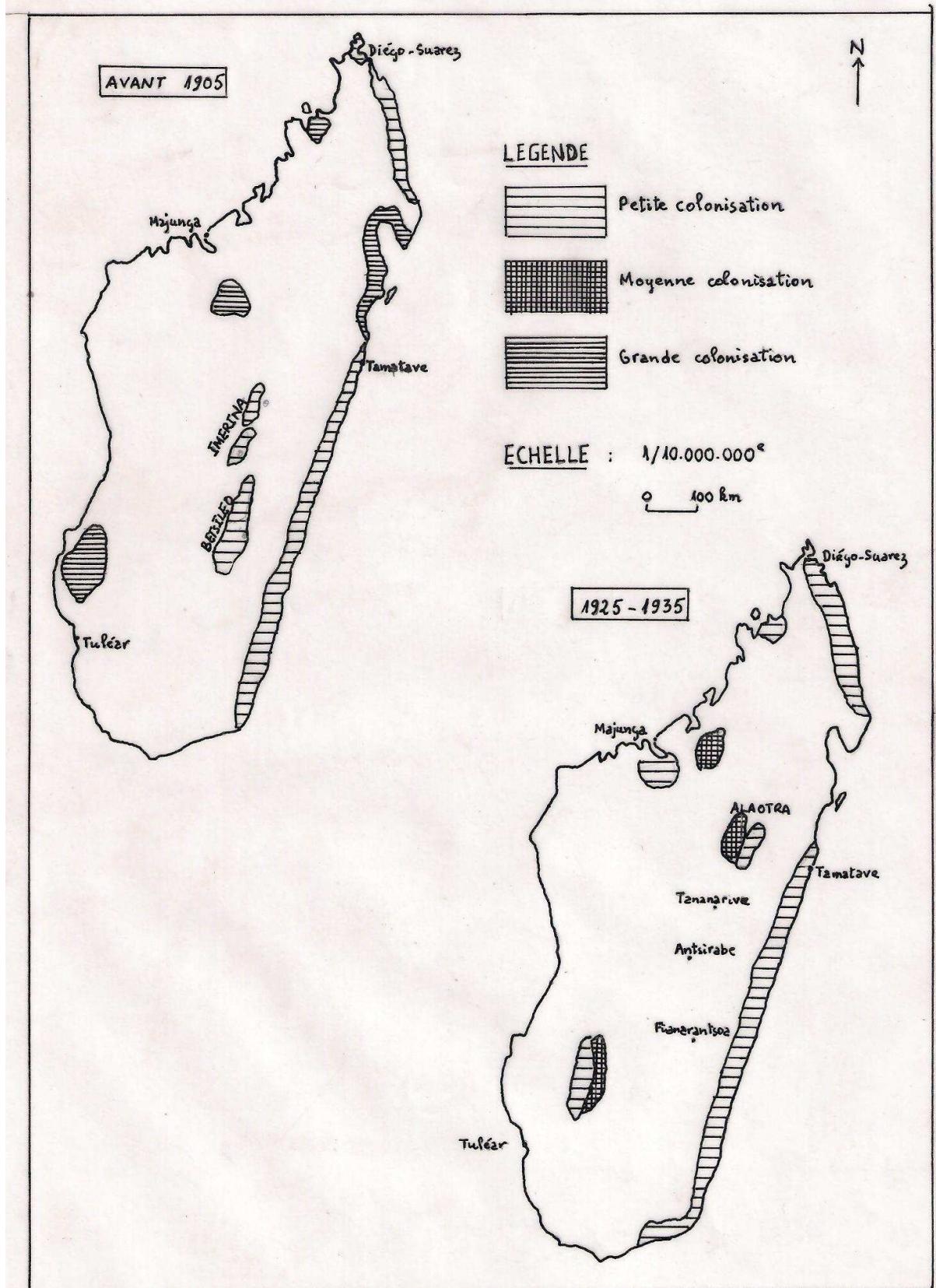
Parmi elles, l'obligation pour eux de se regrouper dès que leur effectif dépassait 10 personnes par district, en raison d'une congrégation par nationalité et par religion (voir annexe II page 85).

Chacune de ces congrégations devrait être présidée par un chef nommé par l'autorité locale sur proposition des membres. Ce président est l'intermédiaire entre l'administration française et la communauté.

Cette décision permettait de mieux cerner les immigrés asiatiques qui étaient devenus de plus en plus nombreux dans le pays.

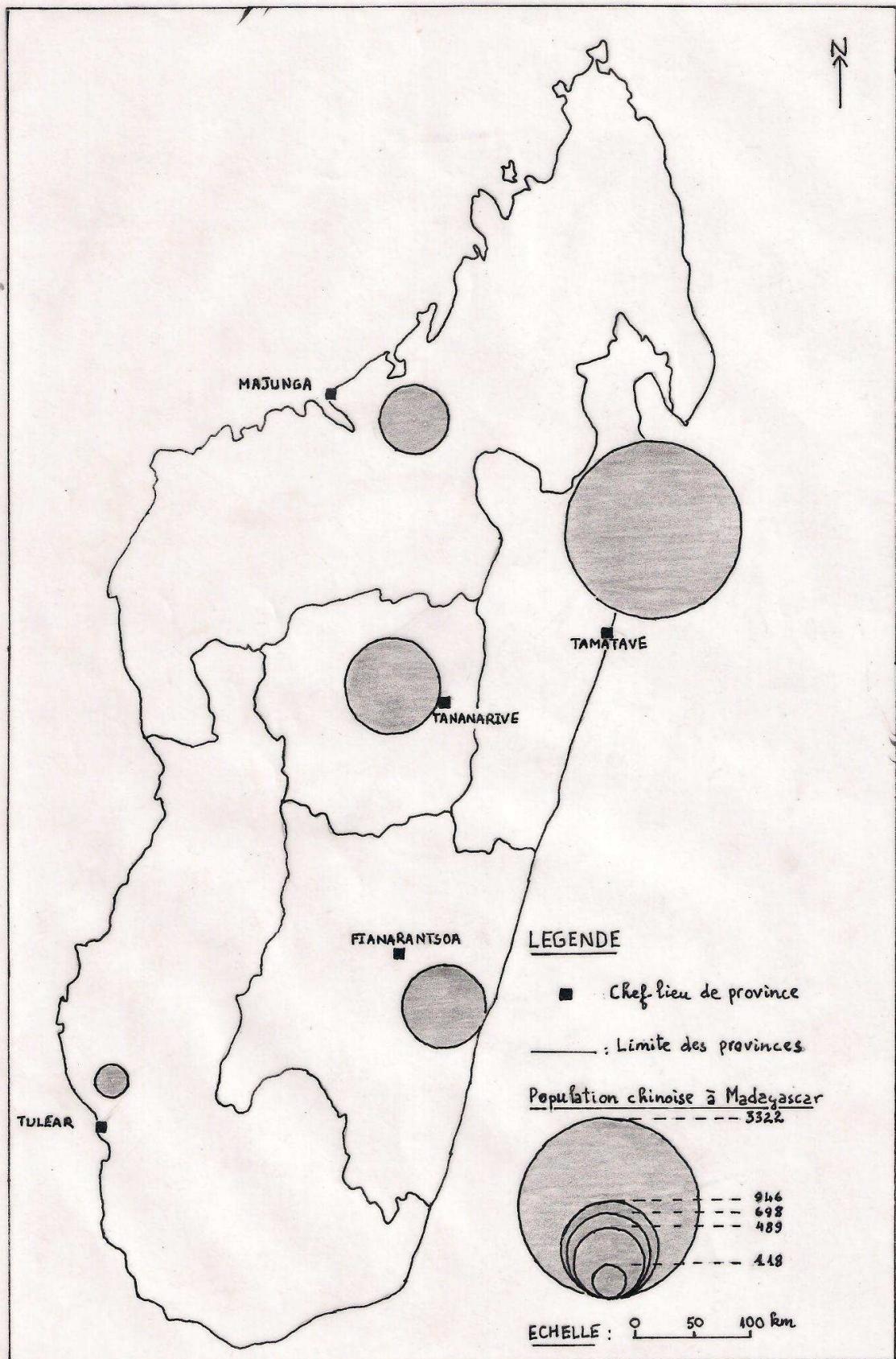
La deuxième mesure imposée aux étrangers asiatiques concernait l'exercice de leurs activités économiques au sein de la colonie. De peur qu'ils n'aient la mainmise dans

Croquis n° 06. INSTALLATION DES COLONS ET DEBUTS DES CULTURES DE RENTE



SOURCE : - COURS D'HISTOIRE ("Madagascar au XX<sup>e</sup> siècle")  
- CONCEPTION DE L'AUTEUR

Croquis N° 07 REPARTITION DE LA POPULATION CHINOISE PAR PROVINCE  
EN 1946



SOURCE: Service Colonial des Statistiques - Conception de l'auteur

la structure économique locale, l'autorité française avait décidé, dès 1932, d'instaurer des mesures discrétionnaires qui visaient à limiter leur accès à quelques activités professionnelles. Par exemple, pour pratiquer certaines activités commerciales, une autorisation préalable était nécessaire, laquelle n'était pas souvent accordée car des Européens exerçaient déjà dans le secteur.

### I.2 2 Le statut de citoyenneté

Fidèles au principe traditionnel d'après lequel le changement de nationalité était vu d'un mauvais œil, les Chinois avaient dans leur immense majorité, conservé leur nationalité d'origine.

Toutefois, les quelques minorités naturalisées français appartenaient à la catégorie des Européens et assimilés. La quasi-totalité de ces naturalisations étaient réalisées pour des raisons de commodité sociale. En effet, un chinois naturalisé avait plus d'avantages, comme l'accès à la propriété et l'exercice de certaines activités commerciales où une réglementation rigoureuse interdisait aux étrangers d'origine asiatique.

Concernant le cas des métis sino-malgaches issus d'union libre et dont l'effectif n'avait cessé d'augmenter, l'administration française avait choisi d'assurer la primauté de la nationalité de fait sur la nationalité de droit. C'est- à-dire que l'enfant né hors mariage qui a été reconnu par le père est tenu comme né du mariage, lorsqu'il a été élevé par ce dernier. Se fondant sur une connaissance exacte de la mentalité des intéressés, cette situation allait à l'encontre de la loi française, mais dans le sens de la loi chinoise. Les enfants nés ainsi, ils gardaient la nationalité de leurs pères.

## II Les organisations sociales

Etant sur un territoire étranger, ils étaient solidaires entre eux. Certains traits de leur organisation restaient fermés au monde extérieur mais en général, la communauté chinoise était plus ouverte par rapport à celle d'origine indienne.

### II.1 Une forte cohésion familiale et sociale

Tous d'ascendance cantonaise, ils maintenaient des relations étroites entre eux et avec leur pays d'origine. C'est dans le cercle familial que chaque individu apprenait le sens même d'unité et d'organisation sociale. En effet, il existait une forme d'organisation hiérarchique où le plus âgé du groupe dirigeait d'une manière incontestable les membres de la famille. Il collectait et thésaurisait les revenus, veillait à la subsistance des siens et

versait quelques sommes pour leurs besoins quotidiens, car aucune rémunération n'était accordée pour le travail accompli au sein de la famille.

La vie privée d'un Chinois était partagée entre la famille et la communauté.

Le siège de la congrégation constituait un lieu de rencontre et de conservation des valeurs culturelles chinoises ; les cultes et fêtes traditionnelles s'y déroulaient. C'est également dans cette institution que la solidarité au sein de la communauté se concrétisait. En effet, une caisse commune était mise en place pour assister les membres en difficulté. Elle veillait également à l'éducation des ses jeunes par le biais des écoles franco-chinoises ; métis ou chinois de souche, ils recevaient tous le même enseignement. La congrégation exerçait une grande influence au sein de la communauté, elle surveillait entre autre les faits et gestes de chacun de ses membres pour éviter toutes remarques négatives auprès de l'autorité locale.

## II. 2 Leur tendance politique

En général, les Chinois s'étaient tenus à l'écart de toute organisation politique locale. Plus soucieux du moins en apparence de la réussite de leurs affaires commerciales que des questions politiques, ils n'intervenaient guère sur les débats publics. Leur attitude neutre et opportuniste a été aussi nette durant les dernières années de la période coloniale.

Mais s'ils apparaissaient essentiellement comme des spectateurs devant la scène politique locale, ils n'en étaient pas moins sur la vie politique de leur pays d'origine.

En effet, avec la proclamation de la république populaire de Chine en octobre 1949, des cellules du parti communiste étaient dispersées dans la plupart des principales villes malgaches et leurs membres se sont livrés à une propagande active pour le gouvernement de Mao Tsé Toung.

Dès 1956, l'autorité française peu disposée à laisser créer des foyers d'agitation politique avait interdit la propagande communiste sur le territoire malgache.

Officiellement, tous les Chinois à Madagascar étaient rattachés à la Chine nationaliste surtout avant les années 1940, mais plus de la moitié de la communauté se serait affiliée au parti communiste. La réserve qui leur était imposée en raison de leur installation sur un territoire étranger leur avait permis de poursuivre leurs activités économiques en toute sérénité.

## II .3 L'intégration dans la société

La faiblesse de l'effectif de femmes chinoises, dans les premiers temps de l'immigration avait contraint de nombreux Chinois à prendre femme chez la population

autochtone. En effet, au début du mouvement, les hommes venaient seuls à Madagascar pour prospecter les possibilités commerciales, mais n'ayant pratiquement pas pu retourner en Chine depuis la Seconde Guerre Mondiale il en résultait un déséquilibre numérique entre les sexes au sein de la communauté. Ce n'était que durant les dernières vagues d'immigrations que l'apport féminin avait augmenté car les immigrés étaient venus en majorité en famille.

Malgré cette situation, s'ils avaient pris des concubines malgaches, c'était aussi pour des raisons commerciales (facilités des rapports avec les paysans), ou administratives (acquisition d'immeubles sans avoir besoin d'autorisation spéciale au nom de la femme). Les unions légitimes sont restées rares, car ils gardaient toujours l'espoir de retourner un jour dans leur pays d'origine et de se marier avec l'une de ces compatriotes. Dans l'ensemble, ils étaient bien acceptés par la population locale, et leur relation avec les autres communautés étrangères se bornait uniquement à des relations d'affaires.

### III .Les Chinois : des intermédiaires commerciaux

L'ensemble de l'organisation économique était basé sur une structure commerciale extravertie. Le premier objectif est de satisfaire les besoins en matières premières des industries métropolitaines. Puis en second lieu, faire de Madagascar un marché exclusif des produits industriels français. Les Chinois étaient avant tout des commerçants, mais l'éventail de leurs branches d'activités était très ouvert.

#### III.1 La pyramide commerciale

L'économie coloniale était entièrement en relation avec les échanges commerciaux de l'extérieur. A l'échelle locale, cette situation donnait lieu à une structure commerciale en forme de pyramide (voir figure n°01 : pyramide commercial colonial).

Où à la base se trouvent les paysans producteurs de matières premières, telles que : le café, le riz, le girofle, le manioc et bien d'autres produits.

Puis au centre, on a les commerçants intermédiaires qui étaient en majorité représentés par les Chinois sur le littoral est et par les Indiens sur la partie ouest. Ils collectaient les produits agricoles dans les campagnes souvent sous forme de troc avec les marchandises importées qui se trouvaient dans leurs boutiques.

Ensuite, il y a les vingt (20) agences qui se sont réparties sur quelques villes secondaires. Ils rachetaient les marchandises collectées par les intermédiaires pour le compte des deux sociétés import-export françaises, et fixaient eux même les prix de ces produits. Ces magasins de gros ou demi-gros distribuaient en même temps les produits importés aux colons et approvisionnaient les petites boutiques à la campagne. En ville

chaque communauté d'étrangers se spécialisait dans le domaine du commerce, les Indiens détenaient le quasi monopole de la vente en gros ou en détail des tissus, et les Chinois se consacraient exclusivement à celui de l'alimentation générale, mais ils étaient surtout nombreux dans le domaine de l'épicerie.

Et au sommet de cette structure se situent les deux grandes compagnies import-export françaises à Madagascar : CLM ou la Compagnie Lyonnaise de Madagascar et CMM ou la Compagnie Marseillaise de Madagascar qui monopolisaient la distribution des produits importés dans la colonie et la commercialisation de produits locaux vers l'extérieur.

### III. 2 Le boutiquier chinois : commerçant et usurier

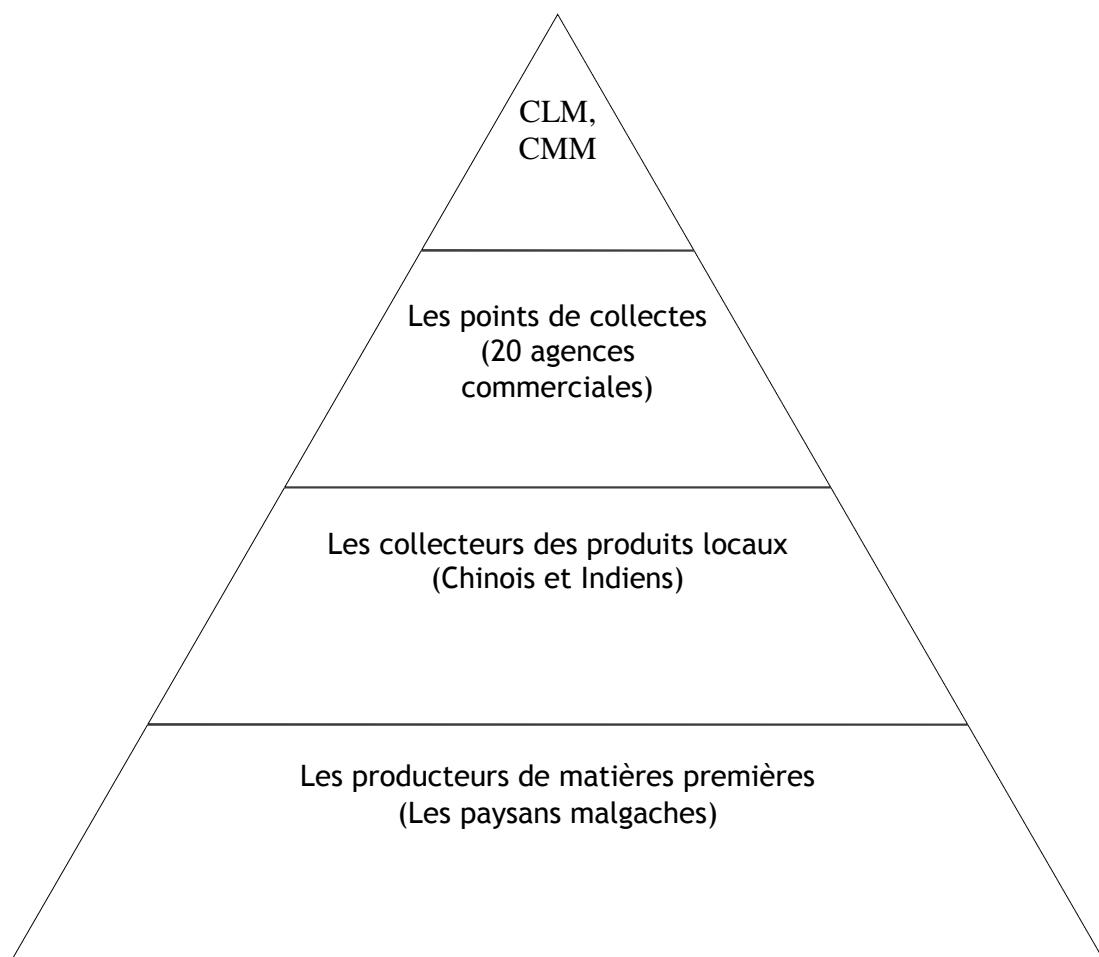
La circulation monétaire à la campagne était insuffisante, notamment dans les zones les plus reculées où la plupart des échanges commerciaux se faisaient par le système de troc. Ce genre de pratique était courant mais qui s'est déroulé dans la plupart de temps au désavantage des paysans. De plus, à défaut de concurrent, le boutiquier chinois dictait les valeurs de chaque marchandise apportée par le paysan. Se servant de la naïveté et du manque d'expérience de ce dernier, le commerçant chinois a pu l'exploiter dans une large mesure, comme en témoigne M. Louis Chevalier<sup>13</sup>, « *Le Chinois vole en premier lieu sur le poids, profitant de ce que l'indigène ignore ce qu'il apporte de ce café de son panier et ne sait pas lire une balance (...). Il vole en second lieu, sur la multiplication du nombre de kilos par le prix. Il vole en troisième lieu sur le mode de paiement ; au lieu de payer le Malgache avec un gros billet, le Chinois prend à la banque de la petite monnaie et met sur son comptoir une grande quantité de menues coupures que l'indigène affolé s'empresse de saisir. Enfin comme ce dernier trouve impoli de sortir ainsi d'une boutique aussi bien achalandée sans rien acheter, le Chinois le vole une dernière fois sur le prix de tissu, du sel, du sucre, de pétrole, du savon qu'il lui vend* ».

En même temps, il occupait également la place de banquier auprès des paysans, en leur prêtant de l'argent à des taux usuraires. Incapables de rembourser à temps leurs emprunts ces petits producteurs s'endettaient davantage jusqu'ils atteignaient le point du non retour où ils seraient obligés d'abandonner leurs terres à ces usuriers. Dans le temps, cette pratique avait permis aux Chinois d'avoir des innombrables exploitations agricoles. En somme, les commerçants chinois participaient entièrement à toutes les transactions commerciales et financières qui se déroulaient à la campagne. De ce fait, ils exerçaient un monopole dans l'ensemble de la structure économique locale.

---

<sup>13</sup> D BARDONNET. « *Les minorités asiatiques à Madagascar* ». op cit. p 159

Figure n°01 : Pyramide commerciale coloniale



## CHAPITRE III : LA RELATIVE REUSSITE ECONOMIQUE DES CHINOIS

Les commerçants chinois étaient entièrement intégrés à la structure économique coloniale. Avec la Seconde Guerre Mondiale leur situation avait pris une autre tournure. En effet, la crise économique qui touchait l'ensemble du pays avait contribué à l'expansion de leurs activités commerciales. Dès le lendemain de la guerre, ils avaient connu un essor économique sans précédent et ce jusqu'au début des années 70.

### I la Seconde Guerre Mondiale à Madagascar

En tant que colonie française, l'organisation sociale et économique de Madagascar était perturbée par cette guerre qui opposait les puissances alliées aux puissances totalitaires de l'Axe. Ainsi, en 1940, l'occupation de la Métropole par les troupes allemandes se traduisait dans la colonie par la soumission à ce nouveau régime. Cette même année jusqu'au mois d'octobre 1942 la Grande île avait donc subi le blocus britannique<sup>14</sup>. Mais, entre l'invasion de ces troupes en 1943 jusqu'en 1944 où la France avait retrouvé sa liberté, Madagascar se trouvait dans l'orbite des alliés.

#### I.1 une économie asphyxiée

Entre 1940 et 1942, Madagascar rencontrait des difficultés de ravitaillement de produits importés. En effet, avec les hostilités de la guerre, les navires qui accostaient le littoral malgache étaient devenus rares. Cette situation avait causé une grande pénurie des denrées de première nécessité sur les marchés. Et les produits fabriqués sur place par les industries de substitution n'arrivaient pas à combler le déficit. En ville ou à la campagne, les marchandises se faisaient rares sur les étalages des magasins ou boutiques, et se vendaient à des prix exorbitants.

De même, les exportations de produits locaux s'étaient arrêtées brusquement, par conséquent à l'échelle locale il y avait eu beaucoup de surplus. En effet, les collecteurs des produits locaux profitaient de la conjoncture économique pour spéculer en baisse et exercer leur dictat sur la valeur des ces marchandises. Ce type de pratique n'était pas nouveau dans le monde rural mais avec la crise économique la condition paysanne ne s'était pas améliorée voire elle s'était détériorée continuellement. Étant démotivés, les paysans diminuaient leur production, d'autres s'orientaient vers la culture vivrière. La crise économique avait influencé les conditions de vie de l'ensemble de la population. Mais c'était surtout les paysans qui subissaient les lourdes conséquences.

<sup>14</sup> des navires anglaise encerclaient les côtes pour empêcher la communication avec l'extérieur et le ravitaillement.

Bref, les activités économiques avaient rencontré un certain ralentissement pendant cette période. Ce n'était qu'à partir de 1943 avec l'ouverture des échanges commerciaux avec les pays qui se trouvaient dans l'orbite des alliés que l'économie du pays avait connu un nouveau souffle. Et une fois que la France avait recouvré sa liberté en 1944, c'était le retour de la mise en valeur du pacte colonial qui faisait de la Métropole le partenaire économique exclusif de Madagascar.

## I.2 Les commerçants chinois parmi les bénéficiaires de cette crise

Dès le début du ralentissement des activités économiques notamment les importations et les exportations, les Chinois savaient déjà les facteurs qui leur permettraient de tirer le maximum de profit.

Pendant la période de crise, le ravitaillement de produits importés constituait un circuit commercial très lucratif qui permettrait d'avoir davantage de bénéfices et de s'enrichir rapidement. En effet, aux niveaux des marchés locaux, les marchandises étaient devenues si rares et si chères qu'avec la collaboration de quelque responsable de deux grandes compagnies import-export françaises, des hommes d'affaires asiatiques pratiquaient le marché noir. Tout ce trafic se déroulait sous le regard passif de l'autorité locale.

En outre, à la campagne les collecteurs emmagasinaient les matières premières des producteurs qu'ils avaient spéculées en baisse en prétextant qu'il y avait une interruption des échanges économiques avec la France à cause de la guerre, pour ensuite les revendre à des prix plus élevés auprès des agences lorsque le moment opportun arriverait. En effet, après avoir obtenu les produits sans la moindre valeur, le boutiquier chinois les stockait d'abord ; puis en attendant que la conjoncture économique soit propice il les revendait auprès des agences commerciales françaises avec plus d'intérêt en leur faisant croire que les productions au niveau des paysans avaient diminué. Les Chinois misaient donc surtout sur la loi d'offre et de la demande et monopolisaient ainsi le cours de prix des produits tant au niveau des paysans que sur les agences des deux grandes compagnies exportatrices.

Dès lors, avec l'ouverture de Madagascar aux autres pays anglo-saxon, malgré la crise, l'exportation entre le mois de janvier jusqu'au mois d'octobre 1944 atteignait environ 111 000 tonnes de produits et la valeur des exportations malgaches était proche d'un milliard de franc. Ces montants démontraient l'intensité des échanges que ce soit au niveau de chiffres d'affaires ou concernant les quantités des produits exportés (voir

annexe VI page 92). Les intermédiaires commerciaux chinois avaient pu liquider leurs stocks et en même temps ils avaient gagné beaucoup de bénéfice.

En somme, la crise économique était profitable à une partie de la population notamment les Chinois grâce à leur circuit commercial.

A partir de 1945, la structure commerciale des Chinois avait connu une véritable intégration verticale. Compte tenu de la cohésion sociale de cette communauté, leurs activités commerciales formaient un réseau bien organisé. En effet, avec leurs expériences et les capitaux qu'ils avaient pu accumuler, ils ont osé franchir la barrière en s'investissant dans le secteur d'importation et d'exportation. Où ils maîtrisaient le circuit depuis la collecte des produits jusqu'à leur exportation et également ils assuraient la distribution des marchandises importées à l'intérieur du pays. Leurs établissements assumaient elle-même les relations commerciales avec l'extérieur dont la plupart des comptoirs se trouvaient en France notamment à Marseille et aussi à Hong-Kong.

## II Le renforcement de la position économique des Chinois

Après la Seconde Guerre Mondiale, avec l'aide apportée par les Américains grâce au plan Marshall, la France était en plein redressement économique. A Madagascar, celui-ci se manifestait par l'augmentation de la demande de matières premières pour les industries métropolitaines. Cette situation favorisait l'épanouissement des activités commerciales des collecteurs de produits locaux et des exportateurs. C'était l'âge d'or de l'économie de traite.

### II.1 Les établissements import-export

Les créations de nouveaux établissements import-export autre que français marquaient le début d'une nouvelle ère où la concurrence était désormais de rigueur (voir annexe VII page 95). Les établissements import-export chinoises étaient nombreuses dans les principales villes du littoral est malgache. C'étaient en majorité des compagnies et des sociétés familiales. Les activités principales des établissements d'importations étaient le commerce de produits alimentaires : alimentation générale, les vins et les articles de Chine. Et, ils exportaient les produits locaux vers leurs correspondances en France.

En outre, la présence de la Banque franco-chinoise à Antananarivo avait contribué à renforcer les investissements des Chinois dans le pays. En effet, cette banque contrôlait des réseaux commerciaux très denses et entretenait des relations avec Taï peh comme avec Pékin. Elle détenait donc une certaine notoriété au sein de cette la communauté,

car elle offrait aux opérateurs économiques chinois les possibilités de réaliser les projets qui demandaient plus de capitaux grâce aux emprunts.

En somme, ces sociétés commerciales avaient surtout permis le démanteler le monopole établi par les deux compagnies françaises sur l'importation et l'exportation des produits à Madagascar.

## II.2 l'épanouissement des activités locales

Vers le milieu des années 50, la montée fulgurante des commerçants asiatiques dans le monde des affaires menaçait le commerce des étrangers européens notamment les Français qui malgré leurs efforts ont dû fermer leurs boutiques tombées en faillite. A la veille de l'indépendance, les activités pratiquées par les Chinois se sont élargies. Forts de leurs expériences durant les années de crise, ils se sont investis dans des domaines qui leurs étaient familiers à savoir les usines de transformation alimentaire qui furent à l'origine des petites usines de substitution puis une fois que la guerre fut finie, ils ont amélioré leur performance et continuaient de produire pour le marché local.

Il y avait des fabriques de farine ou de tapioca, les usines de transformation des épices, des torréfactions de café, des distilleries et bien d'autres unités de fabrication. Ils ont également entrepris de planter de cultures rente et s'activaient dans le transport.

Malgré, les profits qu'ils ont pu gagner et les biens immobiliers qu'ils possédaient, en général, les Chinois restaient très discrets et n'affichaient guère leurs richesses en public.

Depuis leur implantation à Madagascar et même après son indépendance, la position économique des Chinois n'a pas cessé d'être consolidée, notamment dans les agglomérations du littoral est. En ville, le commerce des établissements de distribution de marchandises générales importées et les maisons d'exportation des produits locaux fleurissaient. De même, dans les milieux ruraux avec leur rôle d'usuriers et de collecteurs de produits agricoles, leur influence dans l'organisation de la vie économique locale était importante. Ils monopolisaient d'une certaine manière le circuit commercial de l'économie de traite, de l'amont vers l'aval. Cette mainmise au niveau de la structure économique par un groupe minoritaire suscitait une certaine rancœur vis-à-vis de la majorité de la population.

Ainsi, en 1975, l'avènement du régime socialiste impliquait la mise en place des sociétés d'Etat et des coopératives agricoles, illustrant bien la volonté de toute une nation pour un changement profond.

En résumé, la détérioration des conditions de vie des paysans en Chine avait amorcé le mouvement d'émigration dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis, avec l'instabilité politique qu'avait connue ce pays le mouvement s'intensifia vers le début des années 30. Depuis Madagascar fut touché par ce phénomène jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale durant laquelle la conjoncture économique et sociale leur était favorable.

Ils se sont concentrés sur la partie est et les hautes terres centrales malgaches, régions correspondant aux zones intégrées à l'économie de traite et pour en faire du commerce. Classés, parmi les étrangers non européens, ils sont soumis à des conditions de séjour qui leur sont spécifiques et qui les catégorisent au rang de la population non assimilée au sein de la colonie. Dans chaque district ils étaient dans l'obligation de se regrouper au sein d'une congrégation où la cohésion sociale avait tout son sens.

Dans les zones les plus reculées, ils collectaient les produits de rente aux paysans et exerçaient ainsi leur mainmise sur toutes les transactions économiques locales, faute de concurrents.

La Seconde Guerre Mondiale avait joué un rôle important dans l'évolution de leur situation. Ils ont pu profiter du déréglage économique que cette guerre avait entraîné. Ainsi, ils parvenaient à maîtriser le circuit commercial de l'économie de traite et à gravir l'échelon supérieur de la pyramide une fois la paix revenue, et même après l'indépendance. Leur influence était importante dans les zones intégrées à cette économie extravertie.

## **DEUXIEME PARTIE : LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DE LA POPULATION CHINOISE DANS LA VILLE DE TAMATAVE**

De nos jours, bien que certains aspects de l'organisation sociale et économique des Chinois dans la ville de Tamatave reflètent encore les traces du passé, beaucoup de paramètres ont subi des changements. D'où l'intérêt pour nous d'analyser les traits généraux qui les caractérisent c'est-à-dire voir de près l'évolution de leur situation.

## CHAPITRE IV : ETUDE D'UNE COMMUNAUTE MINORITAIRE

Actuellement il est difficile d'avoir des données exactes sur l'effectif de la population chinoise dans la ville de Tamatave. D'après les estimations, elle représente environ 1% de l'ensemble de la population urbaine.

Pour mieux cerner le sujet d'étude, les données de base utilisées dans ce quatrième chapitre ont été tirées des fiches de recensement de la population concernant quatre (04) fokontany de l'arrondissement d'Ambodimanga année 2005.

### I Etude démographique : une population vieille

L'arrondissement d'Ambodimanga se localise sur la partie est de la ville. Délimiter au nord par la limite de l'arrondissement d'Ankirihiy, au sud par celle d'Anjoma, à l'ouest par celle de Tanambao V et à l'est par la rade de Tamatave (voir croquis n°02).

Sur une superficie de 330,52 ha, cette circonscription abrite environ 26 535 habitants<sup>15</sup> soit 13% de l'ensemble de la population urbaine qui se répartissent inégalement dans les 19 fokontany.

Ancien quartier colonial, cet arrondissement est le moins peuplé dans la commune. Il possède un tissu urbain<sup>16</sup> en parcelle régulière avec un habitat pavillonnaire ; et renferme les plus vieux quartiers de la ville notamment les fokontany d'Ampasimazava est et ouest où se localisent des patrimoines historiques et culturelles, à savoir les vieilles bâties coloniales, les mosquées, le siège de l'ancienne Congrégation chinoise de Tamatave. Depuis ce temps là jusqu'aujourd'hui, cette partie de la ville est cosmopolite dans la mesure où cohabitent Malgaches et étrangers de nationalités différentes, notamment les communautés installées dans la ville depuis des générations, comme les Karana et les Chinois.

La commune comprend trois (03) secteurs distincts d'habitat : le secteur urbain ou moderne, le secteur traditionnel et le secteur industriel (voir croquis n°08 : l'occupation du sol dans la commune urbaine de Tamatave). Ambodimanga est classé dans la première catégorie avec ses zones d'habitats modernes, ses centres d'affaires (commerce de gros, banques), ses services publics et la présence du port.

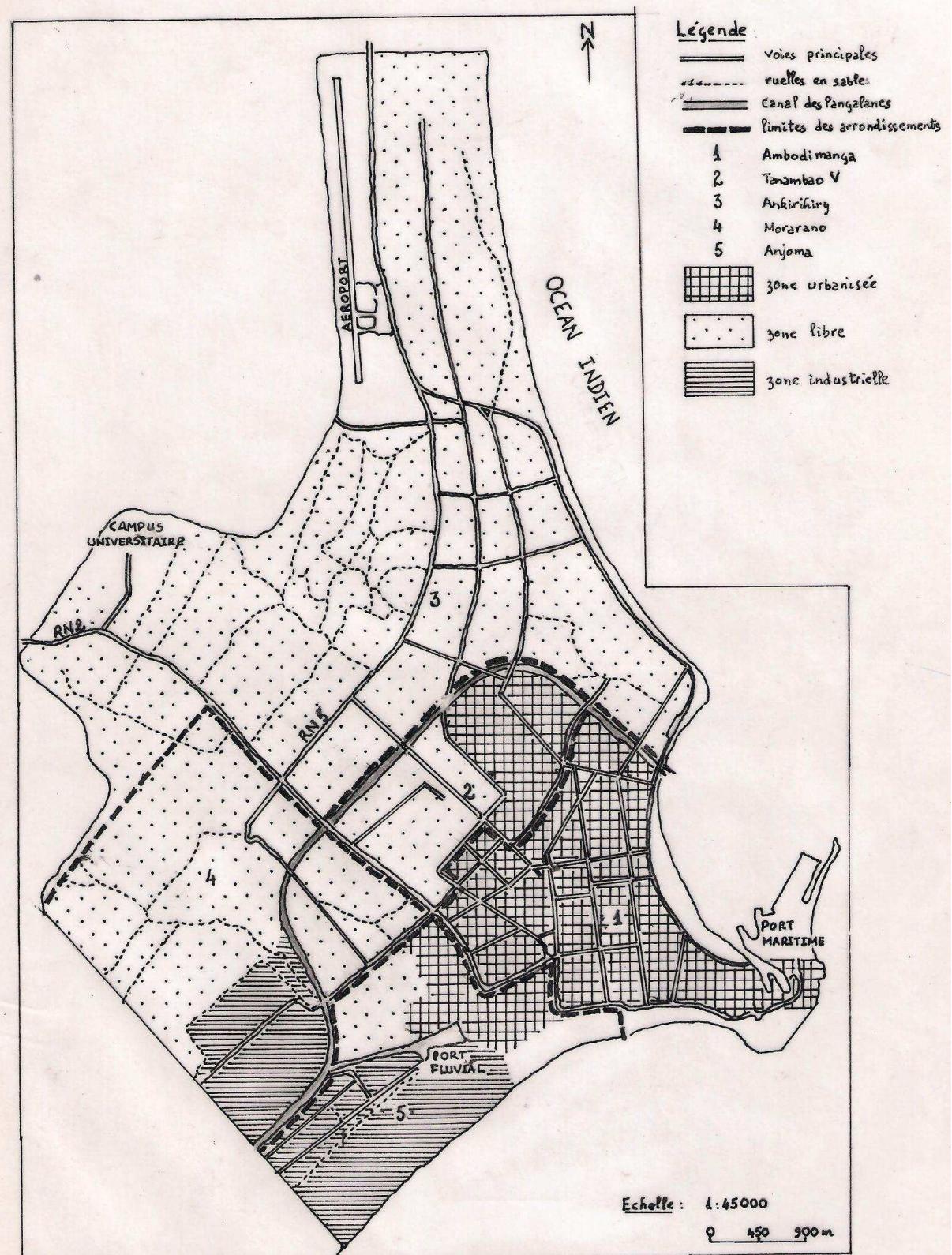
C'est dans ce cadre cible que l'étude démographique de la communauté chinoise au sein de la ville a été réalisée.

---

<sup>15</sup> Source : DIR INSTAT Tamatave année 2005

<sup>16</sup> Disposition de l'habitat et des activités

Croquis N°08 L'OCCUPATION DU SOL DANS LA COMMUNE URBAINE DE TAMATAVE



SOURCE: SERVICE TECHNIQUE . BUREAU D'ETUDES TOAMASINA I

## I.1 structure et composition de la population

Les Chinois qui ont gardé leur nationalité d'origine représentent environ 1,7% de l'ensemble de la population des fokontany Ampasimazava est et ouest et les fokontany Anjoma MPF sud et MPF est de l'arrondissement d'Ambodimanga.

Les 117 individus recensés se répartissent sur 39 foyers. Presque la moitié de cet effectif se trouve dans la parcelle 32/43-44 Ampasimazava ouest.

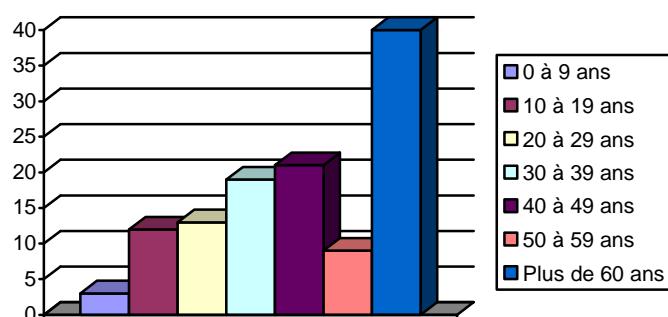
La taille moyenne de chaque ménage est environ de 04 personnes.

Tableau n°03 : Répartition de la population chinoise par sexe et par âge dans l'arrondissement d'Ambodimanga

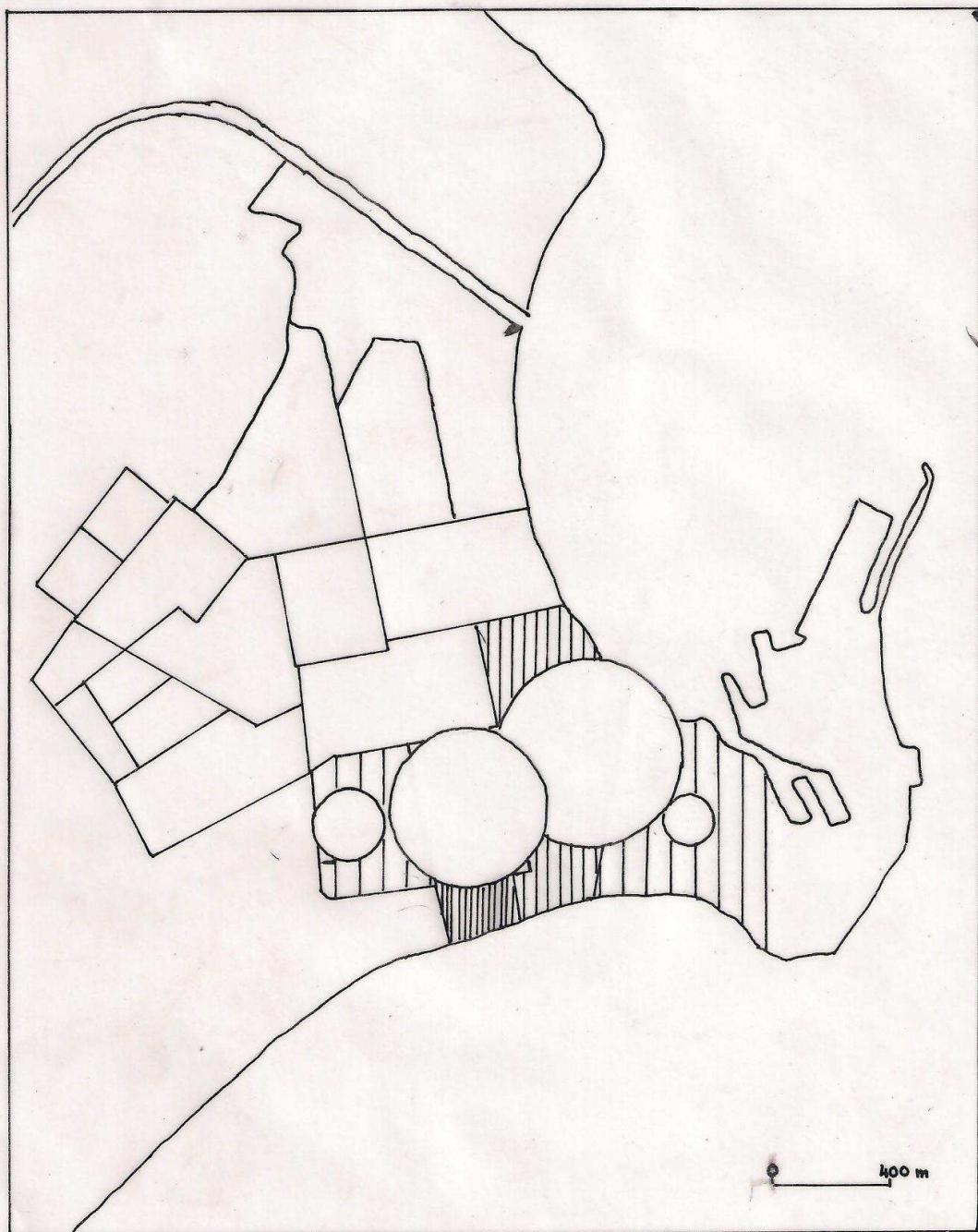
| Ages (ans)     | Masculin | Féminin | Ensemble | Pourcentage (%) |
|----------------|----------|---------|----------|-----------------|
| 0 à 9          | 03       | 00      | 03       | 3               |
| 10 à 19        | 05       | 07      | 12       | 10              |
| 20 à 29        | 05       | 08      | 13       | 11              |
| 30 à 39        | 11       | 08      | 19       | 16              |
| 40 à 49        | 14       | 07      | 21       | 18              |
| 50 à 59        | 06       | 03      | 09       | 08              |
| Plus de 60     | 14       | 26      | 40       | 34              |
| Effectif total | 58       | 59      | 117      | 100             |

Source : recensement de population année 2005

Figure n°02 : Répartition de la population chinoise par âge



Croquis n°09 REPARTITION DE LA POPULATION CHINOISE DANS L'ARRONDISSEMENT  
D'AMBODIMANGA



SOURCE : -SERVICE TECHNIQUE, BUREAU D'ETUDES TAMATAVE I  
-CONCEPTION DE L'AUTEUR

LEGENDE

Densité (Chinois/Ra)



Pas de données

Effectif des Chinois par Fokontany

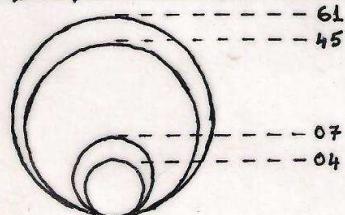


Figure n°03: Répartition de la population chinoise par âge en pourcentage

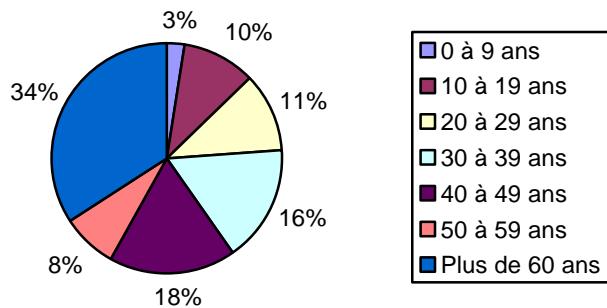
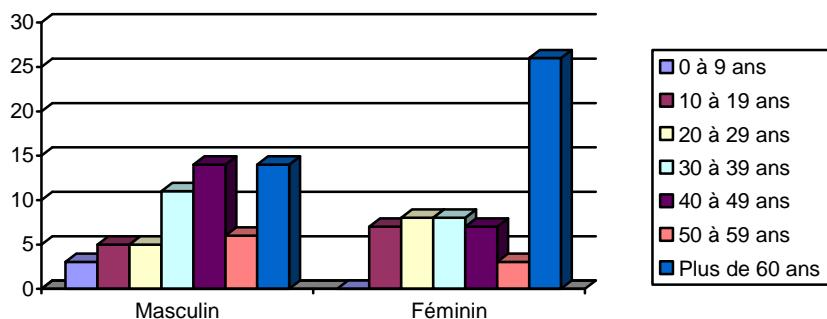


Figure n°04 : Répartition de la population chinoise par âge et par sexe



L'effectif entre les deux sexes est équilibré au sein de cette population avec 49,57% d'hommes et 50,43% de femmes. Les personnes qui ont plus de 60 ans représentent 34% de l'ensemble de la population, plus de la moitié de cet effectif est composé de femmes. Ainsi, dans cette communauté, le pourcentage des personnes âgées est plus élevé par rapport à celui des jeunes avec seulement 13 %.

Cette structure et composition de population montre un ralentissement du mouvement démographique dans cette société, ce qui lui donne un caractère de population vieillie. Cette évolution s'explique par le fait que les familles chinoises ont un niveau de vie plus élevé que celle des Malgaches et qui leur permet d'avoir une condition de vie stable. Ils ont une espérance de vie de 60 à 70 ans et en moyenne le nombre d'enfants par famille ne dépasse pas un enfant.

## I.2 formation et niveau d'instruction

Parmi cette population étudiée et durant une période considérée, 27 jeunes poursuivent leurs études dans différents établissements scolaires de la ville. En général, c'est dans le Collège de la Congrégation Chinoise qu'ils passent les niveaux d'études primaire et

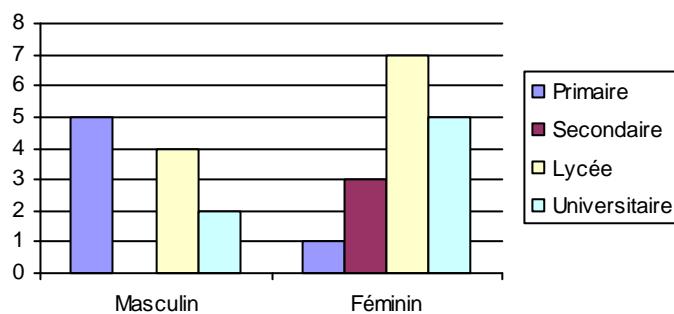
secondaire, ensuite ils continuent dans les lycées confessionnels catholiques, et poursuivent leurs études supérieures dans les universités privées ou publiques.

Tableau n°04 : Répartition des jeunes chinois par niveau d'études et par sexe

| Niveau d'études | Masculin | Féminin | TOTAL |
|-----------------|----------|---------|-------|
| Primaire        | 05       | 01      | 06    |
| Secondaire      | 00       | 03      | 03    |
| Lycée           | 04       | 07      | 11    |
| Universitaire   | 02       | 05      | 07    |
|                 | 11       | 16      | 27    |

Source : recensement de population année 2005

Figure n°05 : Répartition des jeunes chinois par niveau d'études et par sexe



Les filles ont un parcours scolaire plus long par rapport aux garçons. Elles arrivent même à atteindre les niveaux d'études supérieurs. En effet, les jeunes Chinois entrent très tôt dans le monde de travail, pour connaître et apprendre dès leur plus jeune âge à gérer les affaires familiales.

Le niveau d'instruction de la génération aujourd'hui est plus élevé par rapport à leurs parents. Dans sa plus grande majorité ces derniers ont un niveau d'études bas, souvent ils ne sont même pas instruits, se contentant des expériences acquises dans les boutiques de leurs parents, cette catégorie se montre conservatrice par leur méthode de travail.

## II Répartition de cette population par secteur d'activité

Leurs activités économiques sont très variées mais, en général ils se concentrent surtout dans le domaine commercial, notamment la vente en gros des marchandises générales dans l'arrondissement d'Ambodimanga.

La population non active est de 62% de l'ensemble de la population étudiée, celle-ci est composée d'étudiants, de chômeurs, de retraités et de femmes au foyer. Il faut noter le fait que ces dernières, pratiquent sporadiquement des activités secondaires.

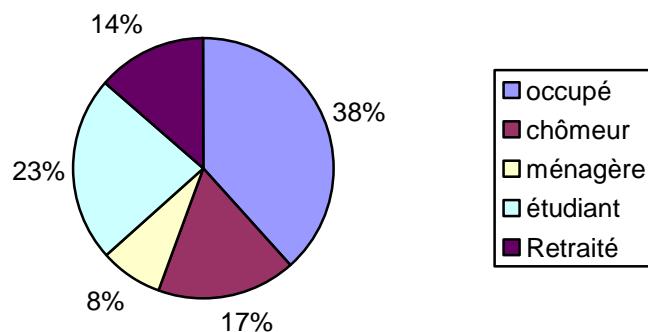
La majorité de la population active travaille au sein d'entreprises familiales.

Tableau n°05 : Répartition de la population chinoise selon leur occupation dans l'arrondissement d'Ambodimanga

|               | Population totale | occupé | Chômeur | ménagère | étudiant | Retraité |
|---------------|-------------------|--------|---------|----------|----------|----------|
| Effectif      | 117               | 45     | 20      | 09       | 27       | 16       |
| Pourcentage % | 100               | 38     | 17      | 08       | 23       | 14       |

Source : recensement de la population année 2005

Figure n°06 : Répartition de la population chinoise selon leurs occupations en pourcentage



Le pourcentage de la population inactive est largement supérieur à celui de la population active. Cette situation s'explique par l'importance de l'effectif des jeunes qui poursuivent encore leurs études. Elle est due également au nombre élevé de chômeurs et de retraités qui représentent 31% de l'ensemble. Le chômage est important au sein de cette communauté car les Chinois, notamment les anciens ont un niveau d'études plus bas, limite l'accès aux activités professionnelles. Par conséquent, le nombre très élevé de la population à charge affecte plus particulièrement le niveau de vie de chaque ménage et constitue un problème majeur pour cette communauté.

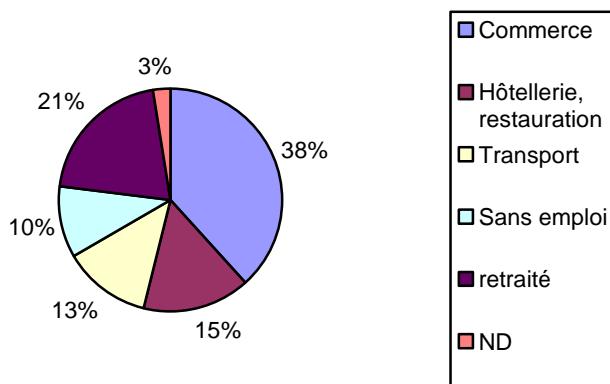
Tableau n°06 : Situation professionnelle des chefs des ménages

|              | Total des ménages | Commerce | Hôtellerie, restauration | Transport | Sans emploi | retraité | ND <sup>17</sup> |
|--------------|-------------------|----------|--------------------------|-----------|-------------|----------|------------------|
| Effectif     | 39                | 15       | 06                       | 05        | 04          | 08       | 01               |
| Pourcentage% | 100               | 38       | 15                       | 13        | 10          | 21       | 3                |

Source : recensement de la population année 2005

<sup>17</sup> ND : non déterminé

Figure n°07 : Situation professionnelle des chefs de ménages en pourcentage



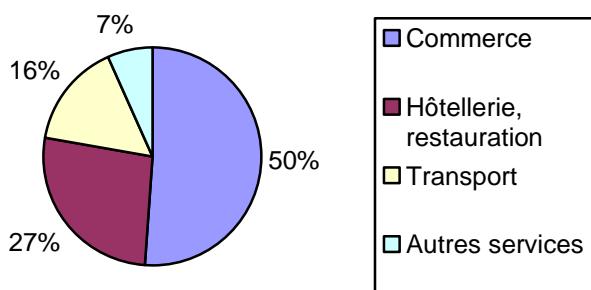
La majorité des chefs de ménages travaille dans leur propre entreprise commerciale ou restaurant ou transport. Pour les retraités et les sans emploi, ce sont leurs enfants qui les prennent en charge. Mais, dans la plupart des cas, ils ont d'autres sources de revenus grâce à leurs biens immobiliers qu'ils utilisent sous forme de rente et qui leur permettent de subvenir à leurs besoins quotidiens.

Tableau n°07 : Répartition de la population active par branche d'activité

|              | Total de la population active | Commerce | Hôtellerie, restauration | Transport | Autres services |
|--------------|-------------------------------|----------|--------------------------|-----------|-----------------|
| Effectif     | 45                            | 23       | 12                       | 07        | 03              |
| Pourcentage% | 100                           | 50       | 27                       | 16        | 7               |

Source : recensement de la population année 2005

Figure n°08 : les branches d'activités de la population par pourcentage



Presque la moitié de la population active se trouve dans le domaine du commerce, notamment dans la vente en gros ou demi-gros et en détail des marchandises générales. Cette situation s'explique par le fait que ces foyers se localisent près des principaux axes commerciaux de la ville ; de plus, le commerce constitue depuis toujours une activité de prédilection pour les Chinois. Même chose, dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration, grâce à leur situation en plein centre ville, leurs établissements attirent plus de clientèle.

Et enfin, la proximité du port influence énormément la présence plus ou moins nombreuse de transporteurs pour assurer l'acheminement régulier des marchandises.

Bref, on peut donc en déduire que leur localisation dans l'arrondissement d'Ambodimanga est primordiale dans l'exercice de leur fonction.

## CHAPITRE V : LES PRINCIPAUX TRAITS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Actuellement, bien qu'ils soient présents dans presque tous les secteurs d'activités économiques, c'est surtout dans le domaine du commerce qu'ils excellent le plus. Selon leur statut juridique dans la commune urbaine de Tamatave, 91% des établissements chinois sont des entreprises individuelles contre 09% pour les sociétés (S.A, S.A.R.L)<sup>18</sup>.

### I Les différents secteurs d'activités

Ils se concentrent dans les activités commerciales à savoir les ventes en gros ou en détail des marchandises.

Tableau n° 08 : L'effectif des Chinois par année et par secteur d'activités dans la commune urbaine de Tamatave

|    | SECTEUR D'ACTIVITE           | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 |
|----|------------------------------|------|------|------|------|
| 1  | Secteur primaire             | 8    | 8    | 8    | 10   |
| 2  | Industrie alimentaire        | 30   | 34   | 36   | 36   |
| 3  | Textiles et cuir             | 4    | 6    | 7    | 7    |
| 4  | Industrie du bois            | 1    | 2    | 2    | 4    |
| 5  | Travail de fer et métaux     | 12   | 13   | 13   | 13   |
| 6  | Autres industries            | 4    | 4    | 4    | 5    |
| 7  | Bâtiment et T.P.             | 3    | 4    | 4    | 5    |
| 8  | Commerce de gros             | 80   | 97   | 114  | 132  |
| 9  | Commerce de détail           | 570  | 580  | 592  | 601  |
| 10 | Transport                    | 16   | 18   | 25   | 43   |
| 11 | Hôtel, restaurant et gargote | 56   | 60   | 67   | 69   |
| 12 | Autres services              | 6    | 8    | 8    | 8    |
|    | TOTAUX                       | 790  | 834  | 880  | 933  |

Source : DIR INSTAT Tamatave

Les entreprises appartenant à des Chinois de nationalité malgache ou française ne sont pas comptabilisées dans cette liste. Il faudrait tenir compte qu'à l'INSTAT, les entreprises sont classées en fonction de la nationalité du gérant ou du directeur général qui peut être un malgache alors qu'elles appartiennent en fait à des Chinois.

#### I.1 Intérêt pour les activités liées à la présence du port

Le commerce de détail représente environ 64% des activités exercés par les Chinois. Mais, si on tient compte de l'évolution des effectifs des établissements créés entre 1990

<sup>18</sup> S.A : Société Anonyme

S.A.R.L : Société à Responsabilité limitée

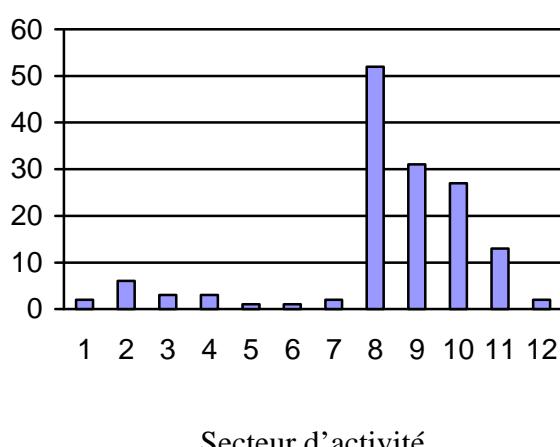
jusqu' en 2005, le nombre des commerçants de gros est nettement plus important avec 52 établissements contre 31 pour le commerce de détail, puis en troisième place se trouve le secteur du transport avec 27 éléments.

Tableau n° 09 : L'effectif d'établissements chinois créés entre 1990 et 2005

| Fil | SECTEUR D'ACTIVITE           | 1990-1995 | 1995-2000. | 2000-2005 | TOTAL |
|-----|------------------------------|-----------|------------|-----------|-------|
| 1   | Secteur primaire             | 00        | 00         | 02        | 02    |
| 2   | Industrie alimentaire        | 04        | 02         | 00        | 06    |
| 3   | Textiles et cuir             | 02        | 01         | 00        | 03    |
| 4   | Industrie du bois            | 01        | 00         | 02        | 03    |
| 5   | Travail de fer et métaux     | 01        | 00         | 00        | 01    |
| 6   | Autres industries            | 00        | 00         | 01        | 01    |
| 7   | Bâtiment et T.P.             | 01        | 00         | 01        | 02    |
| 8   | Commerce de gros             | 17        | 17         | 18        | 52    |
| 9   | Commerce de détail           | 10        | 12         | 09        | 31    |
| 10  | Transport                    | 02        | 07         | 18        | 27    |
| 11  | Hôtel, restaurant et gargote | 04        | 07         | 02        | 13    |
| 12  | Autres services              | 02        | 00         | 00        | 02    |
|     |                              | 44        | 46         | 53        | 143   |

Source : DIR INSTAT Tamatave

Figure n° 09 : L'effectif d'établissements chinois créés entre 1990 à 2005



Les créations de plusieurs points de collecte de produits destinés à l'exportation sont les principaux facteurs qui contribuent à élargir les effectifs de ces établissements de gros. Le transport de marchandises rencontre également un accroissement d'effectif depuis quelques années, en effet la fluidification des échanges commerciaux rend cette activité

intéressante. Il s'agit surtout des routiers qui transportent les marchandises depuis leur dédouanement jusqu'aux principaux magasins de distributions. Dans la ville de Tamatave, les acteurs économiques chinois investissent davantage dans le domaine du négoce international, car le trafic se fait de plus en plus intense dû à l'accroissement de demande de produits locaux sur le marché européen, engendrant ainsi une augmentation de quantité de produits à exporter.

Ainsi à partir de l'an 2000, sur 53 établissements chinois qui ont vu le jour, 18 sont dans le commerce de gros notamment dans le domaine de l'exportation et on remarque le même effectif dans le secteur du transport.

Concernant les établissements dans le commerce de détail, bien que les ventes de marchandises générales locales aient augmenté, ce sont surtout les nouveaux immigrants chinois qui ont influencé en grande partie l'accroissement de l'effectif. Leurs magasins proposent entre autre des divers produits, à savoir les articles d'habillement, la vente de motocycles, les appareils de sonorisation et bien d'autres accessoires et articles de nouveauté « made in China ».

Bref, les investisseurs chinois s'intéressent beaucoup à toutes activités économiques en relation étroite avec le port.

## I.2 Les caractéristiques des autres branches d'activités

Les Chinois sont présents dans le secteur industriel grâce aux petites et moyennes industries alimentaires (PMI). Il s'agit des petites usines de transformations qui utilisent peu de machines industrielles mais beaucoup de main d'œuvre. En fonction de leur productivité et du nombre des salariés on peut classer es entreprises en deux catégories. Tout d'abord il y a les micros entreprises qui fonctionnent avec moins de 05 salariés comme les boulangeries, les maisons de fabrique de glace, de biscuits.

Ensuite, il y a les petites et moyennes entreprises qui font travailler moins de 50 salariés à savoir les usines de transformation de fruits, la minoterie, les pâtes. Dans ces deux catégories d'entreprises les produits transformés trouvent des débouchés essentiellement sur le marché local et régional. Il existe également des maisons de transformation de produits destinés au marché extérieur tels que les épices (girofle, café, cannelle). Elles font aussi partie de ces ateliers.

Les autres industries comme les usines de fabrication des produits en plastique, des bougies, des fibres textiles, et le dégauchissage de bois existent encore mais leur effectif est très limité.

Photo n° 01: Des véhicules de transport attendant leurs cargaisons le long du boulevard de l'Ivondro à Ampasimazava est



Cliché de l'auteur novembre 2008

Ce type de véhicule montre l'importance en quantité des marchandises qu'il doit transporter et les longs trajets qu'il doit parcourir. On peut donc dire que l'exercice de ce genre d'activité nécessite plus de professionnalisme de la part des transporteurs où les échanges se font régulièrement.

Photo n° 02 : Un restaurant chinois dans le fokontany d'Ampasimazava ouest



Cliché de l'auteur novembre 2008

Il figure parmi les restaurants qui possèdent une grande réputation pour la cuisine chinoise

La ville de Tamatave enregistre chaque année de nombreux visiteurs et touristes. Sa situation géographique en tant que ville littorale et ses monuments historiques en constituent les principaux atouts. Et dans ce contexte, les infrastructures d'accueil tels que restaurants et hôtels n'y manquent pas, et où les Chinois sont également présents. C'est surtout dans le domaine de la restauration qu'ils se font distinguer des autres établissements. Leur savoir-faire se transmet de génération en génération et fait la renommée de la cuisine chinoise à l'échelle locale.

Ainsi, chaque restaurant possède ses propres spécialités et offre un large choix aux amateurs de cette cuisine orientale. Dans ce type d'activité ils sont présents depuis les gargotes jusqu'aux restaurants en passant par le service traiteur.

## II. La spécialisation dans le commerce

Le commerce constitue une filière de prédilection pour les Chinois de la ville de Tamatave. Ils sont présents dans les échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

### II.1 Les ventes de marchandises générales

Depuis le commerce de gros jusqu'au détail, les commerçants chinois se spécialisent surtout dans la vente de marchandises générales. Il s'agit de denrées de consommation courante comme les produits de première nécessité, les articles ménagers, les boissons hygiéniques, alcooliques et d'autres produits.

Les marchands de gros ou de demi gros sont avant tout les intermédiaires entre les principaux producteurs et les détaillants. Ils possèdent des petits et moyens entrepôts qui leur permettent d'emmagasiner les marchandises. Ces magasins emploient environ une dizaine de salariés peu qualifiés pour assurer le bon fonctionnement du travail, à savoir les ouvriers qui font le déchargement des camions, les transporteurs, les vendeurs. Par contre, le contrôle ou la gestion de l'ensemble des affaires de l'établissement relève de la responsabilité d'un membre de la famille.

Le commerce de détail ravitaille la population locale en produits de bases grâce à leurs boutiques ou épiceries qui s'éparpillent dans tous les quartiers de la ville et qui sont souvent associées au débit de boisson alcoolique.

A part la vente des marchandises générales, il y a aussi les magasins d'articles de nouveauté dont la plupart des produits viennent de Chine : à savoir les magasins d'articles d'habillement et de décoration, des appareils électro-ménagers et bien d'autres types de marchandises.

Photo n°03 : Un hôtel chinois dans le centre ville



Cliché de l'auteur novembre 2008

Photo n°04 : une boulangerie chinoise de la ville



Cliché de l'auteur novembre 2008

Photo n°05 : Un exemple d'établissement de commerce de gros et de demi gros de marchandises générales le long du boulevard Augagneur dans le fokontany d'Anjoma MPF sud



Cliché de l'auteur novembre 2008

L'envergure de certains établissements constitue des signes extérieurs montrant que leurs activités marchent bien, du moins en apparence.

A l'exemple de la boulangerie KAI qui approvisionne la population locale en pain frais presque quotidiennement.

Il y a également ceux qui s'orientent dans le commerce d'alimentation générale tels que la vente de pâtes alimentaires, la charcuterie, les sauces et assaisonnements qu'on utilise souvent dans les recettes typiquement chinoises. Ils se localisent surtout dans les principaux axes commerciaux du centre ville.

Dans la plupart des établissements la boutique se trouve au rez-de-chaussée et le foyer à l'étage.

## II.2 le commerce extérieur

Par l'intermédiaire du port, le négoce international est devenu une activité très prisée par les opérateurs économiques chinois ; ils sont présents dans l'importation et l'exportation. Dans ce domaine sur 38 établissements recensés dans l'ex-province de Tamatave: 15 font exclusivement du commerce de marchandises générales, 16 dans l'import-export et le reste s'oriente vers l'exportation des produits locaux.

Les maisons d'importation chinoises assurent leurs échanges commerciaux avec les pays européens, et la Chine. La majorité des entreprises importent des produits très variés ; sur 04 sociétés, 03 parmi elles se spécialisent dans la vente de marchandises générales ; il s'agit des produits alimentaires, des articles ménagers et d'autres produits finis. Ces établissements possèdent des points de vente dans plusieurs régions de Madagascar qui en assurent la distribution.

En général, les établissements chinois exportent vers les marchés européen et asiatique des divers produits locaux tels que le café, le girofle, les épices, la vanille et surtout le litchi, lesquels proviennent des régions environnantes. Avec leurs points de collecte et magasins de stockage qui se dispersent dans la commune et sa périphérie, en général, la commercialisation de ces produits se fait tout au long de l'année sauf pour le litchi qui dure entre 02 à 03 semaines pendant le mois de novembre.

Il existe également des usines de traitement où on travaille d'abord sur les marchandises (le triage, la conservation pour les produits périssables, la mise en boîte) avant d'être exportées. D'autres établissements exportent aussi des produits de pêche, des produits artisanaux, des pierres industrielles mais leur effectif est moins important.

En tout, les Chinois se sont orientés vers les secteur- clés de l'économie urbaine. Cette situation leur permet de s'intégrer dans l'ensemble de la structure économique locale.

## CHAPITRE VI : LA SOCIETE CHINOISE AUJOURD'HUI

Actuellement, le statut social des Chinois a nettement évolué par rapport à ce qu'il l'était à la veille de l'indépendance. Mais, les différentes organisations sociales au sein de la communauté émettent le souhait de voir celle-ci garder encore son identité culturelle, et de renouer les liens avec son passé.

### I L'organisation au sein de la communauté

Actuellement, les liens et la solidarité entre eux se manifestent à travers les différentes organisations associatives dans la ville.

#### I.1 L'Association chinoise : témoin d'un passé commun

C'est l'institution qui remplace l'ancienne Congrégation instaurée par le pouvoir colonial. Elle regroupe l'ensemble des descendants des immigrés chinois de la ville de Tamatave et ses alentours qu'ils soient de souche ou de sang mêlé.

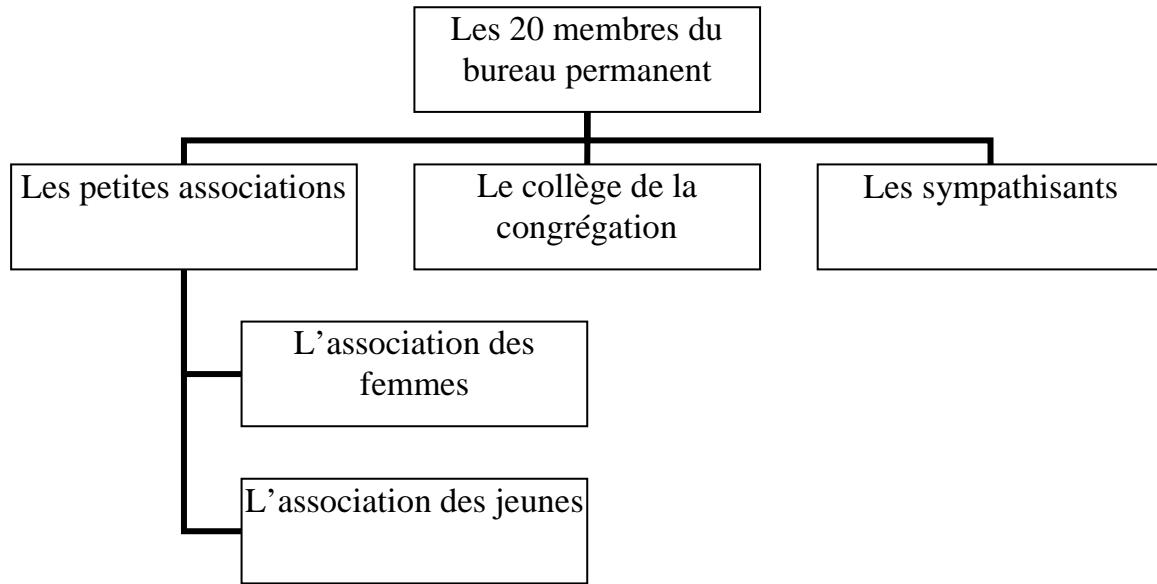
Son objectif est de préserver l'identité culturelle chinoise au sein de la communauté et de renforcer les liens entre eux. Pour cela, elle organise chaque année des fêtes traditionnelles comme le Nouvel an chinois et la fête des morts pour réunir les membres, on recense environ 400 personnes à chaque célébration.

L'Association est structurée en plusieurs sections : il y a d'abord le bureau permanent, composé de 20 membres et assurent l'organisation et le bon fonctionnement système. Viennent ensuite le groupement des femmes et celui des jeunes. C'est surtout au sein de ces deux sous ensembles que la cohésion sociale reste importante car, ils participent activement à la consolidation des liens entre les membres.

L'école franco-chinoise qui est toujours sous la tutelle de l'Association contribue également à sauvegarder la culture chinoise grâce à son programme d'enseignement adapté.

En outre, chaque année 02 ou 03 délégations du district de Canton viennent à Tamatave pour une visite amicale et offrent des aides sous forme de dons que le bureau se charge de distribuer auprès des membres nécessiteux. Ainsi, l'une des attributions de l'Association consiste à maintenir une relation constante avec la Chine.

**Figure n° 10 : Organigramme de l'association chinoise**



## I.2 Les autres organisations plus restreintes

Les autres formes d'organisation sont plus fermées par rapport à la première car le critère d'adhésion est plus précis, il dépend entièrement du lieu d'origine de chaque descendant. Dans la société chinoise, c'est le nom de famille qui permet à chaque individu de connaître son origine. En effet, tous les immigrés qui sont issus d'un même village ont un ancêtre commun, de ce fait ils ont presque tous des liens de parenté et portent souvent les mêmes noms de famille qui se transmettent ensuite de génération en génération.

C'est donc à partir de ce critère que deux associations chinoises se sont formées dans la ville de Tamatave: il y a les descendants qui portent le nom de Sam ou les « Sung Sam » (fils de Sam) et ceux qui portent le nom de Chan ou les « Sung Chan » (les fils de Chan). Actuellement ce sont ces derniers qui sont les plus représentés dans la communauté chinoise de la ville<sup>19</sup>. Il sont des descendants d'immigrés originaires du village de Sa Liou lane et dont l'association s'appelle « Sion Wa Lane ». Si aujourd'hui, certains Chinois ont officiellement des noms de famille malgache, ils gardent jalousement leurs noms d'origines car ce fait constitue pour eux un élément de communion avec leurs ancêtres. Cette situation démontre encore que les dernières vagues d'immigrés sont venus s'installer dans le pays en famille et presque tous sont originaires du même village.

<sup>19</sup> À Madagascar, les noms de famille varient selon leurs situations géographiques, ainsi sur les hautes terres centrales ce sont les Sam qui sont les plus nombreux, et sur la partie sud est ce sont les Lock qui sont en majorité.

Photo n°06: Le siège de l'Association des Chinois de la ville de Tamatave situé dans le fokontany Ampasimazava ouest



Cliché de l'auteur novembre 2008

Photo n°07 : L'école franco-chinoise sous tutelle de l'Association



Cliché de l'auteur novembre 2008

Ces bâtiments datent du temps de la colonisation, puis ils ont fait l'objet de nombreuses rénovations. A l'origine, le siège de la congrégation chinoise était une pagode, mais peu de membres la fréquentaient, alors les responsables l'ont aménagée en un lieu de rencontre et de réunion. Aujourd'hui, il existe encore une salle de prière derrière la grande salle de réception pour les cérémonies traditionnelles comme le mariage, les funérailles, ou la fête des morts.

Chacune de ces sections organisent tous les ans, des fêtes commémoratives en honneur de leurs ancêtres et pour renforcer également les relations entre les membres. C'est surtout au sein de ces organisations sociales que la solidarité est plus significative.

## II Leurs droits sur le territoire malgache

Sous la colonisation, les Chinois étaient soumis à un statut juridique particulier. Après l'indépendance, les législateurs malgaches se sont efforcés d'établir un contrôle permanent sur la population asiatique résidant à Madagascar.

### II.1 la question d'une ou des nationalités

Les descendants des anciens immigrés chinois sont partagés entre trois nationalités. Il y a ceux qui ont conservé leur nationalité d'origine, puis ceux qui ont pu accéder à la nationalité française et enfin les Chinois naturalisés malgaches. Les deux premiers cas sont en minorité par rapport au dernier.

A l'échelle locale, ils étaient nombreux à demander la nationalité malgache vers la fin des années 1990. En effet, face au bouleversement social et économique que le pays a connu avec la révolution socialiste, ils se sentaient menacés et avaient besoin de plus sécurité. En outre, ils ont profité de cette période pour résoudre au plus vite leur situation, car les irrégularités au sein des services concernés facilitaient les processus (corruption, abus de pouvoir). L'acquisition de la nationalité malgache emporte généralement l'abandon de la nationalité d'origine. Malgré cela, il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des Chinois qui possèdent la double nationalité, or l'autorité chinoise représentée par le consulat n'approuve pas cette situation, ainsi leur cas reste très délicat. Mais, pour l'autorité malgache les naturalisés sont classés parmi la population locale, seuls ceux qui ont gardé leur nationalité d'origine sont inscrits en tant que population chinoise.

Concernant le cas de métis sino malgache, d'après le code de nationalité, tous les enfants nés d'une mère malgache et d'un père chinois se sont vus attribuer de plein droit la nationalité malgache. En effet, aux termes de l'article 10 alinéa 1<sup>er</sup>: « est malgache l'enfant né hors mariage lorsque la mère est malgache ». Toutefois jusqu'à sa majorité, l'enfant a le droit de ne pas réclamer cette nationalité et de garder celle de son père. D'après le code de nationalité (voir annexe III page 86), l'acquisition de la nationalité malgache est possible pour trois raisons : soit par la filiation, la naissance ou l'adoption ; ceci concerne surtout les enfants issus des mariages mixtes. Soit par le lien du mariage pour les femmes de nationalité étrangère. Et enfin par la voie de naturalisation pour ceux qui ne sont pas dans les catégories des personnes citées précédemment.

En somme, la question de nationalité reste un sujet épineux, notamment la naturalisation au sein de cette communauté. Le problème se situe au niveau du choix et de la motivation des individus naturalisés car ce n'est pas par envie d'être malgache qui les ont poussés à agir ainsi, mais c'est pour leur propre intérêt. Et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui l'obtention de la nationalité malgache est devenue de plus en plus difficile pour ceux qui n'ont pas demandé la naturalisation des années auparavant.

## II. 2 Le statut de citoyenneté

Les Chinois qui ont gardé leur nationalité d'origine, ceux qui sont naturalisés français et les Chinois qui ont la nationalité malgache ne jouissent pas des mêmes droits et statut social. Le cas de ces derniers est simple, à compter du jour où ils ont acquis droit de cité, ils bénéficient de tous les droits et sont soumis à toutes les obligations résultant de la qualité de malgache (voir annexe n°III : article 37 du code de la nationalité).

Les Chinois qui ont la nationalité française sont peu nombreux par rapport aux Indiens mais ils bénéficient également d'un statut favorable. Ils sont en effet soumis à la Convention d'établissement signée le 27 Juin 1960 par les représentants de la république française et de la République malgache dans le cadre des accords de coopération. Cette Convention réserve aux nationaux de chacun de deux Etats sur le territoire de l'autre un traitement privilégié. Ainsi, ils jouissent des mêmes droits civiques que les Malgaches mais le principe d'assimilation est cependant tempéré à un double point de vue, car l'accès aux emplois publics et aux professions libérales est limité par des mesures exceptionnelles ou temporaires en vue de favoriser la promotion sociale des ressortissants malgaches.

Comparée à la condition incontestablement privilégiée dont jouissent les Chinois de nationalité française ou malgache ceux qui ont conservé leur nationalité d'origine se trouvent en difficulté, car ils sont privés de certains droits sociaux et économiques communs à tous les étrangers résidants à Madagascar (voir annexe IV page 89).

Bref, l'évolution démographique de la population chinoise rencontre un certain ralentissement dû au caractère vieillissant de la structure de cette population. A cette allure, le mélange avec les autres groupes sociaux serait plus que probable pour la génération future. Bien que les Chinois aient un niveau de vie légèrement supérieur par rapport à la population locale, leur niveau d'instruction reste très faible. Avec cette qualification, ils ne peuvent pas exercer des activités professionnelles ; ce qui accentue le nombre de personnes sans travail ou en chômage déguisé.

Ils s'intéressent à tous les secteurs d'activités économiques de la commune urbaine : l'industrie, le commerce, et les autres services, et se spécialisent dans la vente de marchandises générales et le commerce import-export. En général, leurs activités s'intègrent parfaitement aux fonctions économiques de la ville.

Dans leur vie sociale, des organisations associatives se sont formées au sein de cette communauté minoritaire, où tous les descendants d'immigrés quelque soit leur nationalité en font partie. Ceci afin de renforcer la solidarité entre eux et de préserver leur culture d'origine.

## **TROISIEME PARTIE: L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE CHINOISE DANS LA VIE URBAINE**

En tant qu'acteurs urbains, les Chinois exercent au sein de la société leurs influences qui pourraient se manifester sous diverses formes. L'objectif de cette dernière partie est donc de voir les résultats de l'intégration de leurs activités.

## CHAPITRE VI : LES ECHANGES INTERCULTURELS

La population locale accorde davantage plus de crédit à la communauté chinoise qu'à d'autres groupes d'étrangers qui sont présents dans la ville de Tamatave. Cette situation leur a permis de s'intégrer facilement dans la société. Et en même temps, la coexistence entre les deux groupes favorise les échanges socio-culturels.

### I. La communauté chinoise dans la société

En général, depuis plusieurs générations, les Chinois de la ville de Tamatave s'efforçaient de maintenir la convivialité au sein de la société; ce qui contribue largement à faciliter leur cohabitation avec la population locale.

#### I.1 L'association chinoise : un exemple d'intégration

En effet, en tant qu'une institution qui représente la communauté chinoise de la ville, elle est dans l'obligation de témoigner leur solidarité vis-à-vis de la population locale. Ainsi, chaque année l'association distribue des dons comme les produits de premières nécessités (du riz, d'huile, des bougies, des savons) en faveur de la partie la plus défavorisée de la population.

Outre les œuvres de charité, notamment au niveau des fokontany Ampasimazava est et ouest où se localisent le siège de l'association et le collège de la congrégation chinoise, sa présence a une importance particulière pour les collectivités locales. En effet, à part le fait que l'école rend service aux parents qui y envoient leurs enfants poursuivre leurs études<sup>20</sup>, elle est également d'une grande utilité pour la population, car faute de moyens et d'infrastructures au niveau des fokontany, ses salles de classes servent souvent de salle de réunion communautaire ou bureaux de vote lors des périodes électorales.

Il en est de même, pour la grande salle des fêtes, située au sein du bâtiment du siège, dont l'utilisation sous conditions locatives est accessible aux autres associations ou particuliers qui veulent organiser des fêtes. Ce qui génère d'ailleurs une autre source de revenu pour les fokontany grâce aux taxes qu'on doit verser.

En somme, le fonctionnement de l'Association offre à la communauté chinoise, des opportunités pour rendre de service à la société et pour marquer sa volonté de s'ouvrir au monde extérieur.

---

<sup>20</sup> L'établissement est ouvert à tous les élèves désireux sans distinction de nationalité d'origine.

## I. 2 Les Chinois et l'environnement social

La communauté chinoise de la ville de Tamatave a depuis longtemps franchi le seuil de tolérance en tant que population étrangère, le nombre important des métis sino malgaches par rapport aux Chinois de souche justifie aujourd’hui l’importance de leur niveau d’intégration au sein de la société.

En effet, contrairement aux Karana, les Chinois n’ont pas de conviction religieuse ni de mode de vie qui interdit les unions en dehors de la communauté, or c’est souvent le cas pour les étrangers d’origine indienne. Néanmoins, il s’agit surtout d’union libre et rares sont ceux qui contractent un mariage civil car il garde toujours l’espoir de trouver un ou une conjointe compatriote. On peut également traduire ce comportement comme un refus tacite de s’intégrer complètement dans la société locale.

Pourtant ce brassage avec la population locale affecte de façon indirecte le style de vie de cette communauté. En effet, les premiers chinois qui sont venus s’installer à Madagascar ne sont pas des adeptes de doctrine religieuse notamment le bouddhisme, les pagodes n’étaient pas nombreuses contrairement aux mosquées des Karana qui étaient presque présents dans les différents districts. Par conséquent, ils étaient nombreux à se convertir au christianisme surtout au catholicisme. Cette situation se concrétisait par la création de l’association appelée Centre Catholique Chinois vers le milieu des années 50 et qui avait attiré beaucoup d’adhérents notamment des femmes. Aujourd’hui l’association existe encore mais elle a perdu les ferveurs d’antan. Situation identique pour la pagode implantée dans l’enceinte de la « Congrégation », elle attire peu de fidèles. Quelques personnes y viennent surtout pour brûler de l’encens en l’honneur de leurs ancêtres, mais la majorité préfère accomplir le culte chez eux.

En général, 60% de la population chinoise est catholique mais en réalité, ils ne sont pas tellement pratiquants. Quant à ceux qui sont dans l’union libre, leur mode de vie est influencé par celui de la population locale.

Enfin, l’esprit d’ouverture dont cette communauté fait preuve lui a permis de s’infiltre sans trop de difficulté dans la société en général. Cependant, il faudrait reconnaître que cette introduction, quelque aisée qu’elle fût, dans un univers culturel étranger engendrait implicitement une perte progressive de l’identité culturelle et sociale.

## II La présence chinoise dans la vie quotidienne de la population

Bien qu’il soit difficile de déterminer exactement les influences que peut avoir la communauté chinoise dans la société, celles-ci se font sentir quand même sur la vie de la

population. A titre d'exemple, les recettes culinaires typiquement chinoises, à base de pâte (mi-sao, soupe, riz cantonais), figurent toujours sur la carte du maître d'hôtel et sont rentrées aussi dans les habitudes des ménages. Il en est de même lors des buffets ou réceptions officiels les mets chinois portant sur les canards ou porc laqués deviennent incontournables. D'ailleurs, nombreux sont les gargotes et les restaurants locaux qui se sont appropriés ces recettes et en font même leurs spécialités.

Ainsi, les particularités dont font preuve les Chinois dans le domaine de la restauration et de la vente des denrées alimentaire sont autant des facteurs contribuant à promouvoir leur art culinaire.

L'on se pose également la question de savoir si l'origine de certaines traditions chez le groupe ethnique betsimisaraka serait chinoise, la fête des morts en est l'exemple. En effet, des similitudes sont frappantes : dans certains villages la fête dure tout un mois, en novembre ; des cérémonies sont même organisées dans les cimetières. Bref, c'est surtout dans le milieu rural que l'influence chinoise est plus significative dans la mesure où on rencontre davantage des Chinois de souche à la campagne que dans les villes et qui conservent leurs traditions dans leur manière de vivre.

En général, c'est grâce à leur symbiose avec la population locale que les échanges social et culturel ont pu s'effectuer entre les deux communautés.

### III Les difficultés rencontrées par les Chinois

La communauté chinoise de la Grande île est depuis longtemps déracinée de son passé. C'est pourquoi, elle évolue plutôt en fonction du cadre humain et de l'environnement où elle se trouve. On constate alors que cette situation rend difficiles les relations avec les nouveaux arrivants chinois actuels.

#### III.1 la crise identitaire

De nos jours, la majorité des Chinois à Madagascar n'entretient plus une relation régulière avec leurs compatriotes en Chine. Installés depuis des générations, nombreux sont ceux qui ont perdu la trace de leurs familles et n'envisagent plus de retourner dans leur patrie d'origine. Ainsi, à défaut de contact avec l'extérieur, l'évolution de la communauté s'est effectuée en vase clos.

La plupart des immigrés ne savaient ni lire ni écrire, c'étaient des campagnards ignorants, venant des villages très reculés. Ils ont transmis leurs connaissances et leur savoir-faire par la tradition orale. Au fil des ans, la vraie culture chinoise a perdu progressivement ses fondements.

Photo n°08 : Un exemple de gargote dans un quartier populaire



Cliché de l'auteur novembre 2008

Dans la ville de Tamatave, la majorité des restaurateurs proposent la formule soupe chinoise pour attirer la clientèle car elle figure parmi les recettes préférées des consommateurs.

En effet, bien qu'il soit de coutume de célébrer chaque année la fête des morts, le Nouvel an Chinois et les autres rites, il s'agit plutôt d'événements commémoratifs par respect des pratiques ancestrales que de célébration à leur juste signification.

De plus, avec le brassage socio-culturel qui s'est effectué avec la population locale et l'occidentalisation du mode de vie adopté par la génération d'aujourd'hui, ces Chinois s'éloignent de plus en plus des valeurs traditionnelles ancestrales.

### III. 2 les problèmes de communication avec les nouveaux arrivants

De prime abord il faudrait noter que des décalages dans le temps et l'espace existent entre les Chinois de Madagascar et ceux qui sont arrivés ces dernières années, et cela influe sur leur relation.

En effet, même s'ils ont le même pays d'origine, les provinces dont ils sont issus sont différentes. La majorité des récents immigrants vient surtout du nord de la Chine, par contre, les Chinois de Madagascar sont originaires des villages près de la ville de Canton qui se localise sur la partie méridionale. Ce sont deux provinces possédant chacune leurs propres dialectes, car en Chine il existe plusieurs dialectes provinciaux, sachant bien que le mandarin est la langue officielle. Or, la langue courante utilisée et maîtrisée par la population chinoise de la Grande île est un dialecte provincial : le cantonais. D'où la difficulté pour eux de communiquer avec les nouveaux immigrants. De plus, les deux groupes ont un style de vie bien différent lequel ne fait renforcer le fossé qui existe déjà. Cet handicap, a engendré un atmosphère lourd entre les deux groupes se traduisant par une sensation d'incompréhension et de désintérêt réciproques.

La communauté chinoise, objet de notre étude, se trouve donc partagée entre deux mondes dans lesquels ils ne sont pas assimilés entièrement.

## CHAPITRE VIII : LES ACTIVITES DANS LA STRUCTURE ECONOMIQUE

Les activités économiques des Chinois s'intègrent facilement dans la structure locale, elles concordent avec les différentes fonctions que possède la ville.

Quels sont donc les apports qu'elles peuvent avoir dans l'organisation urbaine ?

### I L'organisation macro-économique dépendant des activités du port

Tamatave est une ville portuaire et les secteurs clés de l'économie urbaine sont étroitement liés à cette situation typique. Les activités industrielles et commerciales sont les principaux facteurs qui contribuent à dynamiser l'ensemble de la structure économique, permettent à la ville d'assurer sa fonction de pôle régional et même d'avoir un champ d'influence plus large sur le reste du pays.

#### I.1 Historique et évolution du port :

Le port de Tamatave, était réhabilité en 1929, après le passage d'un cyclone en mars 1927, qui avait ravagé la ville ; les travaux y afférents furent achevés en 1935.

La reconstruction d'une digue en vue de boucher la passe sud permet aux grands navires d'être à l'abri dans l'anse. Elle est aussi l'élément de base de la mise en place du port moderne. Cependant, ce fut après la Seconde Guerre Mondiale que le port a connu une véritable expansion.

Après l'Indépendance, le port disposait de 07 quais d'amarrage, des magasins de plus de 41 000 m<sup>2</sup>, de terre-pleins de 34 000 m<sup>2</sup>, des engins portuaires dont 04 remorqueurs, 23 chalands, 29 grues à quai, 01 grue flottante et 03 chalands-citernes<sup>21</sup>.

Des efforts particuliers ont été entrepris dans les années 80 et ce notamment dans le cadre du redressement de la Société d'Exploitation du port de Toamasina.

Actuellement, le port de Tamatave assure environ 60% du trafic maritime.

Avec la mise en place du terminal container et la modernisation des équipements portuaires dynamisant les transactions commerciales. IL est donc devenu la première station portuaire de l'île grâce à des aménagements qui ont forgé son destin.

---

<sup>21</sup> Source : DIR INSTAT Tamatave année 2005

## I.2 Les activités industrielles dépendent de la performance du port

Depuis longtemps des entreprises se sont implantées dans la ville ou sur sa périphérie pour bénéficier de la présence de ce port. A l'exemple des industries comme l'ancienne raffinerie de pétrole, la société des Matériels de Construction de Madagascar dont l'activité principale est le profilage de tôle, la SMEM ou Société Malgache d'Emballage Métallique, MANA une minoterie, se sont établies à Tamatave pour faciliter l'importation de leurs matières premières.

Récemment suite à l'exploitation d'un grand gisement de nickel et de cobalt à Ambatovy Moramanga, l'entreprise SHERRITT présente un niveau de dépendance portuaire importante pour l'exportation. Elle projette d'étendre une partie du port pour faciliter l'évacuation des produits semi-finis provenant de l'usine de traitement construite non loin de la ville.

Actuellement, les industries tamataviennes sont généralement des petites et moyennes unités de transformation de matières premières et qui sont largement dépendantes du port.

## I.3 Le commerce import-export : un potentiel économique

C'est dans le domaine du négoce international que le port joue un rôle primordial. En effet, c'est grâce à lui que des sociétés import-export se sont créées dans la ville et assurent régulièrement des échanges commerciaux avec des pays étrangers. Ces transactions ont une importance particulière en ce sens qu'elles contribuent à l'écoulement des produits importés et en même temps l'acheminement des produits de rente de l'arrière pays vers les marchés extérieurs.

La balance commerciale est déficitaire dans la mesure où le volume des marchandises importées est 3 à 4 fois supérieur à celui des produits exportés (voir tableau n°10 : le trafic international dans le port de Tamatave de 1999 à 2004).

Ainsi, Tamatave assume sans difficulté son rôle de point de convergence des produits locaux venant de toute la région grâce aux nombreux centres de collectes implantés par les sociétés exportatrices.

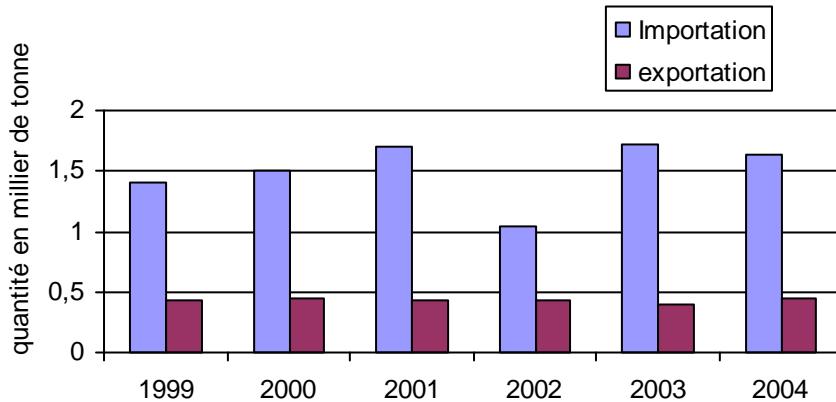
Ce fait représente une caractéristique des villes portuaires dans les pays anciennement colonisés (voir tableau n°11 : les produits locaux exportés depuis le port de Tamatave exemple : année 2001).

Tableau n°10 : Le trafic international dans le port de Tamatave de 1999 à 2004

|                                      | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Importation<br>(en millier /tonnes)  | 1 397 | 1 590 | 1 704 | 1 034 | 1 720 | 1 633 |
| Exportation<br>(en millier/ tonnes)  | 431   | 445   | 430   | 436   | 395   | 452   |
| Trafic total<br>(en millier/ tonnes) | 1 828 | 2 035 | 2 134 | 1 470 | 2 115 | 2 085 |
| Proportion de l'importation<br>(%)   | 76    | 78    | 80    | 70    | 81    | 78    |

Source : service marketing du port

Figure n°11 : Les quantités de marchandises importées et exportées du port de Tamatave de 1999 à 2004



Outre les activités industrielle et commerciale qui s'y exercent, Tamatave est aussi un pôle touristique dont les composantes sont: le parc national d'Ivoloina situé à une dizaine de kilomètres de la ville, les plages environnantes, les musées et les lieux historiques lesquels sont des atouts et attirent de nombreux visiteurs.

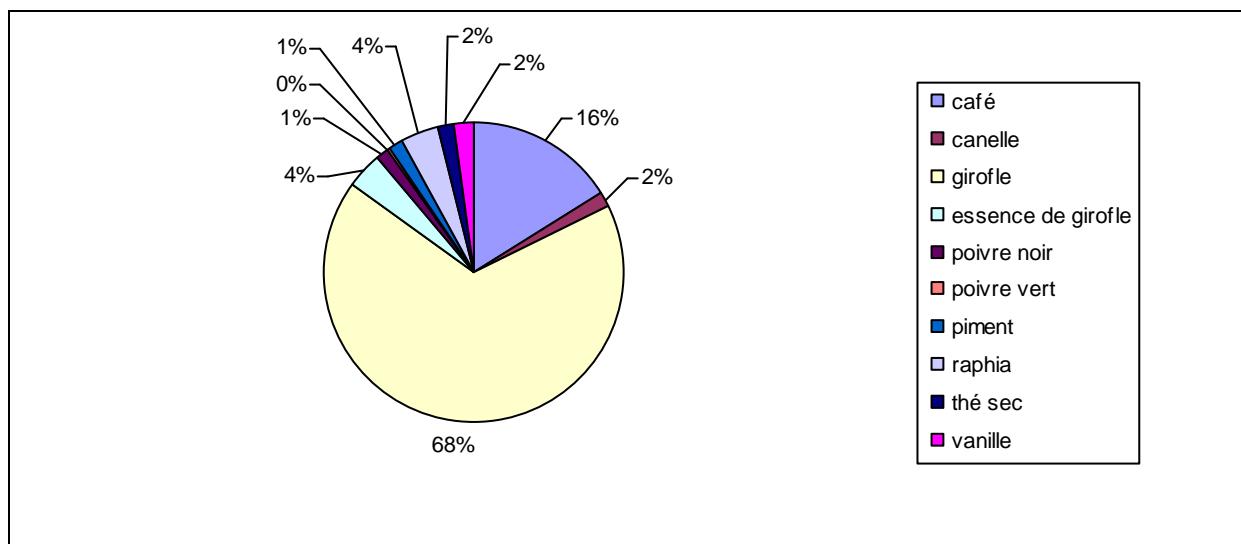
En somme, c'est dans cet environnement économique que les entreprises chinoises ont évolué.

Tableau n°11 : Les produits locaux exportés depuis le port de Tamatave (exemple : année 2001)

| Types de produit   | Quantité en tonne |
|--------------------|-------------------|
| Café               | 4 635,5           |
| Cannelle           | 455,5             |
| Girofle            | 19 237            |
| Essence de girofle | 1135,7            |
| Poivre noir        | 388,8             |
| Poivre vert        | 42,9              |
| Piment             | 412,9             |
| Raphia             | 1195,5            |
| Thé sec            | 436,6             |
| Vanille            | 672,8             |
| <b>TOTAUX</b>      | <b>28 613,2</b>   |

Source : Centre Technique de l'Horticulture de Tamatave

Figure n°12 : Répartition en pourcentage des mêmes produits (exemple : année 2001)



Le café, la cannelle, le girofle, l'essence de girofle et le raphia sont des produits saisonniers, mais leur commercialisation vers le marché extérieur perdure tout au long de l'année bien que celle-ci subit un certain ralentissement durant les périodes creuses.

## II L'intégration des Chinois dans l'organisation économique

C'est grâce aux activités d'import-export, notamment dans le domaine de l'exportation des produits de rente que les Chinois participent d'une manière indirecte à l'organisation de l'espace. A ce titre, ils se spécialisent particulièrement dans la commercialisation du girofle et du litchi, car par rapport aux autres produits, ces derniers sont plus rentables sur le marché international. Mais, rares sont les exportateurs qui focalisent leurs activités sur un seul produit en raison du caractère saisonnier des produits de rente, ainsi que de la variabilité des quantités disponibles et de la fluctuation des cours mondiaux.

### II.1 Le commerce du clou de girofle : une particularité de la région

Le girofle tient la deuxième place de produits agricoles exportés par Madagascar après la vanille (voir croquis n°08 : Les productions de girofle par province à Madagascar : exemple année 2004). Pour toute l'ex province de Tamatave, 50% de la superficie cultivée est occupée par les cultures de rente dont 27 530 ha<sup>22</sup> sont des girofliers. Elles fournissent chaque année environ 4 000 à 7 000t de produits, soit 36% des quantités exportées par Madagascar. La présence de ces nombreuses zones productrices de girofle explique en partie l'engouement des Chinois comme tant d'autres exportateurs à s'intéresser de près à cette filière.

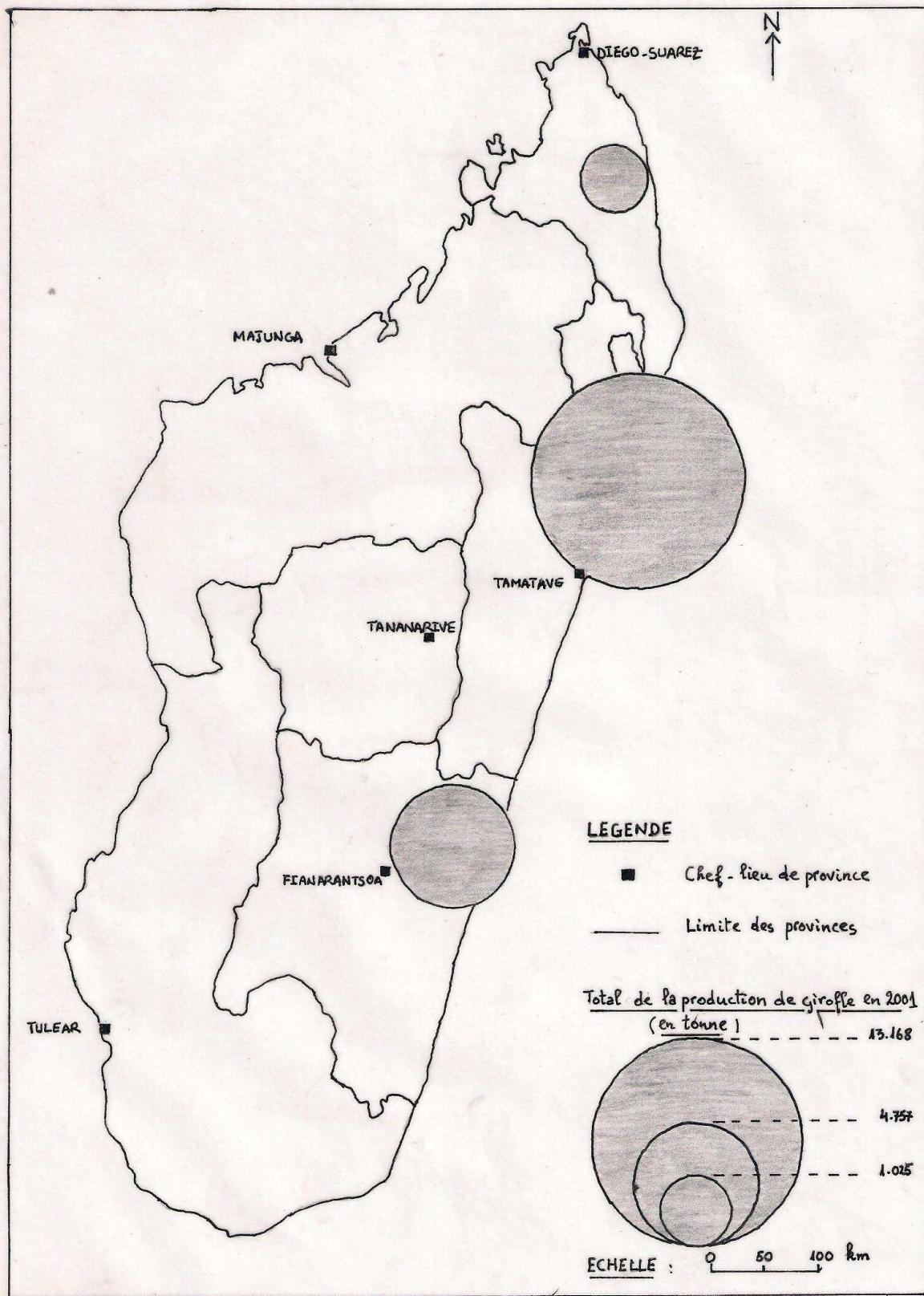
Il existe des grandes sociétés exportatrices qui réalisent un volume supérieur à 1 000 t/an comme Ramanandraibe, FAKRA, Trimeta Group. D'un côté les « petits exportateurs » en particulier les Chinois, font des transactions de quelques dizaines de tonnes et interviennent selon les opportunités qui se présentent.

En réalité, le circuit commercial commence après les premiers tris effectués par les paysans producteurs (la cueillette des boutons floraux, la séparation du bouton du pédoncule et le séchage). Ensuite, en phase de collecte, l'intervention des intermédiaires est indispensable, surtout pour les gros exportateurs, vu la dispersion géographique des exploitants et l'irrégularité rencontrée au niveau de la quantité et de la qualité des produits disponibles auprès des paysans. Ils interviennent en fonction de la demande des exportateurs aussi bien sur la quantité que la qualité. Les prix auprès des producteurs sont négociés en fonction de la demande, de la récolte et de la qualité des clous proposés.

---

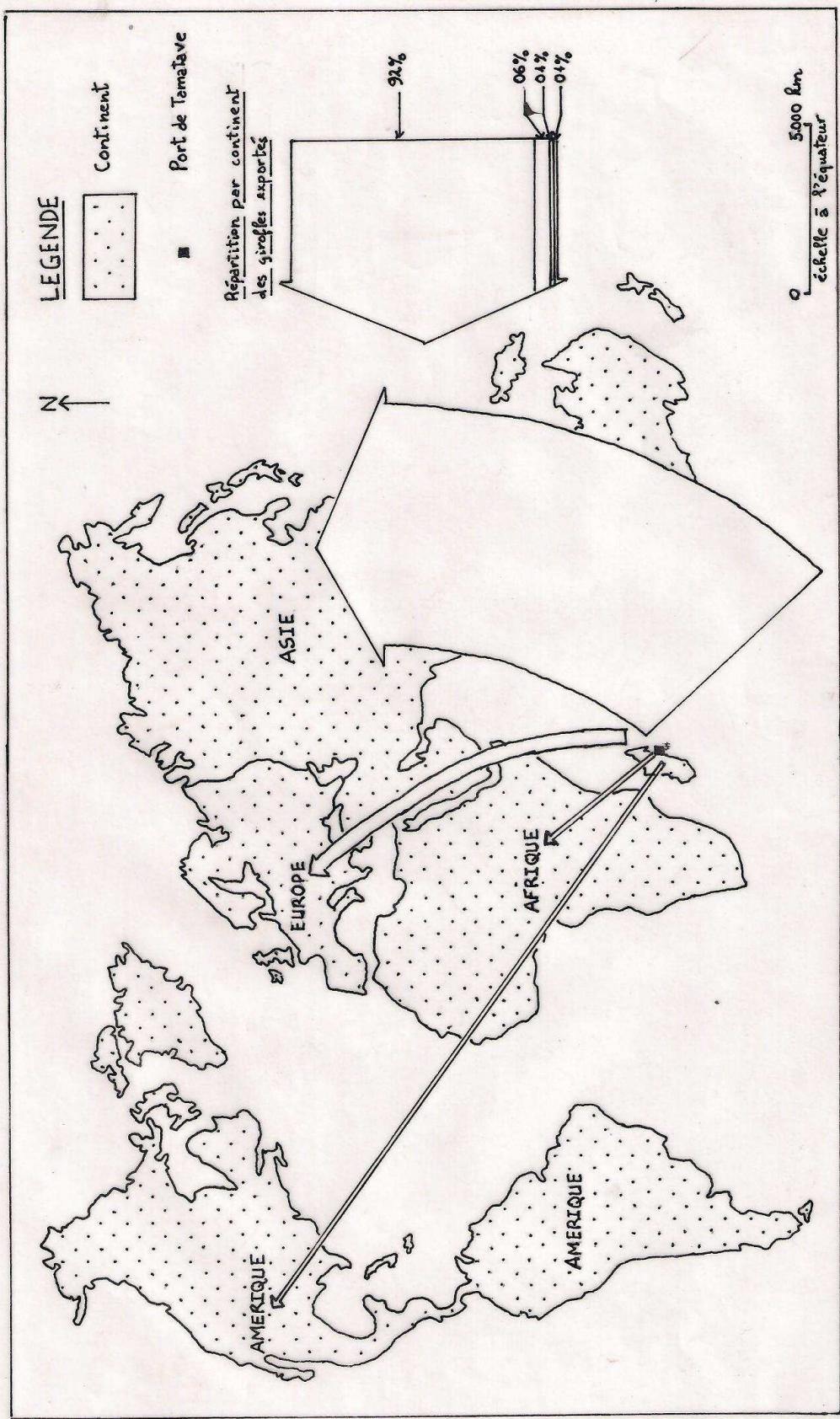
<sup>22</sup> Source MAEP 2004-2005

Croquis n° 10 PRODUCTION DE GIROFLE PAR PROVINCE



SOURCE: CTHT - Conception de l'auteur

Croquis n°11 L'EXPORTATION DE GIROFLE A PARTIR DU PORT DE TAMATAVE



SOURCE : Fond de carte : Dictionnaire HACHETTE 1995

• CHTT  
• Conception de l'auteur

Et enfin, les exportateurs se chargent du tri final, de la mise en sac avant l'expédition qui se fait par mer ; 70% de l'exportation de Madagascar en girofle sont réalisés avec Singapour.

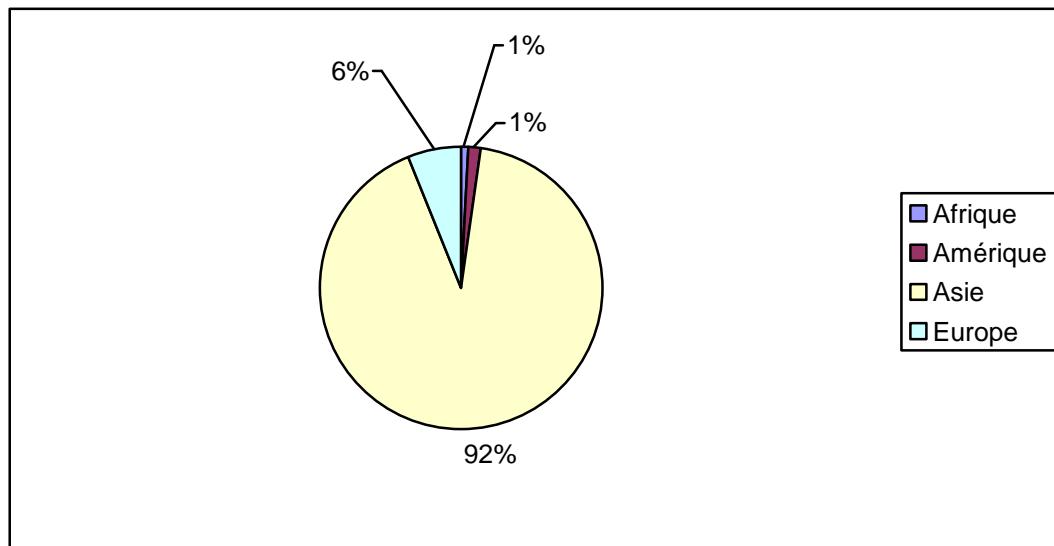
Le circuit intéresse divers secteurs, depuis les producteurs jusqu'aux exportateurs ; de ce fait, le commerce de girofle occupe un rôle non négligeable dans l'organisation économique locale. Dans ce cadre on peut noter que les paysans trouvent un débouché à leurs produits, les mains d'œuvre du travail dans les usines de traitement.

Tableau n° 12 : Les quantités de girofles exportés vers les continents

| AFRIQUE | AMERIQUE | ASIE     | EUROPE  | TOTAL<br>(Poids en tonnes) |
|---------|----------|----------|---------|----------------------------|
| 150,3   | 284,5    | 17 595,8 | 1 206,4 | 19 237,0                   |

Source : Centre Technique de l'Horticulture de Tamatave

Figure n° 13 : Le pourcentage de l'exportation de girofle de Madagascar par continent



Bien que le commerce du girofle fait travailler bon nombre de secteurs, c'est l'exportation de litchi qui dynamise plus intensément les activités économiques tant au niveau du volume des produits que l'importance des capitaux investis par les acteurs.

Photo n°09 : Des femmes en train de trier des clous de girofle en phase de séchage



Cliché de l'auteur novembre 2008

Photo n°10 : Un exemple de station de traitement de litchi : la mise en place des marchandises dans un conteneur pour être expédiées vers l'extérieur.



Cliché de l'auteur novembre 2008

L'exportation des produits offre des possibilités de travail fixe ou temporaire à la population locale. A l'exemple de l'exportation de litchi qui nécessite beaucoup de capitaux et de mains d'œuvre en raison de la nature périssable du produit et les moyens techniques que cela implique. Il y a également les critères de sélection et les normes sanitaires imposées par les pays importateurs que les sociétés exportatrices doivent respecter.

## II.2 L'importance de l'exportation de litchi

Chaque année les quantités de litchis collectées avoisinent 10 000 à 25 000 t. S'agissant d'exportation, ces données sont largement supérieures à celle des autres produits dans la mesure où les opérations ne se déroulent qu'une fois par an, pendant le mois de novembre, et ne durent pas plus de trois semaines vu la nature hautement périssable de ce produit. Cette situation montre l'envergure du circuit commercial rattaché à la filière. En effet, c'est dans la Région Atsinanana que se concentrent les principaux collecteurs en raison de la capacité du port de Tamatave et surtout de ces équipements qui facilitent assez rapidement les envois.

Durant ces dix dernières années, les quantités exportées n'ont cessé d'augmenter à cause de l'accroissement de la demande et l'amélioration de la distribution sur le marché européen. Ainsi, le nombre d'opérateurs est passé de 05 à 30 établissements parmi lesquels se trouvent des Chinois comme la société Sam Som Mioc et fils qui figure dans le peloton de tête.

Depuis la collecte jusqu'à l'exportation, plusieurs acteurs économiques interviennent. A ce titre, à part les paysans producteurs, les collecteurs et les sociétés exportatrices, il y a lieu de citer les transporteurs venus de différentes régions, les marchands de « garaba » ou de caissettes, les mains d'œuvre qui travaillent temporairement dans les stations de traitement.

Les zones de collecte se sont considérablement étendues depuis Fénérive est jusqu'à Vatomandry en passant par Brickaville.

Les intermédiaires collectent même dans les zones les plus reculées de la région pour trouver les produits de meilleure qualité.

Des sociétés engagent des commissionnaires pour effectuer les collectes, lesquels représentent 30% du nombre des intermédiaires qui collectent les produits, les restes des intervenants sont formés par des opérateurs indépendants.

A chaque campagne, une usine de traitement fait travailler plus de 200 employés pour le tri, l'opération de soufrage en vue de conservation et la mise en boîte. La plupart de ces saisonniers sont recrutés sur place.

En somme, la ville de Tamatave connaît d'importants flux de marchandises, de capitaux et de personnes durant les quelques semaines où se déroule la campagne.

Les hôtels et gargotes bénéficient également des retombées de ces transactions, vu l'importance du nombre de visiteurs durant cette période. Il en est de même, pour la

Région Atsinanana, grâce aux diverses taxes que les collecteurs versent auprès de service fiscal.

Ainsi, à travers les activités d'exportation, les Chinois en tant qu'opérateurs participent d'une manière significative à la dynamique de l'organisation économique de la ville et de la région.

Mais, ce n'est pas le seul secteur où leur présence est marquante, il y a aussi les petites et moyennes entreprises de transformations alimentaires, représentant 20% de cette filière et utilisant des matières premières et de la main d'œuvre locales.

Enfin, et pour terminer cette section, on peut dire sans ambages que les Chinois excellent également dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ; et en renforçant sans cesse la capacité d'accueil de leur établissement ils s'intègrent entièrement à l'organisation économique de la cité.

### III La concurrence : une menace réelle

Depuis quelques années, Tamatave attire de nombreux acteurs économiques capables d'investir dans diverses activités. Cet engouement se concrétise par l'augmentation chaque année de l'effectif des entreprises privées, soit dans le domaine du commerce, de l'industrie, du transport soit dans d'autres secteurs émergents de l'économie urbaine (voir tableau n°13 : Etat numérique des créations d'établissements dans la commune urbaine de Tamatave). Face à tel phénomène, la concurrence s'annonce de plus en plus dure et menace l'ensemble des activités économiques des Chinois. L'enjeu est donc de réussir à garder la place sur le marché local tout en cherchant le maximum de profit.

L'hôtellerie et la restauration sont parmi les secteurs les plus durement touchés par ce problème. Ainsi pour prendre l'exemple de la restauration, l'avènement de nouveaux établissements offrant des services à des prix très compétitifs handicape à bien des égards les restaurateurs chinois, ce d'autant plus que le menu et les mêmes spécialités sont identiques à l'instar de la « soupe chinoise » qu'on sert dans la plupart des restaurants de la ville. Toutefois, malgré l'aspect concurrentiel invoqué précédemment, de nombreux clients apprécient les mets préparés par des chefs Chinois et c'est grâce au savoir-faire de ceux-ci que les établissements où ils exercent réussissent à garder leur statut jusqu'aujourd'hui.

Photo n°11: Un exemple de restaurant chinois en mauvais état, situé en plein centre ville



Cliché de l'auteur novembre 2008

Le manque d'amélioration des services offerts est parmi l'un des facteurs qui contribuent à la décadence des affaires et laissant ainsi le champ libre aux concurrents. A l'exemple de ce restaurant qui, plusieurs années auparavant connaissait beaucoup de succès mais faute d'innovation, est devenu aujourd'hui de moins en moins fréquenté.

Force est de constater que dans le commerce de marchandises générales, que ce soit la vente en gros ou le demi gros et le détail, les Chinois sont concurrencés par les commerçants malgaches et ceux d'origine indienne. Pareil cas est remarqué dans le domaine de l'alimentation générale, où ils rivalisent avec les grandes surfaces telles que le Shoprite ou Score lesquelles opèrent dans le centre ville. Ce genre de magasin possède des vastes rayons spécialisés en produits alimentaires de toutes natures et d'origines diverses.

En général, toutes les branches d'activités sont presque saturées, et même le commerce import et export n'est pas épargné par cette tendance, où le nombre des nouveaux opérateurs augmente d'une manière permanente. L'exemple est frappant en ce qui concerne des sociétés exportatrices de litchi appartenant à des Malgaches.

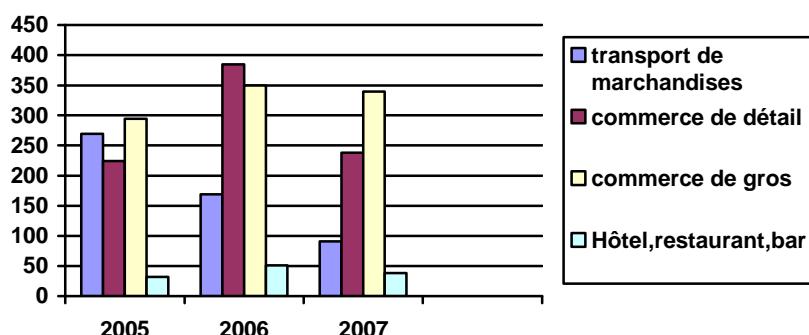
Avec la conjoncture économique actuelle, beaucoup de jeunes chinois se trouvent sans travail ou du moins sont en chômage déguisé et avec leur niveau d'étude il est difficile pour eux de trouver des activités professionnelles autres que commerciales.

Tableau n°13 : Etat numérique des créations d'établissements dans la commune urbaine de Tamatave

| BRANCHE D'ACTIVITE        | 2005 | 2006 | 2007 <sup>23</sup> |
|---------------------------|------|------|--------------------|
| Transport de marchandises | 269  | 169  | 91                 |
| Commerce de détail        | 224  | 385  | 238                |
| Commerce de gros          | 294  | 350  | 340                |
| Hôtel, restaurant, bar    | 32   | 51   | 38                 |

Source : Institut National de la Statistique

Figure n°14 : Etablissements créés entre 2005 et 2007 dans la commune urbaine de Tamatave



<sup>23</sup> Résultat provisoire

Chaque année les créations d'établissements dans le secteur du commerce s'avèrent plus importantes par rapport aux autres branches d'activités. Cette situation est entièrement liée à la fonction commerciale reconnue à la ville. De ce fait, la concurrence devient cruciale et fait diminuer la chance des opérateurs déjà présents dans le secteur mais non performants. Seuls ceux qui ont plus d'expérience et de capitaux peuvent s'en sortir.

Bref, l'ancienneté de leur installation et la cohabitation sans difficulté avec la population locale contribuent énormément à l'intégration des Chinois dans la société. Partant de la connaissance du cadre humain et économique qui les entoure, ils arrivent à s'incorporer dans le milieu et forment un ensemble avec son environnement. Ainsi, ils ne sont plus considérés comme étant une entité à part, que ce soit sur le plan social ou dans le domaine économique.

Cet enracinement se manifeste sous deux aspects importants : en premier lieu, l'échange culturel s'est effectué entre la population autochtone et la communauté chinoise et se concrétise surtout par les brassages inter-familiaux.

En second lieu, l'implication de ces gens dans la structure économique urbaine est incontestable, notamment dans les activités commerciales, et ils savent pertinemment œuvrer dans les secteurs les plus porteurs. En même temps, ils exercent leur influence dans le milieu grâce à leur mode de vie.

## CONCLUSION GENERALE

*La communauté chinoise est- elle intégrée dans la société ?*

On peut dire que l'intégration des Chinois dans la société s'est effectuée sans difficulté vu leur caractère affable et leur capacité à s'adapter dans le milieu. Avec cette assimilation, le brassage socio-culturel avec la population locale est inévitable. Mais, c'est la communauté qui subit le plus d'influence et cela va entraîner la perte progressive de leur identité sociale et culturelle.

Partagé entre deux mondes, le groupe est victime d'un malaise à l'intérieur de lui-même et vis-à-vis du cercle de nouveaux ressortissants. Néanmoins, le renforcement des relations actuelles avec la Chine et la revalorisation de la culture chinoise à l'échelle locale sont autant d'éléments qui traduisent leur volonté de renouer avec le passé et la mère-patrie.

Bref, dans le contexte où ils se trouvent aujourd'hui, chaque individu est donc libre de choisir entre l'ouverture vers l'extérieur ou le maintien du statu quo qu'ils ont su garder depuis plusieurs générations.

*Les Chinois contribuent- ils au dynamisme de l'économie urbaine ?*

Grâce à leur commerce import-export, ils occupent une place importante dans l'organisation macro économique, notamment dans le domaine de l'exportation de produits de rente qui leur permet de participer à la dynamique de l'économie urbaine. Ces activités commerciales permettent à la ville entre autre d'organiser son espace où l'aire d'influence est très large.

Le monopole qu'ils exerçaient auparavant sur le circuit commercial n'est plus de mise, en effet, la concurrence s'instaure entre eux et les autres opérateurs, indo-pakistanais ou malgaches et affaiblit leur mainmise sur la structure économique. En outre, la saturation du marché menace la pérennisation de l'ensemble de leurs activités.

Malgré toutes ces difficultés, l'habileté dans les affaires et l'expérience qu'ils ont acquises depuis plusieurs années leur permettent d'améliorer rapidement la situation.

Et c'est grâce en partie aux exportations de produits de rente effectuées par les Chinois que le port de Tamatave s'octroie une place non négligeable dans le réseau du commerce international de commerce des épices, des fruits et d'autres produits locaux.

Aujourd’hui, la communauté chinoise ne représente pas plus de 01% de la population de la ville de Tamatave, pourtant cette minorité occupe encore une place importante dans l’organisation économique. Cette présence démontre l’ampleur de l’intégration de leurs activités dans la structure macro-économique et la maîtrise du secteur import-export.

Cette situation amène à réfléchir sur le cas des nouveaux immigrés chinois qui sont actuellement de plus en plus nombreux à s’installer dans le pays. En général, ils se spécialisent dans le domaine du commerce, tout particulièrement dans la vente en gros ou en demi-gros des articles d’habillement et d’autres accessoires. Dans ce secteur ils sont devenus de véritables concurrents pour les commerçants malgaches en pratiquant des prix très compétitifs à la portée de toutes les classes sociales, bien que la qualité de leurs marchandises laisse souvent à désirer. Par ailleurs, la marque « made in China » envahit progressivement les marchés nationaux, on la trouve dans presque toutes les catégories de produits depuis les produits alimentaires en passant par les téléphones mobiles jusqu’ aux marques de voitures.

Mais, ce qui est marquant c'est la présence de plus en plus importante d'opérateurs économiques chinois dans la Grande île. Ils s'intéressent tout particulièrement dans les domaines de l'industrie, de bâtiment et travaux publics et de l'exploitation minière.

Avec l'excellence apparente des relations actuelles entre Madagascar et la Chine, on serait tenter de prédire qu'une importante vague d'immigrés chinois s'installera dans un proche avenir. Bien qu'a priori, l'existence de ces acteurs économiques engendre des impacts positifs comme la création d'emplois, il faut également avoir une vision plus élargie et voir les conséquences de tous ces mécanismes à long terme.

En effet, en se référant sur ce qui s'est déjà produit dans le passé, on ne peut qu'être prudent concernant ce mouvement, car l'autorité coloniale était loin de se douter que les immigrés chinois qui se sont introduits dans le pays en tant qu'intermédiaires commerciaux pourraient un jour avoir le monopole sur le circuit commercial.

Aujourd’hui, si l'Etat malgache ne tient pas compte de l'importance particulière que représente ce phénomène et qu'aucune mesure stricte n'est prise d'ici quelques années pour régulariser la situation de ces communautés d'étrangers, la même histoire va encore se répéter.

En tout, il est temps maintenant de tirer la sonnette d'alarme concernant le cas particulier de ces immigrés afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs en contrôlant par exemple leurs conditions de séjour sur le territoire.

Par ailleurs, il faut penser à adopter des stratégies qui favorisent l'épanouissement des activités économiques des opérateurs malgaches pour qu'ils puissent faire face à la concurrence des entreprises des étrangers.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages généraux**

1. NOBLET (P), 1993 : L'Amérique des minorités : les politiques d'intégrations. - Edition l'Harmattan et CIEM I.- Paris.- pp72-79
2. RAISON (J P), 1969 : Etrangers à Madagascar, in Atlas de Madagascar planche n°29.- BDPA.- Paris

### **Ouvrages spécifiques**

#### **Sur la Chine**

3. CHESNEAUX (J), 1976 : Le mouvement paysan Chinois 1840-1949 : les paysans et la révolution de 1924-1927.- Edition du Seuil.- Londres.- pp5-8
4. DUMONT (R), 1957 : Révolution dans les campagnes chinoises : milieu humain traditionnel : surpopulation, surexploitation.- Edition de Seuil.- Paris.- pp27-37
5. GENTELLE (P) ,1999 : « Les Chinois » outre-mer : Chine et chinois outre-mer à l'orée du XXI<sup>è</sup>.- SEDES.- Paris.-pp64-75

#### **Sur Madagascar**

6. Agence économique du Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, 1933 : Le commerce d'importation à Madagascar.- Edition Baudinière.- Paris.- p84
7. Bulletin de statistique générale de Madagascar et Dépendances, 1<sup>er</sup> et 2<sup>è</sup> trimestres 1951.- 3<sup>è</sup> année n°9 et 10.-Imprimerie officielle.- Antananarivo.- pp11-14, pp 72-74
8. Foire internationale de Tamatave, 1963 : Répertoire du syndicat des importateurs et exportateurs de Madagascar.- Société malgache d'Edition.-pp67-68
9. GALLIENI (J) ,1908 : Neuf ans à Madagascar.-Paris.- Hachette.-pp15-16
10. Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, 1946 : Madagascar dans la guerre : 8 janvier 1943-décembre 1944.- Imprimerie officielle.- Tananarive
11. GRANDIDIER (A), 1908 : Histoire, physique naturelle et politique de Madagascar : les étrangers, volume IV, Tome I.- Imprimerie nationale.- Paris.- pp518-561
12. LABATUT (F) et RAHARINARIVONIRINA, 1969 : Madagascar étude historique.- Editions Fernand Nathan.- Paris.- pp 170-172
13. Ministère de l'économie nationale, Ministre de la France d'outre-mer : Résultat du recensement de 1946 territoires d'outre-mer, in supplément série statistique n°9 bulletin mensuel de statistique d'outre-mer.- Imprimerie nationale.- Paris..-p54-55

14. RABEARIMANANA (L M): La vie rurale à Madagascar : de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance : Tome I : Madagascar de 1930 à 1946 : essor et blocage d'une économie extravertie.- pp156-287

- a. Tome II : Madagascar dans les années 1950 : une nouvelle politique coloniale.- pp324-540
- b. Tome III : Madagascar au seuil de l'indépendance.- pp780-805

1994-1995.- Thèse pour l'obtention du Doctorat d'Etat Es Lettres et Sciences Humaines

15. RAKOTONIRAINY (G), 1972 : Les transformations de la société malagasy sous la colonisation.- Ecole Nationale de Promotion Sociale.- Université de Madagascar.- pp31-38

#### **Sur Tamatave**

16. BAVOUX (C) et RANDRIANJA (S) ,1989 : Tamatave de 1900 à 1927.- CNAPMAD.- Tananarive.- p

17. CHAUVIN (J), 1945 : Le vieux Tamatave 1700-1936.- Edition F Sourd.- Tamatave.- pp164-165

18. Chambre de commerce d'industrie d'artisanat et d'agriculture de Toamasina, 2003 : répertoire des entreprises de Toamasina.- Maison de l'information.- 86p

19. Direction inter-régionale INSTAT / Toamasina, 2005 : Présentation générale de la ville de Toamasina

20. KALO (S), 1986 : Tamatave métropole régionale sur la côte Est et poumon de Madagascar.- Diplôme d'Etudes Approfondis.- Université de Madagascar

21. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. - Monographie de la région de Toamasina juin 2003.-pp10-19

#### **Sur l'exportation**

22. Chambre de commerce d'industrie d'artisanat et d'agriculture de Toamasina, 2001: Données statistiques des exportations des produits locaux effectuées au port de Toamasina.-CTHT.-12p

23. SCHWEITZER (E) et RANAIVOSOA (L), février 2007 : Etude des marchés internationaux pour le piment et le girofle. - Programme de promotion des revenus ruraux (PPRR).-pp09-13

### **Sur les droits des étrangers**

24. Direction des affaires politiques, 1938 : Réglementation de l'émigration et de l'immigration.- Imprimerie officielle.- Paris. - pp6-12
25. Ministère de la Justice, 1960 : Code de la nationalité et recueil des textes relatifs à son application.- Imprimerie nationale.- Tananarive.-87p
26. Ministère de la Justice, 2001: Recueil textes fondamentaux et droit civil.- premier volume.- Imprimerie d'ouvrages éducatifs ;- Tananarive.- 589p

### **Sur la population chinoise**

27. BARDONNET (D), 1964 : Les minorités asiatiques à Madagascar, extrait de l'Annuaire français de droit international.- pp127-224
28. DARSON (J M H) : Les voies et moyens de communication : des produits et des hommes, Fianarantsoa-Mananjary (1924-1936) : les instructions relatives à l'introduction et à l'emploi dans la colonie de main d'œuvre étrangère.-pp204-207.-2004-2005.- mémoire de Maîtrise département d'histoire
29. DECRAENE (P), avril 1964 : Les problèmes des minorités étrangères à Madagascar, in compte rendus Académie des sciences d'outre-mer n° IV, Tome XXIV.- pp183-187
30. DONQUE (G), février 1968 : Les minorités chinoise et indienne à Madagascar, in Revue française d'études politiques africaines n° 26.-pp85-103
31. Journal officiel de Madagascar et Dépendances n° 44, 12 décembre 1896 : Décision concernant les Chinois résidant à Tamatave et aux environs
32. SLAWECKI (L M S), mai 1969 : l'origine et la croissance de la communauté chinoise à Madagascar, in bulletin de Madagascar n° 276.-pp484-498

## **ANNEXES**

## ANNEXE I :

Gouvernement général de Madagascar

Direction des affaires politiques : « Réglementation de l'émigration et de l'immigration »  
Imprimerie officielle. Tananarive. 1938. 43p

Décret :

### TITRE II

Conditions d'admission des étrangers dans la colonie de Madagascar et dépendances

Art 11. Pour être admis à Madagascar, les étrangers immigrants doivent

1°. Etre porteur d'un passeport valable, visé par les autorités diplomatiques ou consulaires français, sauf le cas où des conventions particulières en ont décidé autrement ;

2°. Fournir un casier judiciaire datant d'au moins 6 mois, ou lorsque la réglementation de leur pays d'origine ne prévoit la délivrance de cette pièce, un certificat de moralité ou de non condamnation ou toute pièce ou déclaration en tenant officiellement lieu ;

3°. Présenter un certificat médical récent, établi par un médecin accrédité par les autorités consulaires françaises ou l'administration du pays où cette pièce est délivrée, attestant que l'immigrant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, qu'il a été vacciné contre la variole depuis moins de 2 ans et qu'il n'est pas impropre au travail où à la profession qu'il compte exercer.

Les documents prévus aux paragraphes 2°et 3° ci-dessus doivent être par délivrés les autorités diplomatiques ou consulaires françaises.

4°. Consigner le cautionnement prévu pour les immigrants français à l'article 3 du présent décret ou produire un engagement écrit du consul étranger dont dépendent les intéressés de pouvoir, le cas échéant, aux frais de leur rapatriement et de leur hospitalisation.

### TITRE IV

Conditions spéciales de séjour dans la colonie de Madagascar et Dépendances des immigrants de race asiatique ou africaine

Art 30. Les immigrants de race asiatique ou africaine, sujets français ou étrangers sont astreints à Madagascar et Dépendances dans les conditions fixée par arrêté du Gouverneur général en conseil d'administration, à faire partie des groupements dénommés «congrégation».

Dès leur arrivée, ces immigrants sont tenus de demander à faire partie de l'une des congrégations établies dans la province dans laquelle, ils désirent se fixer.

Les congrégations peuvent cependant refuser l'admission des postulants dont elles ne voudraient pas répondre. Ces derniers sont alors placés sous la surveillance directe de la police, qui leur assigne un lieu de résidence.

Les congrégations sont tenues de rapatrier ceux de leurs membres objet d'un arrêté d'expulsion ainsi que ceux auxquels la carte d'identité aura été retirée ou le visa refusé, en application de l'article 20 ci-dessus.

Art 31. Les immigrants de race asiatiques ou africains qui exercent un commerce, une industrie ou une profession sont astreints à un droit fixe, payable par eux et par leurs employés et à un droit supplémentaire à la patente à laquelle ils sont assujettis.

Le mode d'assiette, la quotité et les règles de perception du droit fixe et du droit supplémentaire sont fixés par arrêté du Gouverneur général en conseil d'administration, en application des dispositions de l'article 74 du décret financier du 30 décembre 1912.

Art 32. Ce droit supplémentaire est dû également :

- 1°. Par les Asiatiques ou Africains qui dirigent en permanence par procuration du propriétaire nominal, une industrie ou profession quelconque, à moins que le dit propriétaire soit lui-même imposé au droit supplémentaire pour l'établissement en cause ;
- 2°. Par toute société commerciale ou industrielle française ou étrangère formée en nom collectif et comprenant un ou plusieurs membres asiatiques ou africains.
- 3°. Pour chacun de comptoirs commerciaux des maisons asiatiques et africaines ou de sociétés visées au paragraphe précédent.

21 juin 1932

## ANNEXE II :

Journal officiel de Madagascar et Dépendances n°44. 12 décembre 1896. p196  
« Décision concernant les Chinois résidant à Tamatave et aux environs »

Le Secrétaire général Délégué de M. le Résident général

Vu l'arrêté du 08 octobre 1896

Vu les instructions contenues dans le télégramme n°100

Vu l'accroissement constant de la colonie chinoise de cette ville

Vu la nécessité de grouper les Chinois en « congrégation » comme dans nos colonies d'Extrême orient.

Sauf approbation ultérieure de M. le Résident général

Décide :

Art 1 : le nommé Chant-Lai est nommé chef de la congrégation chinoise cantonaise de Tamatave.

Art 2 : Tout chinois demeurant à Tamatave, soit dans les environs sera tenu de faire inscrire comme affiliée de la dite congrégation dans un délai d'un mois à compter de ce jour.

Art 3 : la même obligation est imposée à tous les Chinois débarquant à Tamatave.

Art 4 : Les contrevéniants à la présente décision seront poursuivis conformément aux prescriptions de l'article 471 paragraphe 15 du code pénal.

Tamatave le 1<sup>er</sup> décembre 1896

Le secrétaire général

Joseph François

Approuvé

Le général commandant le corps d'occupation

Gallieni

### **ANNEXE III :**

Ministère de la Justice : Code de la nationalité malgache et recueil des textes relatifs à son application. Imprimerie nationale. Tananarive.1960. 87p

### **ORDONNANCE N°60-064 DU 22 JUILLET 1960 portant Code de la nationalité malgache**

#### **TITRE PREMIER DE L'ATTRIBUTION DE LA NATIONALITE MALGACHE A TITRE DE NATIONALITE D'ORIGINE**

Art.9- Est malgache :

1. L'enfant légitime né d'un père malgache.
2. L'enfant légitime né d'une mère malgache et d'un père qui n'a pas de nationalité ou dont la nationalité est inconnue.

Art.10-Est malgache :

1. L'enfant né hors mariage lorsque la mère est malgache
2. L'enfant né hors mariage lorsque la mère est inconnue ou de nationalité inconnue, mais dont le père est malgache.

Art.11- Est malgache l'enfant né à Madagascar de parents inconnus dont on peut présumer que l'un au moins est malgache. (...)

#### **TITRE II : DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE MALGACHE**

##### **CHAPITRE PREMIER De l'acquisition de la nationalité en raison de la filiation, de la naissance ou de l'adoption**

Art.16 -L'enfant légitime né d'une mère malgache et d'un père de nationalité étrangère pourra jusqu'à sa majorité, réclamer la nationalité malgache.

La même faculté appartiendra à l'enfant né hors mariage, lorsque celui de ses parents à l'égard duquel la filiation a été établie en second lieu est malgache, si l'autre parent est de nationalité étrangère.

Art.17 - L'enfant adopté par une personne de nationalité malgache pourra jusqu'à sa majorité réclamer la qualité de malgache, à condition qu'il ait au moment de la déclaration résidé à Madagascar depuis cinq ans.

Art.18 -Dans un délai d'un an qui suit, soit la déclaration, soit la décision judiciaire qui, dans le cas prévu de l'article 59, admet la validité de la déclaration, le Gouvernement peut, par décret, s'opposer à l'acquisition de la nationalité malgache soit pour indignité, défaut ou insuffisance d'assimilation, soit pour grave incapacité physique mentale.

Art.19-Dans les cas prévus aux articles 16 et 17 ci-dessus, l'intéressé acquiert la nationalité malgache à la date de la déclaration.

Art.20-L'enfant né hors mariage légitimé au cours de sa minorité acquiert la nationalité malgache si son père est malgache.

Art.21-L'enfant qui fait l'objet d'une légitimation adoptive acquiert la nationalité malgache si son père adoptif est malgache.

##### **CHAPITRE II De l'acquisition de la nationalité en raison du mariage**

Art.22- La femme étrangère qui épouse un malgache n'acquiert la nationalité malgache que sur la demande expresse ou si, en conformité des dispositions de sa loi nationale, elle perd nécessairement sa nationalité.

La femme apatride qui épouse un malgache acquiert la nationalité malgache.

Art.23 -La déclaration que la femme entend prendre la nationalité malgache doit être faite devant l'officier de l'état civil au plus tard au moment de la célébration du mariage. (...)

Art.24-Le Gouvernement peut, pendant un délai de deux ans, à compter de la célébration du mariage, s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité malgache, soit pour indignité, soit pour grave incapacité physique ou mentale (Loi n°61-052 du 13.12.61). (...)

Art.25-Lorsque le mariage d'une étrangère avec un malgache a été déclaré nul par une décision émanant d'une juridiction malgache ou rendue exécutoire à Madagascar, la nullité ainsi prononcée sera sans effet sur la nationalité acquise par la femme conformément aux articles 22 à 24 si le mariage a été contracté de bonne foi par celle-ci.

La femme qui a contracté la mauvaise foi sera réputée n'avoir pas acquis la nationalité malgache. (...)

Art.26-La nullité du mariage sera sans effet sur la nationalité des enfants issus du mariage si celui-ci a été contracté de bonne foi par l'un au moins des deux époux.

### **CHAPITRE III De la naturalisation**

Art.27-La naturalisation ne pourra être accordée qu'aux étrangers remplissant les conditions suivantes :

1. Avoir 18 ans révolus ;
2. être sain d'esprit ;
3. ne pas présenter de danger pour la collectivité en raison de son état physique, à moins que l'affection n'ait été contractée au service ou dans l'intérêt de Madagascar
4. Etre de bonne vie et mœurs et n'avoir encouru une condamnation supérieure à une année d'emprisonnement non effacée par la réhabilitation pour une infraction de droit commun sanctionné en droit malgache par une peine criminelle ou un emprisonnement correctionnel, ni une condamnation non effacée par la réhabilitation pour vol, escroquerie, abus de confiance, recel d'une chose obtenue à l'aide d'un de ces délits, usure, outrage public à la pudeur, proxénétisme, vagabondage ou mendicité.

Les condamnations prononcées à l'étranger pourront toutefois ne pas être prises en considération.

5. Avoir eu sa résidence habituelle à Madagascar pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande et l'avoir conservée au moment de la signature du décret de la naturalisation.
6. Justifier de son assimilation à la communauté malgache, notamment par une connaissance selon sa condition de la langue malgache.
- 7.

Art.28-La naturalisation sera accordée par décret.

En cas de rejet, une nouvelle demande ne pourra être formulée avant un délai de deux ans à compter de la date du rejet.

Art.29 : Pourront toutefois être naturalisés sans condition de stage :

1. L'étranger qui a rendu des services importants à Madagascar tels que l'apport de talents scientifiques, artistique ou littéraire, l'introduction d'industrie ou d'invention utiles, la création d'établissements industriels ou d'exploitation agricole et d'une façon générale, celui dont la naturalisation présente pour la République malgache un intérêt exceptionnel.

Dans ce cas le décret sera pris en conseil des Ministres.

2. La femme de l'étranger qui acquiert la nationalité malgache

### **CHAPITRE VI De la réintégration**

Art.30-La réintégration dans la nationalité malgache est accordée par décret, après enquête.

Art.31- La réintégration peut être obtenue à tout âge et sans condition de stage.

Toutefois, nul ne peut être réintégré s'il n'a à Madagascar sa résidence au moment de la réintégration.

Art.32- Celui qui demande la réintégration doit apporter la preuve qu'il a eu la qualité de Malgache.

Art.33- Ne peut être réintégré l'individu qui a été déchu de la nationalité malgache à moins que, dans le cas où la déchéance a été motivée par une condamnation, il n'ait obtenu la réhabilitation judiciaire.  
Art.34- L'individu visé à l'article précédent peut toutefois obtenir la réintégration, si, depuis sa déchéance, il a rendu des services exceptionnels à la République Malgache ou si sa réintégration présente pour Madagascar un intérêt exceptionnel.

Dans ce cas, le décret sera pris en conseil des Ministres.

## CHAPITRE V **Dispositions communes aux cas d'acquisition de la nationalité malgache**

Art.35-L'individu qui a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'assignation à résidence ne peut être admis à bénéficier des dispositions du présent titre que si l'arrêté a été rapporté dans les formes où il est intervenu.

La résidence à Madagascar pendant la durée de la mesure administrative susvisée n'est pas prise en considération dans le calcul du stage prévu à l'article 27-5°.

Art.36-Le mineur âgé de dix-huit ans peut réclamer la qualité de Malgache ou demander sa naturalisation sans aucune autorisation sans aucune autorisation.

S'il est âgé de seize ans, mais n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, il ne peut réclamer la nationalité malgache que s'il est autorisé par celui qui, en conformité de la loi malgache, le représente dans les actes de la vie civile.

Si le mineur est âgé de seize ans, la réclamation sera formulée par son représentant légal.

## CHAPITRE VI **Des effets de l'acquisition de la nationalité malgache**

Art.37-L'individu qui a acquis la nationalité malgache jouit à dater de ce jour de cette acquisition de tous les droits attachés à la qualité de Malgache, sous réserve des incapacités prévues dans des lois spéciales ou celles édictées à l'encontre les étrangers naturalisés par l'article 38 ci-dessous .

Art .38 -L'étranger naturalisé est soumis aux incapacités suivantes :

1. Pendant un délai de dix ans à partir du décret de la naturalisation, il ne peut être investis de fonctions ou de mandats électifs pour l'exercice desquels la qualité de Malgache est nécessaire ;
2. Pendant un délai de cinq ans à partir du décret de la naturalisation il ne peut être électeur lorsque la qualité de malgache est nécessaire pour permettre l'inscription sur les listes électorales ;
3. Pendant un délai de cinq ans à partir du décret de naturalisation, il ne peut être nommé à des fonctions publiques rétribuées par l'Etat, inscrit à un barreau ou nommé titulaire d'un office ministériel.

Art.39 -Le naturalisé qui a rendu à Madagascar des services importants, ou celui dont la naturalisation présente pour Madagascar un intérêt exceptionnel peut être relevé en tout ou en partie des incapacités prévues à l'article précédente.

Dans ce cas, la décision est prise par décret du conseil des Ministres.

Art.40-Devient de plein droit Malgache au même titre que ses parents, à condition que sa filiation soit établie conformément au droit civil malgache :

-l'enfant mineur légitime ou légitimé dont le père ou mère, si elle est veuve, acquiert la nationalité malgache.

-l'enfant mineur né hors mariage, dont celui des parents à l'égard duquel la filiation a été établie en premier lieu ou, le cas échéant, dont le parent survivant acquiert la nationalité malgache.

Art.41-Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :

1. A l'enfant mineur marié ;
2. A celui qui sert ou a servi dans les armées de son pays d'origine ;
3. A celui qui a fait l'objet d'un décret portant opposition à l'acquisition de la nationalité malgache.

## ANNEXE IV :

Ministère de la Justice : Recueil des textes fondamentaux et droit civil : conditions des étrangers. Premier volume. Imprimerie d'ouvrages éducatifs. Tananarive. 2001. p 427

### **ORDONNANCE N° 62-041 DU 19 SEPTEMBRE 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé**

#### **TITREII DISPOSITIONS GENERALES DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE**

##### **CHAPITRE PREMIER De la condition des étrangers**

###### **Section I**

###### *Condition des personnes*

Art.20- L'étranger jouit à Madagascar des mêmes droits que les nationaux à l'exception de ceux qui lui sont refusés expressément par la loi.

L'exercice d'un droit peut toutefois être subordonné à la réciprocité sous réserve des dispositions des traités diplomatiques ou des accords de coopération, l'étranger ne jouit ni des droits d'électorat et d'éligibilité dans les assemblées politiques ou administratives, ni des droits d'exercer une fonction publique ou juridictionnelle ou de faire partie d'un organisme de gestion d'un service public.

Art.21- L'étranger ne peut avoir de domicile à Madagascar, au sens de la loi malgache, que s'il satisfait aux obligations imposées par les lois relatives au séjour des étrangers à Madagascar.

###### **Section II**

###### *Condition des personnes morales*

Art.22-Les personnes morales, dont le siège social est à Madagascar, jouissent de tous les droits reconnus aux Malgaches et compatibles avec leur nature et leur objet.

Toutefois, si leur gestion est placée, de quelque manière que ce soit, sous le contrôle d'étranger ou d'organismes dépendants eux-mêmes d'étrangers, elles ne jouissent que des droits reconnus aux étrangers par l'article 20.

Art.23-Les personnes morales, dont le siège social est à l'étranger, ne jouissent que des droits reconnus aux étrangers par le même article.

Toutefois, si leur gestion est placée, de quelque manière que ce soit, sous le contrôle de Malgaches ou d'organismes dépendant eux-mêmes de Malgaches, elles jouissent de tous les droits reconnus aux Malgaches et compatibles avec leur nature et leur objet.

Art.24-La personnalité morale conférée aux sociétés par la loi du pays de leur création est de plein droit reconnue à Madagascar avec les effets fixés par cette loi.

Ces sociétés peuvent exercer leur activité à Madagascar, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par décret.

Art.25-Les dispositions de la présente section ne s'appliquent que sous réserve des traités diplomatiques ou des accords de coopération conclus par la République Malgache.

## **ANNEXE V :**

Ministère de la Justice

Recueil textes fondamentaux et droit civil : contrôle de l'immigration.- Premier volume.- Imprimerie des ouvrages éducatifs.-Tananarive.-2001.- pp434-435

## **LOI N° 62-006 DU JUIN 1962 fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration**

Article premier- La présente loi a pour objet l'organisation et le contrôle de l'immigration sur le territoire de la République et s'applique sous les réserves prévues aux articles 2 et 3 aux personnes de nationalités étrangères et aux apatrides.

Art.2 Les personnes mentionnées à l'article précédent sont soumises aux dispositions qui suivent sous réserve des conventions internationales ou des lois et règlements spéciaux y apportant dérogation.

Art.3- Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux agents des corps diplomatique et consulaire.

### **TITRE II CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR**

#### **SECTION I Entrée- Séjour- Sortie**

Art.4- Tout étranger doit, pour entrer à Madagascar, être muni des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur.

Art.5- Il doit y avoir versé un cautionnement garantissant son retour ou avoir été dispensé de ce versement. Le transporteur qui aura accepté un passager étranger à destination de Madagascar sans l'accomplissement des formalités susmentionnées sera tenu d'assurer, à ses frais, son rapatriement.

Art.6- Tout étranger, s'il doit séjourner à Madagascar pour une période de plus de trois mois, doit être muni d'une carte de séjour délivrée par le ministre de l'intérieur.

Art.7- Tout étranger doit quitter le Territoire à l'expiration du visa de séjour accordé.

L'étranger titulaire d'une carte de séjour qui désire quitter le territoire national doit solliciter une autorisation de sortie.

Il peut lui être accordé une autorisation de retour à Madagascar.

#### **SECTION II Activités professionnelles**

Art.8-Les activités professionnelles des étrangers résidents sont réglementées. Les étrangers sont répartis en deux catégories : les salariés et les non-salariés.

Les activités professionnelles réglementées sont classées en trois catégories :

1. Professions agricoles ;
2. Professions industrielles et artisanales ;
3. Professions commerciales.

L'exercice de certaines professions peut être interdit aux étrangers ou subordonné à autorisation accordée par arrêté du Président de la République, Chef de Gouvernement.

Art.9- Les étrangers salariés ne peuvent occuper un emploi sans l'autorisation du Ministre du Travail et des Lois sociales.

Une carte de travail indiquant la catégorie professionnelle est délivrée à chaque salarié par le service compétent.

Le titulaire ne peut exercer sans autorisation une profession d'une catégorie autre que celle mentionnée sur la carte.

Le visa d'entrée et de séjour à un salarié est subordonné à l'établissement d'un contrat de travail visé par les services du ministère du Travail et des Lois sociales.

Art.10- Les étrangers non salariés sont munis d'une carte professionnelle délivrée par le Ministre de l'Economie nationale, de l'industrie, des mines et de l'énergie. Cette carte mentionne la catégorie de l'activité exercée.

Le titulaire ne peut exercer sans autorisation une activité d'une autre catégorie que celle mentionnée.

Art.11- L'acquisition à quelque titre que ce soit, de biens immobiliers est interdite aux étrangers.

Les étrangers peuvent toutefois contracter un bail emphytéotique n'excédant pas une durée de 50 ans renouvelable en cas de besoin.

## ANNEXE VI :

Gouvernement général de Madagascar et Dépendances :  
Madagascar dans la guerre : 8 janvier 1943-décembre 1944.  
Imprimerie officielle. Tananarive. pp 9-11

### EXPORTATIONS

*Nos relations avec l'extérieur peu après notre arrivée. Nos premiers envois de vivres furent destinés à la Réunion. Ce devoir de solidarité, en nous privant du seul petit navire côtier qui restait à notre disposition, ajouta encore aux difficultés de notre tâche. A l'heure actuelle, le ravitaillement de la colonie voisine en matières essentielles est assuré pour plusieurs mois.*

*En même temps, nos livraisons aux Nations Unies se développèrent.*

*A la fin de 1943, les statistiques font ressortir que Madagascar avait exporté 72.500 tonnes de produit d'une valeur de 463 millions de francs. Ainsi, même en cette conjoncture exceptionnelle, notre possession de l'océan Indien demeura fidèle à sa tradition en présentant une balance commerciale favorable, avec un excédent de 24 millions de francs.*

*Mais 1943 ne pouvait être qu'une période de reprise en mains de notre économie étouffée par des années inertie. Nos efforts n'allaient atteindre leur plein rendement qu'en 1944, malgré une sécheresse anormale, observée d'ailleurs dans toute l'étendue du continent africain. Cette sécheresse provoqua dans l'extrême sud une grave disette qui nous obligea à ravitailler cette contrée et du même coup réduire le trafic d'exportation de nos navires côtiers.*

*Cependant les résultats relevés demeurent très satisfaisants. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 1944, nous avons exporté 111.000 tonnes de produits divers et tenons dans les ports plus de 100.000 autres tonnes prêtes à l'embarquement. Ces chiffres sont très voisins de ceux relevés dans le passé pour les années d'activité normale. En 1938, année de prospérité, alors que nos ports étaient, visités par des services réguliers de navigation Madagascar avait, pour la même période de dix mois, livré 211.000 tonnes. Après avoir souligné que la rareté et les prix élevés des frets nous interdiront, en 1944, de vendre les produits pauvres que nous exportions en 1938, nous pouvons admettre que les statistiques du passé et du présent accusent des résultats analogues. Je précise que la valeur des exportations malgaches, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 1944, est très proche d'un milliard de francs, total qui ne fut jamais enregistré jusqu'à ce jour qui, compte tenu du récent alignement des monnaies coloniales, dépasse très notablement le chiffre du même poste qui s'élevait, au 31 octobre 1938, à 640 millions environ. Cette différence en faveur de 1944 témoigne avec éloquence de l'effort fourni par les producteurs, les industriels et les commerçants de ce pays. Pour des raisons du plus haut intérêt national, cet effort, pourtant remarquable, devra être encore intensifié en 1945.*

*En effet, si nous avons pu, au cours de ces derniers mois, charger de pleines cargaisons à destination des Nations Unies, puis récemment de l'Afrique du Nord, nous espérons exporter désormais directement vers la Métropole. Pour notre Patrie ravagée, pour ses villes saccagées, pour*

*nos frères, pour nos enfants sous alimentés, Madagascar doit disposer de l'intégralité de ses ressources.*

*Je sais déjà que les populations de la Grande île, même dans les campagnes les plus reculées, se sont spontanément associées à notre désir d'aider la France, à notre volonté de collaborer à son ravitaillement et à sa reconstruction . Mais pour lui donner cette preuve de tendresse filiale, il faudra travailler davantage, il faudra produire sans limite. Dans ce but, nous devons préparer à retirer le maximum du labeur supplémentaire que nous demanderons à tous les producteurs. Nous allons d'ailleurs fournir à ces derniers l'outillage qui leur est absolument indispensable pour accroître leur production. A cet égard, et pour hâter l'équipement rationnel de la Colonie, j'ai décidé de convier toutes les compétences, toutes les « expériences » de ce pays, à se joindre aux techniciens de l'administration en un conseil d'action économique qui se réunira dans quelques jours. Ce conseil dressera un premier inventaire du matériel à importer d'urgence et puisque le moment est venu d'acquérir ce qui nous manque, nous ne laisserons pas passer.*

#### **IMPORTATIONS**

*Si les chiffres de nos exportations sont nettement favorables, les relevés de nos importations sont malheureusement moins brillants.*

ANNEE 1943.

*En janvier 1943, tous les stocks avaient disparu : les tissus, médicaments, produits laitiers, carburants manquaient depuis des mois ; nous avons demandé ces produits à nos Alliés qui se sont efforcés, de nous les procurer. Mais pour être entrés les derniers dans le camp de la liberté, nous devions montrer beaucoup de patience et attendre que l'organisation interalliée de répartition ait pu prélever, dans les attributions déjà faites aux autres nations, ce qui nous était indispensable., du moins en volume, bien inférieurs à nos importations d'avant-guerre . Nous avons pu, pu en effet recevoir le total de ces contingents et, aujourd'hui encore, les allocations et commandes de 1943 sont loin de nous être toutes parvenues.*

*Cette inévitable lenteur, le tonnage trop réduit des marchandises importées ont naturellement géné l'approvisionnement de la Colonie, rendu d'autre part plus complexe par le mauvais état de ses voies de communication et l'insuffisance de navires caboteurs.*

*En 1943, nous avons reçus de l'extérieur 36.189 tonnes de produits divers d'une valeur de 438 millions de francs contre 137.000 tonnes valant 602 millions de francs en 1938. En cette même année, alors que le pays détenait des stocks de volume à peu près permanent, nous avions importé 6.000 tonnes de coton ; en 1943, il nous a été alloué, en principe, une même quantité, mais nous n'avons effectivement reçu que 1.411 tonnes, soit moins du quart de nos besoins immédiats. Des parallèles de même ordre et de même caractère peuvent être établis pour les autres articles d'importation courante.*

## ANNEE 1944

*En 1944, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée car les aléas de la guerre ont neutralisé les progrès que nous avions escomptés. En dix mois, nous n'avons disposé que de 1.400 tonnes de médicaments composés ; 292 tonnes de papier. Le total de nos importations s'est élevé à 50.000 tonnes alors que, pour la période correspondante de 1938, nous avions acheté au dehors 118.00 tonnes de marchandises diverses.*

*Nous devons, certes, regretter la lenteur des livraisons mais nous ne devons pas oublier que les matières et objets qui nous manquaient ont été prélevés sur la part des peuples en guerre, astreints à un rationnement sévère. Nous ne devons pas perdre de vue que pour nous apporter des marchandises en un point si éloigné des théâtres de la guerre, il fallait écarter de la bataille des navires dont le rôle est essentiel dans un conflit qui réclame d'inconcevables et d'incessantes quantités de matériel, toujours construit outre mer. Aussi devons-nous seulement insister sur la nécessité de nous voir accorder le minimum de produits manufacturés*

...

## ANNEXE VII :

Foire internationale de Tamatave : « Répertoire du syndicat des importateurs et exportateurs de Madagascar 1963 ». Société malgache d'édition. Tananarive. 1963

Le syndicat des importateurs et exportateurs à Madagascar a été fondé en janvier 1945. Il compte environ 140 adhérents de toutes nationalités, dirigeant 279 établissements repartis dans toute l'île et réalisant plus de trois quart du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession.

### Bureau de l'union provinciale de Tamatave

Président : M. Golaz, Directeur de la C<sup>ie</sup> Golaz

Vice-président Import : M. Roger Ohrel

Vice-président Export : M. Armand Faure

Secrétaire trésorier : M. Roland Louis

### Liste des adhérents :

1. AKBARALY TAIBJY et FILS
2. CADOUX-LAGESSE et C<sup>ie</sup>
3. CHAN-TIM et Cie
4. CHEI-WEI YONG
5. CIMELTA
6. C<sup>ie</sup> Générale de Madagascar
7. C<sup>ie</sup> Lyonnaise de Madagascar
8. C<sup>ie</sup> GOLAZ
9. Comptoir d'alimentation
10. Comptoir Dauphinois
11. DAVUM-COMET
12. DANCEL et FILS
13. DOMINIQUE MOREL
14. ETS BRUNO AUDIER
15. ETS CASSAM CHENAI et FILS
16. ETS CHANG YING et FILS
17. ETS DE COMARMOND
18. ETS DESCOURS et CABAUD
19. ETS GATRY
20. ETS GUENNETTE et FILS
21. ETS J.J CARNAUD
22. ETS LANDIS MADAGASCAR
23. ETS M. AUBRY ET SES ENFANTS
24. ETS MODRIN ET C<sup>ie</sup>
25. ETS SALVATOR OTTINU
26. F. BONNET et FILS
27. LAI SON CHAN THU
28. MAKOMA
29. Mme. CHAN KIVE SUN MAN SHENG
30. MADAGSACAR AUTOMOBILE
31. MAISON CHANG SONG THION
32. MAISON G.M FAKRA
33. M.M ALBU CHET et C<sup>ie</sup>
34. MONDY
35. M. GOULAM ABASSE

36. OLAF AUBRY
37. S<sup>té</sup> BEGER ET C<sup>ie</sup>
38. S<sup>té</sup> CANDAU
39. S<sup>té</sup> CHAN PIU et C<sup>ie</sup>
40. S<sup>té</sup> COCOTA
41. S<sup>té</sup> DARRIEUX
42. S<sup>té</sup> de commerce, de transit et de commission
43. S<sup>té</sup> d'exportation de produits
44. S<sup>té</sup> de produits de Madagascar
45. S<sup>té</sup> industrielle et commerciale de l'Emyrne
46. S<sup>té</sup> Marseillaise d'importation
47. S<sup>té</sup> NEGOCIA
48. S<sup>té</sup> NOVELTA
49. S<sup>té</sup> RAMUZ et FILS
50. Sucreries de la côte Est
51. THIA TOONG

Fiche de renseignement

L S CHAN THU et C<sup>ie</sup>

Siège social : Place Duchesne Tamatave  
Forme de la société et capital : 5 000 000 CFA  
Activités principales : importation générale  
Exclusivités : produits alimentaires articles de Chine  
A une correspondance en France

Sté CHAN PU et Cie

Siège social : 17, rue de la Batterie Tamatave  
Forme de la société et capital : 17 500 FR. CFA  
Activités principales : importation générale et vente en gros  
Correspondants en France, Japon, Hong-Kong

## **ANNEXE VIII :**

Effectif des investisseurs chinois dans la province de Tamatave par branches d'activités année 2005-2006

| <b>industrie alimentaire</b>              | <b>Effectif</b> |
|---|-----------------|
| Boisson                                   | 8               |
| Fabrication de glace                      | 3               |
| Boulangerie                               | 8               |
| Fabrication de biscuits                   | 3               |
| fabrication d'épice                       | 1               |
| minoterie, pâte                           | 2               |
| Transformation de fruits                  | 2               |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>27</b>       |
|   |                 |
| <b>industrie de bois</b>                  |                 |
| Scierie                                   | 2               |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2</b>        |
|   |                 |
| <b>industrie textile</b>                  |                 |
| fabrication des vêtements                 | 1               |
| fabrication des fibres textile            | 1               |
| mercerie bonneterie                       | 3               |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>5</b>        |
|   |                 |
| <b>autres industries</b>                  |                 |
| fabrication de produits chimique          | 1               |
| fabrication de bougie                     | 1               |
| fabrication de matière plastique          | 1               |
| fabrication des produits de beautés       | 1               |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>4</b>        |
|   |                 |
| <b>bâtiment et travaux publics</b>        |                 |
| Entreprise de construction                | 3               |
|   |                 |
| <b>import export gros</b>                 |                 |
| grand magasin                             | 136             |
| vente de marchandises générales gros      | 9               |
| vente de produits locaux en gros          | 50              |
| import de marchandises générales et vente | 15              |

|  |     |
|--|-----|
| import export                          | 16  |
| export de bois                         | 2   |
| export de produits locaux              | 2   |
| export de produits de pêche            | 1   |
| export des pierres industrielles       | 1   |
| export des produits artisanaux         | 1   |
| TOTAL                                  | 233 |
|  |     |
| <b>Commerce de détail</b>              |     |
| Epicerie                               | 241 |
| Pâtisserie                             | 1   |
| vente boisson alcoolique               | 6   |
| vente marchandise général détail       | 147 |
| vente de tissus                        | 34  |
| vente de tissus d'habit                | 4   |
| vente friperie                         | 2   |
| vente de nouveauté                     | 4   |
| pièce auto cycle                       | 2   |
| Quincaillerie                          | 2   |
| vente de produits locaux détail        | 68  |
| vente menue comestible                 | 2   |
| vente de produits alimentaires         | 6   |
| vente du pain                          | 1   |
| marchand forain                        | 1   |
| vente de fleurs naturelles             | 1   |
| vente de voiture d'occasion            | 1   |
| vente de moto                          | 1   |
| vente des matériels mécaniques         | 1   |
| vente des matériaux de construction    | 1   |
| vente appareil électroménager          | 2   |
| TOTAL                                  | 528 |
|  |     |
| <b>transport et station de service</b> |     |
| station service                        | 10  |
| location auto                          | 2   |
| taxi ville                             | 3   |
| transport urbain                       | 1   |
| Routiers                               | 19  |

|   |            |
|---|------------|
| transport fluvial                                     | 1          |
| transport maritime                                    | 2          |
| transport voyageur                                    | 5          |
| TOTAL   | 43         |
|   |            |
| <b>restaurant hôtel</b>                               |            |
| <b>gargote</b>  |            |
| cabaret, boite  | 1          |
| Gargote   | 2          |
| hôtel gargote   | 4          |
| Restaurant  | 3          |
| hôtel restaurant                                      | 4          |
| hôtel centre d'accueil                                | 2          |
| débit boisson   | 4          |
| hôtel bar restaurant                                  | 2          |
| vente boisson   | 3          |
| alcoolique sur place                                  |            |
| TOTAL   | 25         |
|   |            |
| <b>autres services</b>                                |            |
| Garagiste   | 1          |
| mécanicien garagiste                                  | 3          |
| réparateur d'appareil<br>électronique et<br>mécanique | 7          |
| Soudeur   | 2          |
| tourneur en bois                                      | 1          |
| exploitant de scierie                                 | 1          |
| Menuisier   | 2          |
| Tâcheron  | 1          |
| exploitant minière                                    | 1          |
| affaires immobilières                                 | 1          |
| collecte des produits de<br>mer                       | 1          |
| conseil juridique                                     | 1          |
| Courtier  | 1          |
| Orphelinat  | 1          |
| Photographe   | 3          |
| Herboristerie   | 1          |
| Tailleur  | 1          |
| TOTAL   | 29         |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b>                                 | <b>899</b> |

Source : INSTAT Tamatave

## ANNEXE IX :

Service coloniale des statistiques : Bulletin mensuel de statistique d'outre-mer in supplément série statistique n°09. p 54

TABLEAU A. — Population non autochtone par sexe, nationalité et province au 31 décembre 1946.

| NATIONALITES                     | PROVINCES  |          |         |                |        |         | TOTAL  |
|----------------------------------|------------|----------|---------|----------------|--------|---------|--------|
|                                  | TANANARIVE | TAMATAVE | MAJUNGA | FIANA-RANTSOSA | TULEAR | COMORES |        |
| SEXES MASCULIN                   |            |          |         |                |        |         |        |
| Français (1).....                | 8.359      | 4.285    | 3.031   | 1.470          | 1.063  | 235     | 18.448 |
| Etrangers :                      |            |          |         |                |        |         |        |
| Race blanche : au total.....     | 1.000      | 440      | 770     | 144            | 188    | 27      | 2.569  |
| dont Anglais .....               | 664        | 405      | 102     | 94             | 17     | —       | 1.282  |
| Grecs.....                       | 167        | 3        | 24      | 5              | 6      | —       | 205    |
| Norvégiens .....                 | 43         | 1        | —       | 23             | 7      | —       | 74     |
| Suisses .....                    | 19         | 17       | 4       | 3              | 12     | —       | 55     |
| Italiens .....                   | 15         | 4        | 4       | 3              | 3      | —       | 29     |
| Belges .....                     | 23         | —        | —       | 4              | —      | —       | 27     |
| Américains .....                 | 12         | —        | —       | —              | 19     | —       | 31     |
| Races asiatiques : au total..... | 960        | 3.277    | 2.375   | 622            | 1.266  | 103     | 8.608  |
| dont Hindous .....               | 422        | 743      | 1.734   | 120            | 1.184  | 103     | 4.381  |
| Chinois .....                    | 538        | 2.533    | 342     | 502            | 82     | —       | 3.987  |
| TOTAL ÉTRANGERS .....            | 1.060      | 3.717    | 3.145   | 766            | 1.454  | 135     | 11.177 |
| TOTAL SEXE MASCULIN .....        | 10.319     | 8.002    | 6.176   | 2.236          | 2.522  | 370     | 29.625 |
| SEXES FÉMININ                    |            |          |         |                |        |         |        |
| Français (1).....                | 10.344     | 3.864    | 2.881   | 1.456          | 822    | 219     | 19.586 |
| Etrangers :                      |            |          |         |                |        |         |        |
| Race blanche : au total.....     | 808        | 277      | 381     | 140            | 147    | 11      | 1.764  |
| dont Anglais .....               | 543        | 265      | 82      | 80             | 16     | —       | 996    |
| Grecs.....                       | 131        | 1        | 8       | 3              | 1      | —       | 144    |
| Norvégiens .....                 | 54         | 1        | —       | 30             | 11     | —       | 95     |
| Suisses .....                    | 18         | 5        | —       | 1              | 5      | —       | 29     |
| Italiens .....                   | 10         | —        | 2       | 4              | 3      | —       | 19     |
| Belges .....                     | 22         | 1        | —       | 3              | —      | —       | 26     |
| Américains .....                 | 8          | —        | —       | 1              | 27     | —       | 36     |
| Races asiatiques : au total..... | 757        | 1.338    | 2.019   | 326            | 1.104  | 91      | 5.635  |
| dont Hindous .....               | 349        | 539      | 1.789   | 130            | 1.068  | 91      | 3.966  |
| Chinois .....                    | 408        | 799      | 147     | 196            | 36     | —       | 1.586  |
| TOTAL ÉTRANGERS .....            | 1.565      | 1.615    | 2.400   | 466            | 1.251  | 102     | 7.399  |
| TOTAL SEXE FÉMININ .....         | 11.909     | 5.479    | 5.281   | 1.922          | 2.073  | 321     | 26.935 |
| ENSEMBLE DES DEUX SEXES          |            |          |         |                |        |         |        |
| Français (1).....                | 18.703     | 8.149    | 5.912   | 2.926          | 1.890  | 454     | 38.034 |
| Etrangers :                      |            |          |         |                |        |         |        |
| Race blanche : au total.....     | 1.808      | 717      | 1.151   | 234            | 335    | 33      | 4.333  |
| dont Anglais .....               | 1.207      | 670      | 184     | 174            | 33     | —       | 2.968  |
| Grecs.....                       | 298        | 4        | 32      | 8              | 7      | —       | 349    |
| Norvégiens .....                 | 97         | 2        | —       | 53             | 18     | —       | 170    |
| Suisses .....                    | 37         | 23       | 4       | 4              | 17     | —       | 84     |
| Italiens .....                   | 25         | 4        | 6       | 7              | 6      | —       | 48     |
| Belges .....                     | 45         | 1        | —       | 7              | —      | —       | 53     |
| Américains .....                 | 20         | —        | —       | 1              | 46     | —       | 67     |
| Races asiatiques : au total..... | 1.717      | 4.615    | 4.394   | 943            | 2.370  | 199     | 14.243 |
| dont Hindous .....               | 771        | 1.282    | 3.573   | 250            | 2.252  | 199     | 8.327  |
| Chinois .....                    | 946        | 3.322    | 489     | 698            | 118    | —       | 5.573  |
| TOTAL ÉTRANGERS .....            | 3.525      | 5.332    | 5.545   | 1.232          | 2.705  | 237     | 13.576 |
| TOTAL DES DEUX SEXES .....       | 22.228     | 13.481   | 11.457  | 4.158          | 4.595  | 691     | 56.610 |

(1) Y compris les citoyens français

**ANNEXE X :**

Tableau de répartition des Chinois à Madagascar en 1968 (chiffres arrondis)

|                                   |       |                            |
|-----------------------------------|-------|----------------------------|
| <b>I.-HAUTES TERRES :</b>         |       |                            |
| Province de Tananarive .....      | 1 100 | dont Tananarive ..... 900  |
| Préfecture de Fianarantsoa .....  | 500   | - Fianarantsoa ..... 350   |
| <b>II.-COTE ET VERSANT EST :</b>  |       |                            |
| Préfecture de Fort-Dauphin .....  | 450   |                            |
| Préfecture de Farafangana .....   | 750   | dont Farafangana ..... 300 |
| Préfecture de Mananjary .....     | 500   | Manakara ..... 250         |
| Préfecture de Tamatave .....      | 1 900 | - Mananjary ..... 280      |
| Préfecture d'Ambatondrazaka ..... | 500   | - Tamatave ..... 1 200     |
| Préfecture d'Antalaha .....       | 1 100 | Brickaville ..... 250      |
| Préfecture de Diègo-Suarez .....  | 720   | Vatomandry ..... 230       |
|                                   |       | - Ambatondrazaka ..... 350 |
|                                   |       | - Antalaha ..... 370       |
|                                   |       | Sambava ..... 400          |
|                                   |       | Andapa ..... 250           |
|                                   |       | - Diègo-Suarez ..... 500   |
| <b>III.-ZONE OUEST :</b>          |       |                            |
| Préfecture de Tuléar .....        | 70    | dont Tuléar ..... 70       |
| Préfecture de Morondava .....     | 25    | -Morondava ..... 20        |
| Préfecture de Majunga .....       | 50    | - Majunga ..... 40         |
| Préfecture d'Antsohihy .....      | 30    | -Befandriana-Nord ..... 20 |

Source : DONQUE (G) « Les minorités chinoise et indienne à Madagascar »

## ANNEXE XI:

L'effectif des Chinois dans les quatre fokontany d'Ambodimanga

| FOKONTANY                        | FOYERS  |                       | INDIVIDUS |                       |
|----------------------------------|---------|-----------------------|-----------|-----------------------|
|                                  | chinois | naturalisés malgaches | chinois   | naturalisés malgaches |
| ANJOMA MPF sud : p/lle 32/32     | 02      | 06                    | 07        | 21                    |
| ANJOMA MPF est : p/lle 32/31     | 11      | 22                    | 45        | 22                    |
| AMPASIMAZAVA est : p/lle 41-42   | 03      | 04*                   | 04        | 05*                   |
| AMPASIMAZAVA ouest : p/lle 42-41 | 23      | ND**                  | 61        | ND**                  |
|                                  | 39      | 32                    | 117       | 48                    |
| TOTAL                            |         | 71                    |           | 165                   |

\* : y compris 01 naturalisé français

\*\* : Non Déterminé

Source : recensement de la population 2004-2005

**ANNEXE XII : Type des questionnaires d'enquêtes dans l'arrondissement d'Ambodimanga**

**FICHE D'ENQUETE N°01 :**

**Questionnaires pour les chefs fokontany**

Fokontany :

Nombre de population :

Existe-t-il de communautés d'étrangers d'origines asiatiques dans votre fokontany ?

Oui

Non

Sont elles nombreuses par rapport à la population locale ?

Oui

Non

Quelle est la communauté qui est la plus nombreuse dans ce fokontany chinoise ou indienne? Existe-t-il un secteur où la communauté chinoise a une forte concentration?

Oui, lequel et pourquoi ?

Non

Depuis quand cette communauté s'est installée ici ?

Sont-ils tous inscrits au fokontany ?

Sont-ils actifs dans la vie communautaire ?

Oui, comment ?

Non

Comment est leur relation avec la population locale ?

Comment est leur relation avec les autres communautés d'étrangers ?

Quels genre d'activités pratiquent ils ?

Existe-t-il une ou des activités économiques qui les spécifient ?

Oui, lesquelles ?

Non

Comment est l'évolution de leur effectif actuellement?

D'après vous les Chinois participent ils au changement et développement de votre fokontany ? De la ville ? Oui, comment ?

Non

Avez-vous d'autres remarques à signaler concernant les communautés d'étrangers dans la ville ? Oui, lesquelles

Non

FICHE D'ENQUETE N°02 :

Questionnaires pour les ménages malgaches :

Fokontany :

Adresse :

Nom :

Taille de ménage :

Profession :

Ancienneté de l'installation à Tamatave ? Dans le fokontany ?

moins de 10 ans

10 à 20 ans

plus de 20 ans

Quelle communauté d'étranger est le plus nombreuse dans ce fokontany chinoise ou indienne ? D'après vous depuis quand se sont elles installées ici à Tamatave ?

Comment se comportent elles au sein de la société ? Participant-elles dans l'organisation de la vie communautaire ?

communauté chinoise :

oui, comment ?

non

communauté indienne :

oui, comment ?

non

Comment est leur relation avec la population malgache ?

communauté chinoise :

bonne mauvaise inexistant

communauté indienne :

bonne mauvaise inexistant

Comment est la relation entre les deux groupes d'étrangers ?

Comment est la relation au sein de chaque communauté ?

Quels genres d'activités économiques pratiquent ils le plus ?

Quelle est la communauté qui est la plus intégrée au sein de la société ? Pourquoi ?

Avez quelle communauté se sentez vous à l'aise au niveau de la cohabitation ?

Quelles sont les remarques que vous voulez ajouter concernant les communautés d'étrangers dans la ville de Tamatave ?

FICHE D'ENQUETE N°03 :

Enquête ménage

Fokontany :

Adresse :

Nom :

Age :

Sexe : masculin /féminin

Nationalité :

Filiation : père

mère

Taille de ménage :

Nombre d'enfants :

Autres :

Niveau d'études des enfants :

| Niveau d'études | Masculin |       | Féminin |       | TOTAL |
|-----------------|----------|-------|---------|-------|-------|
|                 | Public   | privé | public  | privé |       |
| Primaire        |          |       |         |       |       |
| Secondaire      |          |       |         |       |       |
| Lycée           |          |       |         |       |       |
| Universitaire   |          |       |         |       |       |

Niveau d'études des parents :

| Niveau d'études | Père | Mère |
|-----------------|------|------|
| Illettré        |      |      |
| Primaire        |      |      |
| Secondaire      |      |      |
| Lycée           |      |      |
| Universitaire   |      |      |

Ancienneté de l'installation à Tamatave : moins de 10 ans

10 à 20 ans

plus de 20 ans

Avez-vous des contacts avec la Chine actuellement ? Oui, de quel genre ?

Non, pourquoi ?

Comment est votre relation avec la population locale ? Bonne mauvaise inexisteante

Comment est votre relation avec les autres communautés d'étrangers ? Bonne mauvaise inexisteante

Etes-vous membre d'une ou des organisation(s) associative(s) ? Oui, laquelle/ lesquelles ?

Non, pourquoi ?

Est-ce que vous gardez vos us et coutumes ? Oui, lesquelles

Non, pourquoi ?

Quelle est votre religion ?

Logement : locataire  
propriétaire

Professions : père  
mère

Avez-vous d'autre(s) source(s) de revenu(s) ? Oui, laquelle/lesquelles ?

Non

Possédez-vous des biens immobiliers en ville ou à la campagne ? Oui

Non

A votre avis, qu'est ce qui différencie la population chinoise des autres communautés d'étrangers ?

## ANNEXE XIII :

La lettre mensuelle de Jureco n°121- janvier 1997-onzième année p 41

### **IMMIGRATION : MADAGASCAR BIENTOT SUBMERGE ?**

Depuis 1992, les habitants d'Antananarivo ont pu constater le développement à rythme accéléré de la colonie chinoise à Madagascar. Il s'agit pour la plupart de «nouveaux» Chinois, originaires de la province de Fujian, qui profite de la filière organisée sur place par des Chinois originaires de Madagascar. Leur mode d'opération est simple : un candidat à l'immigration est contacté en Chine même par le «passeur». Ce dernier assure, moyennant évidemment espèces, sonnantes et trébuchantes, l'accomplissement des formalités administratives pour l'entrée à Madagascar. L'on ne sait par quel tour de passe-passe, le nouvel immigré dispose, immédiatement d'un visa de résident.

Une fois sur place, ces Chinois établissent des commerces. Généralement sous forme de sociétés à responsabilité limitée au capital de 5 millions FMG. L'import de produits chinois est privilégié (verrerie, jouets, effets vestimentaires, décoration). En retour, ils exportent des produits locaux, principalement des produits de la mer. Mais l'on murmure que des éléments de cette nouvelle diaspora sont à la base de trafics de pierres précieuses entre notre pays et l'Asie.

Avec la libéralisation du visa d'entrée à Madagascar, cette immigration d'un genre nouveau va sûrement changer de dimension, puisque de nouveaux venus seront tentés par l'eldorado. Des affaires juteuses en perspective pour les investisseurs, alors que Madagascar aura comme toujours la portion congrue, et n'est même pas à l'abri d'une hémorragie de devises dûe à une importation à outrance, laquelle n'est pas compensée par l'exportation des pierres précieuses qui se font sous le manteau ...

### **Le mois**

#### **Décembre**

- 22 Inauguration d'une stèle à la mémoire du prince Rabobalahy à Antaninarenina.
- 24 Décès d'Alfred Ramangasoavina. Il était notamment de son vivant premier avocat malgache au barreau de Paris, ministre de la transition de la première République, et fondateur de l'UNDD.
- 26 Signature d'une convention entre le Premier ministre Norbert Ratsirahonana et SEM Camille Rouhou ambassadeur de France en vue de la location, d'un hélicoptère la collecte des résultats de l'élection présidentielle (50.000) FF.
- 27 Premier face à face à la RTM entre les deux candidats Didier Ratsiraka et Zafy Albert.
- 29 Deuxième tour de l'élection présidentielle.

#### **Janvier 1997**

- 02 Fin de la mission d'observation de la commission internationale de juristes(CIJ) du scrutin du 29 décembre.

06 Conférence de presse de M. Zafy, à

## ANNEXE XIV:

Revue de l'Océan Indien Madagascar n°192-juin 1999- p14

### Savez-vous que...

#### **LES ABEILLES MALGACHES**

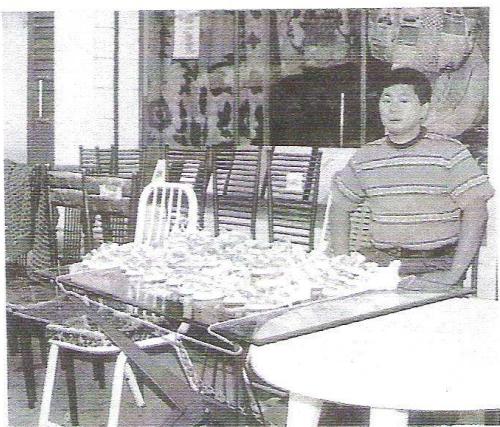
**LABORIEUSES ET PACIFIQUES** - Israël qui était, sous la Première République (1960 - 1972), un des principaux partenaires de Madagascar, envisage, après une longue traversée du désert - due à notre politique anti-apartheid et anti-sioniste sous la Révolution - de reprendre activement ses relations avec le gouvernement malgache. Dans un premier temps, les filières qui intéressent Tel-Aviv sont : la privatisation, l'apiculture et l'agriculture. En ce qui concerne en particulier l'apiculture, les Israéliens vont créer prochainement à Antananarivo un Institut de l'abeille. Pour la petite histoire, dans les années 40 - 50, Madagascar était un grand producteur de miel à l'exportation : les abeilles malgaches sont reconnues, par les experts, comme étant laborieuses et pacifiques, contrairement à leurs sœurs africaines. Les régions d'Antananarivo, Befandriana Nord et Ambositra figurent parmi les centres d'intérêts en apiculture des Israéliens. Les plantations industrielles d'arbres fruitiers intéressent également ces derniers. On se souvient du grand succès des orangeraies de Bezezika (Morondava) abandonnées en 1972. Quant à la privatisation, comme de nombreux candidats nationaux et étrangers potentiels, les Israéliens sont en lice mais à la condition de disposer des "véritables règles du jeu". Menashe Zipori est l'actuel Ambassadeur d'Israël à Madagascar avec résidence à Nairobi (Kenya).

**C'EST TOUJOURS DU... CHINOIS POUR LES MALGACHES** - ROI Madagascar a été la première à attirer l'attention de l'opinion publique et celle des autorités sur la surprenante présence de nouveaux ressortissants chinois dans la capitale ("Les Chinois, ces nouveaux immigrés", ROI N°153, Avril 1996 ; "Trafic de passeports", ROI N°155, Juin 1996). Depuis, on ne parle que de cela. Les magasins chinois poussent, littéralement, comme des champignons dans les différents quartiers de la ville (Behoririka, Besarety, Ambondrona, Antananandro, entre autres). Combien sont-ils ? Le Service de l'Immigration

n'en souffle mot. A quoi est dû cette soudaine et importante arrivée de chinois ? Malgré les nombreux articles de presse, les émissions de radio et de télévision, le gouvernement en général, le ministère des Affaires Etrangères en particulier, n'ont donné, jusqu'ici, aucune explication précise sur ce phénomène pour le moins inquiétant. Beaucoup craignent, d'ores et déjà, que ces Chinois ne deviennent, à plus ou moins brève échéance, les indo-pakistanais de demain, lesquels détiennent pratiquement aujourd'hui le levier de l'économie, au détriment des nationaux. D'après certaines sources, lors de la récente visite du Vice Premier Ministre chinois, Hu Jintao, à Antananarivo, la délégation officielle qu'il conduisait était, à l'arrivée, forte de 70 membres. Une quarantaine était enregistrée à l'embarquement. Le reste s'est volatilisé dans la nature.

#### **DES BLONDES ET DES BRUNES ENTREES EN FRAUDE**

**EN FRAUDE** - Depuis quelques mois déjà, les cigarettes importées - blondes ou brunes - du genre Dunhill, Marlboro, Rothmans... portent obligatoirement l'inscription "Vente à Madagascar". Ce, dans un souci bien compris d'éviter toute forme de trafic, dans l'importation de ces marques de cigarettes. Or, un tel trafic existe bel et bien. Il constitue, de ce fait, un manque à gagner non-négligeable pour l'Etat. Sans taxes de Douanes, ces cigarettes frauduleuses sont écoulées au même prix que celles qui en sont frappées. A l'heure actuelle, on trouve encore, sur les rayons de certaines grandes surfaces ou sur les étals des petits commerçants, de ces cigarettes dépourvues du marquage "Vente à Madagascar". (Ph. d'archives). Elles sont fabriquées en Russie, Indonésie... Le goût, selon les fins connaisseurs, serait sensiblement différent par rapport à celles fabriquées en Grande Bretagne, France et Etats-Unis.



14 - ROI Madagascar Juin 1999

## ANNEXE XV :

Midi Madagascar n°7396 –in supplément hebdomadaire cahier économique - Mardi 04 décembre 2007- p 10

10 Mardi 4 décembre 2007 MIDI Madagascar CA

COOPÉRATION. Les échanges entre Madagascar et la Chine tendent à se développer.

## Les Cantonais en prospection

Une délégation d'hommes d'affaires cantonais séjourne actuellement à Madagascar. Conduite par Hu Wei, Directeur Général Adjoint du Bureau des Affaires Etrangères du Gouvernement de la Province de Guangdong, cette délégation a présenté hier au Carlton les opportunités d'échanges entre Madagascar et cette province chinoise qui est parmi les puissances économiques de la Chine.

"L'Afrique est devenue ces dernières années, une des destinations des investissements chinois et Madagascar est parmi les pays où nous comptons développer beaucoup plus nos échanges", a



Les hommes d'affaires chinois de plus en plus nombreux à Madagascar.

déclaré ce haut responsable chinois qui a donné des chiffres et des données intéres-

sants sur les relations entre Guangdong et Antananarivo. Outre les échanges commer-

ciaux, les opérateurs venant de Guangdong s'intéressent plus particulièrement aux investissements miniers et à l'agriculture.

Ces opérateurs chinois se disent, en tout cas, particulièrement intéressés par les investissements à Madagascar. Quant aux opérateurs malgaches, comme il a été démontré lors du dernier Madagascar Trade Show China 2007 qui s'est déroulé justement à Guangzhou, capitale de la Province de Guangdong, ils peuvent trouver dans cette région de la Chine des produits divers, de bonne qualité et à des prix très compétitifs ;

R.Edmond.

## ANNEXE XVI :

Midi Madagasikara no. 7679 du mardi 11 novembre 2008

Politique

**Wu Bangguo**

### **Le numéro 2 chinois à Madagascar**

Le président du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine, Wu Bangguo, est arrivé en terre malgache, hier à 21h 05, à bord de l'Air China, Boeing 747-400 Star Alliance B 2447. Le deuxième personnage de l'Etat chinois a été accueilli à sa descente d'avion par son homologue malgache, Jacques Sylla et par le premier vice-président du sénat Noël Rakotondrambo. Avec cette visite officielle de ce numéro 2 chinois, on attend la signature d'une convention de partenariat entre la Chine et Madagascar en général, et entre les deux parlements en particulier. Notons qu'une forte délégation de la congrégation chinoise était venue accueillir le numéro UN de l'Assemblée populaire nationale, arborant les drapeaux chinois et malgache. Après les usages protocolaires, la délégation chinoise a rallié l'hôtel Carlton où elle sera logée. Signalons que le président du comité permanent est porteur de l'amitié profonde et des meilleurs vœux du peuple chinois envers le peuple malgache. L'amitié entre la Chine et Madagascar remonte loin dans l'histoire. Et ce, depuis l'établissement de leur relation diplomatique qui remonte à 36 ans.

*Dominique R.*



*Wu Bangguo avec son homologue Jacques Sylla.*

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Introduction générale .....</i>  | 01        |
| <b>PREMIERE PARTIE : DE L'INSTALLATION A L'INTEGRATION DES CHINOIS A MADAGASCAR .....</b>                       | <b>08</b> |
| <b>CHAPITRE I : L'IMMIGRATION CHINOISE A MADAGASCAR.....</b>  | <b>09</b> |
| I. La Chine : un grand foyer d'émigration .....   | 09        |
| I.1 Un milieu naturel, surpeuplé et surexploité.....  | 09        |
| I.2 Les vagues d'émigrations.....   | 11        |
| II. Madagascar pays d'accueil .....   | 11        |
| II.1 La colonisation française : facteur moteur de l'immigration .....  | 11        |
| II.2 Les mouvements migratoires.....  | 12        |
| II.2.1 Les recrutements de main d'œuvre.....  | 12        |
| II.2.2 Les immigrations massives .....  | 13        |
| <b>CHAPITRE II : LEUR IMPLANTATION .....</b>  | <b>16</b> |
| I.L'acclimatation dans le pays .....  | 16        |
| I.1 Les zones de préférence .....   | 16        |
| I.2 Les Chinois et l'administration française .....   | 17        |
| I.2.1 Les conditions de séjours des étrangers non européens .....   | 17        |
| I.2.2 Le statut de citoyenneté .....  | 20        |
| II. Les organisations sociales .....  | 20        |
| II.1 Une forte cohésion familiale et sociale .....  | 20        |
| II.2 Leur tendance politique .....  | 21        |
| II.3 L'intégrations dans la société.....  | 21        |
| III. Les Chinois : des intermédiaires commerciaux .....   | 22        |
| III.1 La pyramide commerciale .....   | 22        |
| III.2 Le boutiquier chinois commerçant et usurier.....  | 23        |
| <b>CHAPITRE III : LA RELATIVE REUSSITE ECONOMIQUE DES CHINOIS .....</b>   | <b>25</b> |
| I. La Seconde Guerre mondiale à Madagascar .....  | 25        |
| I.1 Une économie asphyxiée .....  | 25        |
| I.2 Les commerçants chinois : bénéficiaires de la crise .....   | 26        |
| II. Les renforcements de la position économique des Chinois.....  | 27        |
| II.1 Les établissements import-export.....  | 27        |
| II.2 L'épanouissement des activités locales .....   | 28        |
| <b>DEUXIEME PARTIE : LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DE LA POPULATION CHINOISE DE LA VILLE DE TAMATAVE .....</b> | <b>30</b> |
| <b>CHAPITRE IV : ETUDE D'UNE COMMUNAUTE MINORITAIRE .....</b>   | <b>31</b> |
| I. Etude démographique : une population vieille .....   | 31        |
| I.1 Structure et composition de la population.....  | 33        |
| I.2 Formation et niveau d'instruction .....   | 35        |
| II. Répartition de cette population par secteur d'activité.....   | 36        |

|   |    |
|---|----|
| <b>CHAPITRE V : LES PRINCIPAUX TRAITS DES ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>                   | 40 |
| I. Les différents secteurs d'activité .....   | 40 |
| I.1 Intérêt pour les activités liées à la présence du port .....                            | 40 |
| I.2 Les caractéristiques des autres branches d'activités .....                              | 42 |
| II. La spécialisation dans le commerce.....   | 44 |
| II.1 les ventes de marchandises générales .....   | 44 |
| II.2 Le commerce extérieur .....  | 47 |
| <br><b>CHAPITRE VI : LA SOCIETE CHINOISE AUJOURD'HUI .....</b>                              | 48 |
| I.L'organisation au sein de la communauté .....   | 48 |
| I.1 L'association chinoise : témoin d'un passé commun .....                                 | 48 |
| I.2 Les autres organisations plus restreintes.....  | 49 |
| II. Leur droit sur le territoire malgache .....   | 51 |
| II.1 La question d'une ou des nationalités .....  | 51 |
| II.2 le statut de citoyenneté .....   | 52 |
| <br><b>TROISIEME PARTIE : L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE CHINOISE DANS VIE URBAINE.....</b> | 54 |
| <br><b>CHAPITRE VII : LES ECHANGES INTERCULTURELS .....</b>                                 | 55 |
| I. La communauté chinoise dans la société .....   | 55 |
| I.1 L'association : un exemple d'intégration .....  | 55 |
| I.2 Les Chinois et l'environnement social .....   | 56 |
| II. La présence chinoise dans la vie quotidienne de la population.....                      | 56 |
| III. Les difficultés rencontrées par les Chinois.....                                       | 57 |
| III.1 La crise identitaire.....   | 57 |
| III.2 Les problèmes de communication avec les nouveaux arrivants .....                      | 59 |
| <br><b>CHAPITRE VIII : LES ACTIVITES DANS LA STRUCTURE ECONOMIQUE .....</b>                 | 60 |
| I.L'organisation macroéconomique dépendant des activités du port .....                      | 60 |
| I.1 Historique et évolution du port.....  | 60 |
| I.2 Les activités industrielles dépendent de la performance du port.....                    | 61 |
| I.3 Le commerce import-export : un potentiel économique .....                               | 61 |
| II. L'intégration des Chinois dans l'organisation économique .....                          | 64 |
| II.1 Le commerce du clou de girofle : une particularité dans la région .....                | 64 |
| II.2 l'importance de l'exportation de litchis .....   | 69 |
| III. La concurrence : une menace réelle.....  | 70 |
| <br><i>Conclusion générale .....</i>  | 75 |